

École doctorale de Sciences sociales

**LES NOUVELLES QUESTIONS
URBAINES**

**Sous la direction
d'Alain Bertho et Hervé Vieillard-Baron**

AVANT-PROPOS

Ce nouveau numéro de la série "Travaux et Documents" de l'Université de Paris 8 - Vincennes rend compte des communications qui ont été exposées dans le cadre de la journée du 13 mai 2006 consacrée aux nouvelles questions urbaines et conçue par Alain Bertho, professeur d'Anthropologie et Hervé Vieillard-Baron, professeur de Géographie urbaine dans cette Université.

Tout en ayant souhaité la participation des enseignants-chercheurs, nous avons choisi de laisser prioritairement la parole aux jeunes chercheurs, docteurs ou doctorants, membres à part entière des laboratoires de l'École doctorale de Sciences sociales, ou de laboratoires associés à cette École.

Pour répondre à une interrogation aussi vaste que celle des nouvelles questions urbaines, l'interdisciplinarité qui s'exprime fortement au sein de cette École doctorale a été sollicitée. Nous avons donc privilégié ici les approches géographiques, anthropologiques et économiques de la ville en essayant de croiser les problématiques sociales et territoriales. Nous avons eu également le souci d'ouvrir notre réflexion à l'extérieur et, plus particulièrement, aux divers partenaires de la société civile. Il est à craindre en effet que l'émergence continue de nouveaux thèmes au gré des recherches universitaires et des demandes institutionnelles ne se fasse aux dépens d'une approche globale de l'urbain, sans prise sur les réalités quotidiennes.

Dans une présentation très générale, **Hervé Vieillard-Baron** évoque les changements récents intervenus dans l'approche de l'urbain avec la mondialisation et le développement des réseaux. Les anciennes catégories conceptuelles sont devenues partiellement obsolètes pour penser non seulement l'espace urbain et la vie citadine, mais aussi les modes de gestion et les formes de "gouvernance urbaine".

Mais si la croissance des mobilités et des systèmes d'information modifient les anciens repères spatiaux, la place du "territoire" - au niveau d'un État comme la France - reste prégnante. Comme maille et enjeu fondamental de l'action publique, le

territoire est à la fois le reflet des solidarités locales et le support de projets à finaliser.

Alain Bertho, interroge ensuite la catégorie "ville" en refusant d'y voir le terrain inerte d'une "anthropologie aventurée dans l'espace de la modernité". Pour lui, la crise de l'urbain renvoie à une crise plus large, celle des représentations du contemporain et des modes de désignation. Tous les mots véhiculés par la banlieue en sont un exemple frappant. Il insiste aussi sur l'ébranlement de la ville industrielle par la mondialisation et le développement de nouvelles frontières.

Tout se passe en effet comme si la frontière ne séparait plus matériellement des Etats, mais se transposait symboliquement dans des lieux de centralité - en suivant par exemple le migrant jusqu'au cœur de la ville, en séparant le droit du non droit, le régulier du clandestin. Les frontières du travail et du temps " libre ", du privé et du public soumettent l'espace commun à des tensions exacerbées qui s'expriment, par exemple, en termes de sécurisation au risque d'annuler l'espace partagé. Finalement, pour Alain Bertho, le télescopage des enjeux transnationaux et des enjeux de micro territoires dans les pratiques urbaines et les modes de gouvernance nous invitent à repenser non seulement l'urbain comme lieu de maximisation des interactions, mais aussi l'intellectualité même de la ville.

Cette question de la frontière intérieure qui s'aggrave avec la pénurie de logements sociaux rejoint les préoccupations de **Claire Lévy-Vroelant**, Professeure de sociologie à Paris 8, membre du Centre de Recherche sur l'Habitat (UMR LOUEST 7145) et membre associée du CSU (UMR 7112). Celle-ci s'intéresse aux situations marginales de logement et, tout particulièrement, aux logements de passage. Après un bref retour sur le passé, elle montre en quoi ces types de logement qui reviennent en force aujourd'hui avec le développement des mobilités, nous renseignent sur les capacités d'accueil et d'hospitalité de la ville, et sur la capacité des politiques à traiter le logement attribué aux migrants.

La multiplication récente des formes de logements d'insertion, conçus comme temporaires et néanmoins durables, ne témoigne-t-elle pas de la consolidation d'un "sous marché" du logement destiné à recueillir les exclus du marché ordinaire ? Claire Lévy-Vroelant rappelle dans une lecture historique que le marché du logement s'est toujours développé en "marginalisant". S'appuyant sur la décentralisation, les pouvoirs publics renouent aujourd'hui avec l'approche traditionnelle concédant à l'initiative privée des pans entiers de l'action sociale destinée aux immigrés et aux

“ personnes défavorisées ”. S'ils ont une composante essentiellement urbaine, les logements de passage et leurs transformations renvoient donc, sur le fond, à la question sociale et aux marges d'insécurité qui sont tolérables dans une société moderne. Enfin, C. Lévy-Vroelant se demande si les opérations de rénovation urbaine - en supprimant partiellement "l'habitat indigne" - ne contribuent pas, paradoxalement, à le nourrir...

Ensuite **Mike Rackelboom**, doctorant à Paris 8, en contrat CIFRE avec la RATP, montre combien la mobilité des habitants dans les quartiers sensibles est un facteur essentiel d'insertion sociale, au même titre que le logement, la formation et l'emploi. Ce faisant, il souligne tous les freins aux potentiels individuels de mobilité. Si les modalités de choix d'infrastructures intègrent l'espace, elles tiennent rarement compte du temps quotidien des habitants, et les solutions proposées visent le plus souvent à désenclaver les quartiers par l'ajout de lignes de transport.

L'étude qu'il présente ci-dessous avec H. Vieillard-Baron se concentre sur un secteur de la petite couronne parisienne, celui du quartier des Cosmonautes à Saint-Denis, quartier qui a la particularité d'avoir une bonne desserte par les transports publics et donc de permettre une “ mesure ” de leur dimension intégrative.

L'approche, également très localisée, de **Giovanna Demontis** (doctorante en Anthropologie au CEME) porte sur les réseaux productifs et les acteurs biopolitiques informels dans le 19^{ème} arrondissement de Paris (autour de l'avenue de Flandres).

À partir d'un long travail de terrain et de l'analyse d'un petit réseau de coopération localisé, il s'agit pour elle d'esquisser des modèles de changement sur la base d'observations d'ordre pragmatique, c'est-à-dire susceptibles de prendre en compte concrètement la manière dont les personnes observées s'engagent dans l'action. En travaillant sur le mode de la participation "observante", plutôt que sur celui de l'observation participante, il s'agit aussi pour elle de souligner le sens que ces personnes donnent à leurs actes et leur mode de justification. Il va de soi que les luttes locales et les petits réseaux qui sont décrits ici ne sont pas un exemple généralisable, mais il y a de bonnes raisons pour penser que des processus similaires se vérifient ailleurs dans les autres pays développés, avec des adaptations selon les spécificités de l'histoire politique et sociale

Jeanne Denzler évoque ensuite, selon une méthode anthropologique éprouvée, le statut subjectif de l'espace urbain en se focalisant sur les jeunes et la rue. Elle s'intéresse en particulier au discours des jeunes et aux mots qu'ils emploient

(rue, cité, quartier, dedans/dehors par exemple). En s'appuyant sur une enquête solide, elle montre combien le quartier, comme espace de ressources, peut être un lieu approprié et aimé. Les différents aspects du "dehors" ne sont pas réductibles à la violence. De même, la question du conflit dans les quartiers n'est pas réductible à une série de données objectives. En ce sens, il faudrait travailler sur les diverses manifestations du conflit symbolique et sur "les non-dits" qui circulent à propos de la rue.

Fernanda Marrucchelli évoque par la suite les exilés du 10^{ème} arrondissement. À cet égard, Paris apparaît comme une caisse de résonance majeure des dérèglements mondiaux, même si l'agglomération apparaît davantage comme un espace de transit que comme un lieu d'enracinement pour ces exilés. Certains d'entre eux - notamment ceux qui viennent d'Afghanistan, d'Irak, d'Iran ou du Soudan - ont été accueillis dans les locaux de la section locale du Parti communiste, à la suite de la fermeture du centre de Sangate, situé aux environs de Calais. La frontière ne s'exprime pas pour eux de manière linéaire, en termes de murs ou de lignes à ne pas franchir, mais en termes de contraintes tatillonnes parsemant la vie quotidienne. Ces contraintes sont d'autant plus pesantes qu'il n'existe apparemment aucune solidarité communautaire solide.

Enfin, **Philippe Maingault**, également anthropologue, traite de la commande publique locale et du développement territorial équitable en évoquant notamment l'exemple de la Plaine Saint-Denis. Cette commande publique, en s'adressant au tissu des PME locales, pourrait être un facteur d'émergence de nouvelles solidarités. Plutôt que d'externaliser les tâches les plus modestes et les plus répétitives, les entreprises pourraient favoriser les embauches sur place. La réciprocité dans l'échange en s'appuyant, par exemple, sur une maison d'initiatives économiques aboutirait ainsi à des formes de transaction bénéfiques pour l'ensemble des acteurs locaux.

Pour finir, **Aïcha Ouharon** (Université Paris 8 et laboratoire CIREC) et **Élisabeth Tovar** (doctorante chargée de cours à l'Université d'Evry et CIREC) montrent tout l'intérêt d'établir, dans le cadre d'une discipline comme l'économie au regard des approches géographiques et anthropologiques, un critère d'équité réelle pour une évaluation éthique de la ségrégation socio-spatiale. Elles soulignent les limites du critère d'équité welfariste qui s'avère peu probant pour rendre compte de la distribution du bien-être dans la population. Elles suggèrent, pour évaluer d'une

manière pertinente les situations de ségrégation, de construire un critère d'équité alternatif du bien-être sur d'autres fondements théoriques, en mobilisant notamment l'approche par "les capacités" et en construisant un indice de ségrégation socio-spatialisée pour mesurer les inégalités de "déprivation" spatiale entre les espaces urbains. Tout en reconnaissant la nécessité de prolonger leur travail, elles proposent enfin une mesure de l'évaluation sociale de bien-être réel permettant de juger du caractère plus ou moins juste des états sociaux.

Autant de propos croisés qui invitent à une réflexion globale sur les manières de vivre ensemble dans la ville d'aujourd'hui...

Hervé Vieillard-Baron

L'urbain confronté à la mondialisation et au territoire

Hervé Vieillard-Baron

Professeur de Géographie urbaine,
Laboratoire des organisations urbaines, espaces, sociétés, temporalités

Vers un nouveau régime de l'urbain ?

Avec la diffusion très large des modes de vie urbain dans le monde et l'accélération de la métropolisation dans un contexte d'éclatement spatial des agglomérations et d'extension des mobilités, les catégories conceptuelles qui désignaient traditionnellement l'urbain sont mises à mal. Des cadres interprétatifs innovants pour répondre aux questions urbaines qui se posent maintenant émergent avec l'accumulation des pratiques contemporaines et des nouveaux savoirs. Une nouvelle manière de penser l'espace urbain et la vie citadine en résulte.

L'urbanisation massive, associée à la mondialisation galopante, interroge aussi bien le rapport à l'espace que les pratiques culturelles dans leurs modalités démographiques, économiques, sociales, environnementales et politiques. Elle les interroge d'autant plus que ce mouvement de fond s'accompagne de paradoxes et de contradictions profondes. Craintes pour l'avenir de la planète dans le cadre d'une croissance mal maîtrisée, ségrégations sociales outrancières, manifestations locales pour l'appropriation de l'espace, conflits de cohabitation, violences inter-individuelles ou émeutières se développent sporadiquement, ou de façon endémique, dans les périphéries comme dans les centres.

Corrélativement, un nouveau rapport au pouvoir s'expérimente dans la ville. L'État planificateur et gestionnaire doit s'effacer progressivement au profit d'une pluralité d'acteurs issus de la société civile. La participation et le partage du pouvoir sont désormais au centre de la nouvelle "gouvernance" métropolitaine et l'État se voit souvent cantonné à un rôle d'incitateur - quand ce n'est pas de simple "animateur". Les logiques institutionnelles doivent composer avec les pratiques des habitants devenus parties prenantes de l'aménagement.

La conjugaison de l'enracinement local et de la mobilité, de la territorialité et du cosmopolitisme se décline au jour le jour avec des tonalités différentes selon les

intérêts, les origines et les ressources des ménages. L'agglomération n'est plus délimitée par le bâti ou par la densité : elle est définie par le mouvement quotidien des actifs qui partent au travail ou des inactifs qui vont profiter des services offerts par le centre. Alors qu'elle était construite auparavant autour d'axes et de rocade et qu'elle s'étalait en tâche d'huile, la ville d'aujourd'hui est une ville diffuse dont on ne perçoit plus vraiment les limites.

En dépit des proclamations sur la nécessité de la ville compacte et des injonctions répétées sur le développement durable, les distances parcourues se sont allongées dans la nébuleuse urbaine. Faut-il rappeler que les coûts du foncier et de l'immobilier jouent également dans ce sens ? Sauf exception (dans une partie des villes américaines ou sud américaines par exemple), les prix baissent avec l'éloignement et beaucoup de jeunes ménages avec enfants qui souhaitent acquérir un pavillon n'hésitent plus à s'installer en grande périphérie. Les distances parcourues s'allongent, mais les temps de déplacement n'augmentent pas en proportion.

La ville contemporaine, dessinée par la vitesse, reste dévoreuse d'espace - au grand dam des écologistes ! Elle a parfois tendance à devenir une "ville-marge" extensive dotée de plusieurs pôles de centralité périphérique. Parallèlement, elle se métamorphose en "entité organisatrice", très largement virtuelle. Autrement dit, aux catégories traditionnellement bien établies et bien délimitées de "quartier", de "centre", de "périphérie", se superpose un espace indéfini, constitué en réseaux et exprimant de la sorte la priorité accordée au temps et la primauté des flux sur les lieux.

Anciennement aréolaire et fondé sur des repères stables, l'espace urbain devient réticulaire et mouvant, à l'image de cette "société en réseaux" décrite par Manuel Castells (Fayard, 1998). De nouveaux rapports sociaux se constituent dans cette dynamique où les migrations, au sens le plus large, deviennent prépondérantes et où les nouveaux cosmopolitismes acquièrent une place capitale. Dans cette culture de l'urgence, les flux et les rythmes deviennent le moteur essentiel de l'action. Comme le lieu n'est plus qu'un élément parmi d'autres, les identités et les formes d'altérité ne cessent de se transformer.

Les anciens quartiers - quartiers-villages ou quartiers artificiellement définis par les institutions - sont mis en question. Même si ces quartiers restent un horizon fortement teinté d'affectivité, des discontinuités spatiales ne cessent de s'y affirmer

au regard des usages des habitants. Le cadre de la vie quotidienne correspond rarement au lieu de résidence et les temporalités sociales de chaque individu se recomposent en permanence. Mais paradoxalement, les institutions et les administrations ont tendance à renforcer les zonages et à s'appuyer sur le "quartier", comme sur "le territoire", pour promouvoir l'aménagement local et l'image de la ville. De la même façon que l'on a constaté une résistance du social, on observerait une résistance du territoire face à la prolifération des pratiques nouvelles et des espaces virtuels.

L'émergence de nouveaux territoires urbains

Précisément, si l'on s'en tient au contexte français, de "nouveaux territoires urbains" ne cessent d'apparaître tant sur le plan technique avec les opérations "démolition / reconstruction" et les multiples formes d'urbanisation périphérique, que sur le plan statistique et conceptuel avec la délimitation de nouveaux périmètres et l'usage de nouvelles terminologies permettant de qualifier ces espaces.

En remontant dans le temps, il est clair que le problème, classique en géographie, de la délimitation de la ville et de la campagne se pose aujourd'hui en des termes nouveaux. Le seuil quantitatif des 2000 habitants groupés au chef-lieu - déterminé en 1851 pour définir la ville - n'est plus valide dans le contexte de l'urbanisation contemporaine. Les raisonnements ultérieurs en termes de morphologie urbaine fondée sur la densité et la continuité du bâti ont eux-mêmes été complétés par une approche en termes de "polarisation de l'espace" dans les années 1960-70. On considère à l'époque que le fait urbain pénètre les campagnes par l'attraction qu'exercent les services urbains et par l'intensité des flux qu'ils suscitent en direction de l'agglomération.

À partir de 1995, une nouvelle approche des territoires urbains voit le jour : fondée sur la mobilité et l'attractivité en matière d'emploi, elle est avalisée par l'INSEE lors des nouveaux recensements : elle a conduit à ce que l'on dénomme désormais le zonage "en aire urbaine" (ZAU). Le "pôle urbain" est une unité urbaine qui rassemble au moins 5 000 emplois. Avec sa couronne périurbaine, il forme une "aire urbaine" (on en compte 361 en métropole). Si l'on y ajoute les communes multipolarisées (c'est-à-dire celles dont au moins 40% de la population résidente travaillent dans plusieurs aires urbaines sans atteindre ce seuil avec une seule d'entre elles), on peut délimiter un "espace à dominante urbaine". Celui-ci regroupe

plus de 48 millions d'habitants et recouvre près de 30% du territoire français. L'espace à "dominante rurale" est défini par soustraction ; il est formé de l'ensemble des communes rurales et des unités urbaines n'appartenant pas à l'espace à dominante urbaine.

La définition - ou la redéfinition - de nouveaux territoires de compétence constitue aussi un immense chantier sur les plans administratif, institutionnel et économique. Le développement des fonctions métropolitaines, la nécessaire prise en compte des réseaux invisibles et les nouvelles formes d'association qui touchent de nombreuses communes, au-delà des périmètres administratifs ou de l'intercommunalité fonctionnelle, conduisent souvent à des imprécisions, voire à de profondes confusions. Les termes de "régions" et de "communautés" sont employés parfois à tort et à travers. À côté de la région administrative Rhône-Alpes, on n'hésite pas à parler de la région de programme, de la région métropolitaine, voire même de la région urbaine de Lyon pour désigner le "Communauté urbaine" du Grand Lyon.

Les communautés de communes peuvent être associées à une micro-région . L'État par exemple a reconnu la "Communauté de communes de "la région de Compiègne", forte de ses 70 000 habitants !

La notion de "pays" prête aussi à de multiples interprétations. Réévaluée par la loi Voynet de 1999, elle est le plus souvent accolée à la notion de développement local, sans être nécessairement réservée au monde rural. Le "pays" peut correspondre à une petite région urbaine (comme celle du "pays viennois" qui se situe au sud de Lyon et qui intègre une "communauté d'agglomération") ou à un domaine périurbain comme "le pays des campagnes toulousaines"... Il peut s'appliquer aussi à une importante région urbaine comme le "pays du Grand Clermont" qui résulte d'un projet de territoire portant sur les deux tiers du département du Puy de Dôme et plus de 400 000 habitants.

Le "territoire" devient l'emblème non seulement de toute politique d'aménagement, mais aussi de toute prospective sociale et territoriale. À côté des territoires administratifs classiques, on évoque les territoires de projet, les territoires de coopération métropolitaine, les territoires de "la Politique de la Ville", les territoires "qui font la métropole", qui bénéficient "d'une communauté de destin" et qui, en tant que tels, deviennent des territoires identitaires ...

À la limite, le territoire est moins pensé comme support physique que comme enjeu fondamental de l'action publique. Il n'en reste pas moins que, dans la

cacophonie des termes, ressort une idée principale : celle de l'attachement des Français au territoire comme symbiose de l'urbain et du rural, métissage d'urbanité et de ruralité, attachement pourtant sans cesse contrebalancé par la prégnance des réseaux et des flux.

Pour une nouvelle anthropologie de la ville

Alain Bertho

Professeur d'anthropologie,
Centre d'étude des mutations en Europe

L'heure n'est pas à une nouvelle réflexion sur la ville comme terrain inerte d'une anthropologie aventurée dans l'espace de la modernité, « cadre large d'un savoir localisé »¹ pour une éventuelle ethnologie urbaine. L'heure est à l'ouverture d'une véritable anthropologie de la ville. Car c'est aujourd'hui la catégorie de ville elle-même qu'il convient d'interroger.

Ville, industrie et mobilisation

C'est sans doute dans les mots de l'urbain que se sont d'abord manifestées les incertitudes intellectuelles liées à la clôture d'une séquence historique et à l'ouverture de la séquence actuelle. Comme le remarque Marc Augé : « la crise de l'urbain renvoie à une crise plus générale, des représentations de la contemporanéité »².

C'est l'invention de la banlieue au début des années 80 qui permet ainsi de mettre un mot sur de nouvelles incertitudes catégorielles, tant dans l'espace politique et public que dans l'espace savant. La thématique de la banlieue et son cortège de concepts mous, « immigrés », « violences », « insécurité », « exclusion » signale l'anomalie définie par Thomas S. Kuhn³ comme le symptôme flagrant d'une rupture d'intellectualité. Ce n'est pas la moindre des difficultés de la sociologie française depuis 20 ans que d'avoir tenté d'articuler les héritages conceptuels durkheimiens ou marxistes aux dérapages paradigmatiques portés la plupart du temps par la commande publique de recherche. La recherche obstinée d'une société conçue comme une composition de différences collectives nous a fait ainsi glisser de la classe à l'ethnie, de l'ouvrier à l'immigré, de la lutte à la cohabitation.

¹ Michèle de la Pradelle, « La ville des anthropologues », in *La ville et l'urbain, l'état des savoirs*, sous la direction de Thierry Paquot, Michel Lussault et Sophie Body Gendrot, La découverte, 2000, page 47.

² Marc Augé, *Pour une anthropologie des mondes contemporains* Flammarion, 1994, page 154.

³ Thomas S. Kuhn, *La structure des révolutions scientifiques*, Flammarion, 1983 (1962) : « La découverte commence avec la conscience d'une anomalie, c'est-à-dire l'impression que la nature, d'une manière ou d'une autre, contredit les résultats attendus dans le cadre du paradigme qui gouverne la science normale (...) Quand une anomalie semble être plus qu'une énigme de la science normale³, la transition vers la crise, le passage à la science extraordinaire ont commencé. L'anomalie elle-même commence à être plus généralement reconnue comme telle par les divers spécialistes » (pages 82-83).

La ville moderne, et celle des deux derniers siècles, constitue un moment fort de cette séquentialité.

La ville industrielle a été le cadre, et le moteur, d'une mise en ordre fondamentale de la vie et des rapports humains : séparation radicale, spatiale et temporelle, du travail productif et de la vie sociale, parachèvement de la séparation, non moins radicale, de l'espace public et de l'espace privé, sur rationalisation d'un urbanisme pris entre le vertige de la démiurgie sociale⁴ et la puissance de la réglementation étatique⁵.

Cette figure de la ville principalement européenne est à la fois le cadre et l'objet de luttes politiques et sociales qui à leur tour s'inscrivent dans l'espace urbain. Le communisme municipal a façonné en France, une des figures possibles de la ville industrielle.

Cette figure de la ville a été profondément ébranlée avec la mondialisation. La transfiguration de la ville est une dimension essentielle de la mondialisation du point de vue de la vie sociale et politique et non plus du point de vue (dominant) de la mondialisation financière.

C'est cet ébranlement qu'il convient d'identifier, non pas tant pour partir « à la recherche de la ville perdue »⁶, mais pour identifier la figure contemporaine de la ville monde qui devient la nouvelle centralité des conflits culturels et sociaux. « On voit bien d'où peut alors surgir l'angoisse : parlant de la ville, c'est, progressivement du monde entier qu'il nous faut parler »⁷.

La ville comme collectif de production

La mondialisation s'enracine d'abord dans une transmutation des territoires urbains, une métropolisation de ces territoires et leur inscription dans une « économie d'archipel ».

Du point de vue du travail productif et des échanges, la mondialisation est une déterritorialisation-reterritorialisation qui n'uniformise pas mais recompose sans cesse les singularités et différences dans un espace socio-politique de plus en plus

⁴.Françoise Choay, *L'urbanisme, utopies et réalités*, Seuil, 1965.

⁵ Dont les outils réglementaires français de l'après guerre et le zonage (ZUP, ZAC, ZI, ZAD...) constituent une sorte de paroxysme occidental.

⁶ *A la recherche de la ville perdue*, sous la direction de C. Blanc-Coquand, C. Heudron, R. Le Gad, L'Harmattan, 1996

⁷ Marc Augé, *op.cit.*, page 173.

vaste.⁸La logique de mobilisation collective du travail immatériel s'impose progressivement à toutes les formes du travail productif, y compris classiquement industriel mais même agricole.

Cette logique qui est celle d'une mobilisation subjective et de coopérations dépasse largement les capacités prescriptives des entreprises classiques. L'organisation même de l'entreprise et son articulation avec d'autres sur le territoire se déstandardise. Du « district industriel »⁹ du nord de l'Italie au « bassin de travail immatériel en Région Parisienne »¹⁰, c'est l'espace urbain qui devient l'espace productif, c'est la ville qui tend à devenir le nouveau collectif de travail¹¹.

Les capacités collectives, culturelles, sociales d'une population urbaine deviennent la matière vivante des « externalités positives » recherchées par les grandes entreprises. Elles deviennent aussi la matière vivante et consciente d'une production de richesse immatérielle qui de fait excède les capacités du marché.

De tels bouleversements ont des conséquences de fond sur l'urbain, même si dans un premier temps l'inertie de la temporalité du bâti ou la rigidité des règlements d'urbanisme hérités des périodes précédentes ne laisse parfois que les marges urbaines comme espace d'émergence du nouveau¹².

Au fonds, la ville s'ouvre sur elle-même dans le même temps où elle s'ouvre sur le monde et abolit triplement les frontières : les frontières nationales quotidiennement et massivement traversées par les échanges immatériels, les frontières entre le travail et la vie, les frontières entre le public et le privé.

Enjeux de citoyenneté urbaine

Les enjeux de l'organisation collective du territoire et du gouvernement des hommes s'en trouvent redispesées.

La citoyenneté et la souveraineté spécifiés par l'appartenance nationale, déclinée au niveau micro (la collectivité locale) ou articulés sur la scène

⁸ Pierre Veltz, *Mondialisation, villes et territoires*, l'économie d'archipel, PUF, 1997.

⁹ M. Lazzarato, Y. Moulier Boutang, A. Negri, G. Santilli, *Des entreprises pas comme les autres, Benetton en Italie, le Sentier à Paris*, Publisud, 1993 ; Giacomo Becattini, « Le district industriel : milieu créatif », in *Espaces et société*, n°66-67, 1991.

¹⁰ A.Corsani, M. Lazzarato, A.Negri, *Le bassin de travail immatériel dans la métropole parisienne*, L'Harmattan, 1996

¹¹ Thierry Baudoin, « La ville nouveau territoire productif », *Multitudes*, sept.2001.

¹² Hélène Hatzfeld, Marc Hatzfeld, Nadja Ringart, *Quand la marge est créatrice, les interstices urbains initiateurs d'emploi*, L'Aube, 1998.

« internationale », basé sur un principe de représentation délégataire et garantie par l'institution publique (l'Etat) semble trouver ses limites.

La sociologue américaine Saskia Sassen nomme « la ville globale » cette nouvelle articulation du global et du local, du monde et de la ville, des micro transformations et des destabilisations générales du « pouvoir formel »¹³. Pour elle, en devenant l'enjeu concret du face à face du capital mondialisé et des populations précarisées cosmopolites, la ville est à la fois l'espace d'un affaiblissement des pouvoirs formels (notamment nationaux) et de l'ouverture de nouveaux espaces de politisation, de l'émergence de nouveaux sujets politiques agissant au niveau sub-national comme au niveau supra-national, qu'ils soient guerriers ou démocratiques.

La ville globale est à la fois l'espace de l'émergence et de la multiplication de nouveaux acteurs sociaux collectifs démocratiques, des réseaux terroristes modernes¹⁴ et des politiques de sécurité. Lieux de multiples possibles et de multiples dangers, les villes sont l'espace social et politique de la mondialisation. Il apparaît en effet de plus en plus clair que les recompositions productives de territoires offrent un nouveau rôle aux « gouvernements locaux » par une décentralisation généralisée des responsabilités qui ne les articule plus principalement à l'échelle nationale.

Voici près de trente ans que l'ONU a identifié les autorités locales urbaines comme des acteurs incontournables. C'est à Istanbul que l'Assemblée mondiale des villes et autorités locales (30-31 mai 1996) affirme « la ville, comme lieu fondamental d'interactions et d'échanges sociaux, doit être reconnue comme l'établissement humain pivot, autour et au sein duquel vont se jouer de plus en plus la croissance et le développement durables, le bien-être et la cohésion sociale de la majorité des populations, la capacité d'adaptation et d'innovation technique, sociale, culturelle et politique, l'invention de notre avenir et une vision renouvelée du progrès de l'humanité et du devenir de nos civilisations »¹⁵.

Cette logique conduit l'assemblée générale des Nations Unies le 7 juin 2001 à adopter une déclaration sur « la décentralisation au profit des autorités locales et le partenariat avec la société civile identifiés comme des réponses à l'urbanisation de la pauvreté ». Elle conduit aussi les gouvernements locaux à se regrouper. Les deux

¹³ Saskia Sassen, « L'Etat et la ville globale : notes pour penser l'inscription spatiale de la gouvernance », *Futur Antérieur*, 1995/4 ; « la nouvelle géographie politique », *Multitude*, novembre 2000 et *La Ville globale*, New York, Londres, Tokyo, Descartes, 1996.

¹⁴ *L'Islam mondialisé*, Paris, Le Seuil, 2002.

¹⁵ Assemblée Mondiale des Villes et Autorités Locales, Istanbul, 30-31 mai 1996, Déclaration Finale.

géants historiques que sont IULA et la FMCU en s'unifiant en mai 2004 à Paris ont créé « Cités et gouvernements locaux unis » (CGLU).

Les villes motrices des regroupements partagent souvent les soucis de l'innovation démocratique locale, du partage des expériences de démocratie participative à la promotion du budget participatif inventé par la plus célèbre d'entre elles, la ville de Porto Alegre au Brésil¹⁶. Cette dernière forme trio avec les villes européennes de Barcelone et de Saint-Denis¹⁷ dans le parrainage du processus des Forums sociaux mondiaux puis continentaux, initiés à Porto Alegre en 2001¹⁸.

C'est i autour des villes de Barcelone et Saint-Denis, avec l'appui de Porto Alegre notamment, qu'a été impulsée la Charte européenne des droits de l'homme dans la ville. lancée par « l'engagement de Barcelone » (17 octobre 1998) , concrétisée le 18 mai 2000, à Saint-Denis¹⁹. Ce texte, sans valeur juridique mais qui engage ses signataires²⁰, pose les bases d'une nouvelle citoyenneté urbaine disjointe de sa définition nationale : « la ville est un espace collectif appartenant à tous les habitants » et « les droits énoncés dans œtte Charte sont reconnus à toutes les personnes vivant dans les villes signataires, indépendamment de leur nationalité. Elles sont désignées ci-après comme citoyens et citoyennes des villes ».

Une conception neuve, résidentielle et transnationale de la citoyenneté urbaine est énoncée. Cette conception est en fait déjà à l'œuvre dans les procédures de démocratie participative y compris les plus effectives, celle concernant le budget : la nationalité, voire pour les étrangers la régularité du séjour, n'est en aucun cas une condition de citoyenneté...

Nouvelles frontières urbaines

La ville monde contemporaine réactualise la disposition urbaine du pouvoir, du travail et de l'espace. Les tensions sociales urbaines manifestent très concrètement

¹⁶ Marion Gret et Yves Sintomer, *Porto Alegre, l'espoir d'une autre démocratie*, la découverte 2002, Catherine Foret, *Gouverner les villes avec leurs habitants*, éditions Charles Léopold Mayer, 2001 ; collectif, Porto Alegre, *Les voix de la démocratie*, Syllepse, 2003.

¹⁷ Cf l'article de Stéphane Anfrue dans ce même dossier.

¹⁸ Forums sociaux mondiaux de Porto Alegre (2001-2002-2003-2005) et Mumbay (2004) et parmi les forums continentaux surtout le Forum social européen : Florence (2002), Paris Saint-Denis (2003) et Londres (2004) en attendant Athènes (2006).

¹⁹ www.droitshumains.org/Europe/Charte_des_DH.htm .

²⁰ Anvers, Badalone, Barcelone, Belfast, Berlin, Bordeaux, Bruxelles, Cornelià de Llobregat, Saint-Sébastien, Genève, Guernica, Gijon, Gérone, Granollers, Kirklees, Hospitalet de Llobregat, Ljubljana, Lérida, Logrono, Mataro, Nuremberg, Orléans, Palerme, Palma de Mallorca, Perpignan, Reading, Riga, Rome, Sabadell, Saint-

l'acuité de ce qui se joue aujourd'hui. Il en est par exemple ainsi de la question de l'appartenance et de l'altérité. Qui est « de la ville » et qui n'en est pas ?

1. Frontières dans la ville

Cette question se joue autour du débat public sur l'immigration et l'intégration, la présence et le statut de l'étranger. La Charte des droits de l'homme dans la ville on l'a vu, congédie ces catégories au profit de celle d'une appartenance multinationale, d'un cosmopolitisme assumé de la citoyenneté urbaine. Pour les migrants de la mondialisation, la frontière ne sépare plus matériellement des Etats. Géographiquement franchie en effet, cette frontière risque de suivre le migrant jusqu'au cœur de la ville où elle sépare maintenant le droit du non droit, le régulier du clandestin.

C'est aussi une question administrativo-juridique. Dans une région comme la région Ile de France, la pénurie de logements fait de « l'occupation sans droit ni titre », hébergement ou squat, un mode d'habiter de moins en moins marginal. Que faire de ces habitants « hors droit » dans la ville ? Sont-ils comptés comme habitants à part entière lorsque la question de leur relogement se pose ?

2. La nature de l'espace urbain

La mise en jeu des frontières de la ville, frontières temporelles et spatiales du travail et du temps « libre » et familiale, frontières du privé et du public, soumet l'espace commun du territoire urbain à des tensions parfois exacerbées. Ces tensions prennent notamment le visage des enjeux de sécurité publique,

A ce retrait des espaces urbains populaires de l'espace public partagé, répond aujourd'hui, sur tous les continents, le développement d'une « résidentialisation » des quartiers moins populaires, c'est-à-dire d'une sorte de privatisation collective de l'espace public²¹. Serions nous en train de revenir au temps des palais florentins, sanctuaires et forteresses privées des familles les plus puissantes qui laissaient la rue aux périls des émotions populaires ?

Une ville à penser

Il n'est donc pas possible aujourd'hui de penser la ville comme une sorte de catégorie invariante qui serait le simple cadre spatial de micro enjeux sociaux, de

Denis, Santa Coloma de Gramenet, Saint-Jacques de Compostelle, Stockholm, Strasbourg, Turin, Irun, Venise, Vitoria, Varsovie, Saragosse, Zgierz.

micro tensions, de nouvelles frontières locales mis en quelque sorte « à l'échelle » d'une ethnologie urbaine. Pas plus qu'il n'est possible de la penser sociologiquement comme une catégorie construite socialement que les tensions contemporaines mettraient en crise et en désordre.

La ville n'est ni un terrain neutre ni un idéal mis en danger par l'émergence du malaise des banlieues. Ce qui se joue aujourd'hui au plus concret des affrontement sociaux et urbains locaux, dans les expériences diverses de gouvernance ce n'est ni plus ni moins que l'intellectualité contemporaine de la ville, sa nouvelle figure anthropologique où se télescopent sans cesse des processus et des enjeux transnationaux et des enjeux de micro territoires. La ville monde reste pour l'essentiel à penser.

²¹ Alain Bourdin, Ariella Masboungi, *Un urbanisme de mode de vie*, éditions du moniteur, 2004, chapitre 2 « un urbanisme de la sécurité ».

Logements de passage, le retour

Claire Lévy-Vroelant

Professeure de sociologie
Membre du Centre de Recherche sur l'Habitat (UMR 7145)
Membre associée du CSU (UMR 7112)

Les marges de la ville et les situations marginales de logement sont depuis longtemps un objet d'étude pour les historiens et les sociologues. Marginal et stratégique à la fois, cet ensemble multiforme est partie prenante des cultures urbaines. Mais après trois décennies de modernisation et de normalisation de l'habitat en France, pourquoi s'y intéresser encore aujourd'hui ?

Les logements destinés aux migrants et aux personnes de passage ont revêtu au fil du temps des formes différentes. Que l'on pense aux garnis, aux hôtels meublés, aux pensions de famille, aux asiles, aux marchands de sommeil ou aux « hospitalières », les changements (de forme, de population, de surveillance, de bailleurs etc.) qui ont affecté les logements de passage depuis le début du 20^{ème} siècle permettent de « voir la ville », la capitale par exemple. D'abord accueillante (y compris dans de très mauvaises conditions de logement !) au temps de la croissance démographique, elle offre une surface de plus en plus lisse, privée de ses replis et d'interstices, et devient « dure aux miséreux ». Ce sont aussi les changements des politiques du logement et des politiques migratoires qui se répercutent très visiblement, à chaque période, sur ce secteur extrêmement sensible à la conjoncture.

Depuis 1850, les politiques ont traité la question du logement en partant de la santé publique. Armés de la notion d'insalubrité du logement, ils ont commencé à égratigner le droit de propriété. Dans le même temps, l'insalubrité a été utilisée pour changer la ville et son peuplement. Aujourd'hui, la notion d'indignité du logement déplace les critères de justification de l'action publique : c'est au nom de la morale et de la solidarité (mixité sociale) qu'il faut changer la ville. L'insalubrité recule-t-elle pour autant ? Les résistances sont encore très puissantes aujourd'hui, et les mécanismes qui concourent à sa reproduction particulièrement actifs.

En quoi les marges du logement nous renseignent-elles sur le cœur du système ? En quoi l'évolution des logements de passage nous renseignent-elle sur les capacités d'accueil et d'hospitalité de ville en général, de la capitale en particulier ? De quelles manières les politiques ont-elles traité la question du logement marginal ? Ce sont les trois questions auxquelles on tentera de répondre ici. Pour cela on reviendra sur la nature de la « crise » du logement, puis on montrera comment cette « crise » a entraîné le développement d'une offre alternative, qui parfois se cale sur des formes préexistantes, mais en invente surtout de nouvelles. Enfin, une rapide approche des conditions de logement faites aux migrants complètera le tableau. Des éléments de réponse aux questions posées fourniront la conclusion.

Retour sur la « crise du logement »

La France du 21^{ème} siècle souffre-t-elle d'une crise du logement ? Si crise il y a, de quelle crise s'agit-il ? Semblant résister aux politiques, le problème est à la fois qualitatif et quantitatif : l'offre ne correspond pas à la demande. Tandis que près de 2 millions de logements sont vacants (sur un total de 30,8 millions), environ 3 millions de ménages sont mal logés ou pas logés du tout (rapport sur le mal-logement, fondation Abbé Pierre, 2006). Pourtant, les transactions immobilières génèrent des profits sans précédent, la construction neuve se porte très bien, atteignant même des niveaux record en 2005, et la dépense en aides personnelles au logement versée par l'État frôle les 14 milliards d'euros contre environ 5 milliards (équivalent euros) en 1993 (Marion Unal, 2006). Il s'agit donc d'un problème qui touche à la cohésion sociale et montre les limites du droit au logement, pourtant garanti par la constitution et par la loi (loi Besson de 1990, loi de lutte contre les exclusion, 1998, loi dite Solidarité et renouvellement urbain, 2000). « *Presque mécaniquement car les plus exposés socialement et économiquement, les plus démunis sont de plus en plus confrontés au risque majeur : la rue* » (Unal, 2006). Dans son 8^{ème} rapport intitulé « vers un droit au logement opposable », le Haut comité pour le logement des personnes défavorisées montre que le droit affirmé dans les textes résiste de plus en plus à la réalité et tente de dégager des voies pour une mise en œuvre effective, qui passe notamment par la prévention des expulsions et le renforcement du pilotage par les représentants de l'État.

La situation du logement en France au début du 21^{ème} siècle présente donc une face capricieuse : ni l'argent ni même les terrains (sauf cas particulier) ne semblent manquer, la crise serait donc plutôt causée par un déficit de la solidarité nationale et « une incapacité à vivre ensemble » (8^{ème} rapport du Haut comité, 2002). Le rapport du Conseil Économique et social intitulé *Accès au logement, droits et réalités* (Nicole Prud'homme, rapport du CES, 14 janvier 2004) pointe le déficit du pilotage politique : « *l'autorité chargée de la mise en oeuvre du droit au logement n'est pas plus désignée que les personnes pouvant s'en réclamer* ». Le droit est flottant et ne protège pas les faibles : en 2003, 23 000 expulsions ont eu lieu avec recours à la force publique. La loi Libertés et responsabilités locales du 13 août 2004 a modifié toute l'organisation de l'action en faveur du logement des personnes défavorisées et la répartition des compétences. Par la décentralisation, l'État sous-traite aux collectivités locales la mise en œuvre d'objectifs ambitieux en matière de construction de logements sociaux. Les obstacles et les résistances à construire du logement social dans toutes les communes de France compromettent l'autorité de la loi (le fameux article 55 de la loi SRU que 241 communes sur les 742 assujetties n'ont pas respecté) et révèlent la fragilité de la cohésion sociale.

La « crise » du logement se manifeste en effet de manière particulièrement évidente dans sa dimension spatiale. La différence et la concurrence entre les territoires se sont accentuées. Les pauvres et les immigrés se concentrent dans des quartiers mal reliés et mal servis : c'est une réalité ancienne mais aggravée par le manque de perspective de mobilité ascendante, en particulier résidentielle, des habitants des HLM, y compris et peut-être surtout compte tenu des actuelles opérations de rénovation urbaine (Lelévrier, 2005). La ghettoïsation « par le haut » est sans doute plus marquée encore : sous des angles d'approches différents, les stratégies de « séparatisme social » des classes aisées sont mises en lumière (Maurin, 2004, Haumont et Morel, 2005). Les « voisinages sans étrangers » augmentent, les logiques d'entre soi se renforcent. Longtemps ignorée des pouvoirs publics, la question du logement des migrants est paradoxalement éternellement d'actualité, constamment reformulée et retravaillée par le discours politique : dispersion ou regroupement, insalubrité et contagion, production et reproduction du taudis, gestion des mobilités et de l'insertion dans la cité. Aujourd'hui, toute une classe d'âge est touchée par l'inégalité des chances devant l'accès à l'école et à la formation, puis à l'emploi. Le droit à la ville est plus que jamais un défi, dans un

contexte où les stratégies concurrentielles des ménages, les pratiques discriminatoires mais aussi les objectifs de mixité sociale dans les ZUS se conjuguent pour générer de l'exclusion économique, sociale et géographique.

Pour finir, l'offre est donc quantitativement insuffisante, *en tous cas l'offre de logements abordables* puisque 1 300 000 ménages attendent l'attribution d'un logement HLM. C'est un fait que sur les 340 000 nouveaux logements construits en 2005, 10 à 5% seulement sont accessibles aux ménages modestes. Le parc de « logements sociaux de fait », habitat dans lequel les conditions de confort sont généralement médiocres et où le statut d'occupation peut être précaire (sauf les « loyers de 1948 », en voie de disparition d'ailleurs) mais qui sont généralement bien situés et moins chers que les prix du marché, est à l'état de vestige. C'est ainsi que disparaît, depuis trois décennies, une mine de recours possible pour les « économiquement faibles » ou les gens de passage. Pourtant, ultime paradoxe, la partie la plus insalubre de ce parc renaît sans cesse de ses cendres, la demande recréant l'offre, inéluctablement.

Le (re)déploiement d'offres de logement alternatives

Toute une série de logements que nous qualifierons provisoirement d'alternatifs s'est développée depuis la fin des années 1980. Cette offre prend plus ou moins le relais de formes plus anciennes, qui se révèlent inadaptées pour une raison ou pour une autre : foyers pour travailleurs migrants que l'on découvre vétustes, foyers de jeunes travailleurs qu'il faut moderniser, hôtels meublés sans hygiène et peu sûrs mais surtout localisés sur des terrains convoités, asiles ne correspondant plus à l'idée que l'on se fait du traitement de la pauvreté ou de la vieillesse, etc.

Pour ceux qui sont privés de la possibilité d'accéder à un logement autonome dans le parc ordinaire (c'est-à-dire régi par la loi du 23 décembre 1986 et suivantes organisant les rapports entre propriétaires et locataires) trois types d'alternatives sont envisageables.

La première possibilité est du domaine des « solidarités primaires », celles qui sont accordées par la famille ou les proches. Plusieurs observateurs ont relevé l'intérêt d'analyser l'évolution des hébergements (Lafferere, 2003), phénomène qui semble aujourd'hui en augmentation. Ils seraient aujourd'hui près d'un million, exactement 973 000 dont 150 000 « vivant chez des tiers faute d'autres solutions

et dans des conditions de logement très difficiles » (Fondation Abbé Pierre, 2006). Il serait pour le moins aventureux de s'en remettre à ces formes de solidarités qui, pour être vigoureuses, n'en sont pas pour autant sans limite et sans inconvénients.

La seconde possibilité est de tenter d'accéder à un de ces « nouveaux produits logement ». Il s'agit de logements temporaires, généralement meublés, financés en partie par l'État et comportant, ou non, un « accompagnement social ». Dans ces lieux, l'occupant n'est pas un locataire de plein exercice, mais un résident qui tire ses droits d'un contrat. Les formes en sont diversifiées, et appartiennent à plusieurs âges de l'accueil des mobiles et des pauvres : les chambres d'hôtel payées par les services sociaux et par l'APL (aide personnalisée au logement) constituent une solution hybride en partie générée par une urgence qui dure. Dans la catégorie des logements et des hébergements d'insertion, les lits dans les structures d'hébergement de type CHRS (centre d'hébergement et de réinsertion sociale) précèdent le dispositif « résidence sociale » qui date de 1994 et a aujourd'hui une capacité d'accueil d'environ 60 000 lits dans de meilleures conditions d'habitat.

Ces formes ont entraîné l'entrée en scène des associations qui les gèrent – et sont souvent d'ailleurs à l'origine de formes d'hébergement plus ou moins innovantes. Dans ce cas, l'État accorde une sorte de délégation de service public. Plus généralement, ce parc « très social » (Ballain, Maurel, 2002) est une des manifestations des changements des politiques qui évoluent vers un traitement social de la question du logement et l'importation dans ce champ des pratiques de l'action sociale. L'usage de « contrats d'insertion » et l'intervention de médiateurs introduisent une nouvelle géométrie du rapport locatif : pour l'accès au logement, entre le bailleur et l'occupant, la place du travailleur social devient cruciale dans une relation devenue tripartite. De plus, ces hébergements-logements, qui se multiplient, s'ils permettent de donner un toit à des personnes sans abri ou sans autre recours, ne semble peu en mesure d'initier ces « parcours d'insertion » appelés de leurs vœux par les pouvoirs publics.

Enfin, toujours sous la pression d'une offre « non satisfaite », on assiste à un renouveau de la location meublée. C'est en effet un grand changement, un renversement de la tendance pluri décennale (1954-1990) qui voit la reprise de ce secteur. Or, cette offre sort elle aussi du cadre de la législation de 1986 : dans les

meublés, on joue la mobilité, mais le locataire ne jouit pas des mêmes droits que dans la location vide et les prix y sont supérieurs.

D'une façon générale, la multiplication de ces offres palliatives est un des révélateurs de l'ampleur de la crise. Le manque de logements abordables étant le facteur principal de tension des marchés, les publics des logements dits de passage y stagnent souvent non par choix mais faute de « débouché » satisfaisant en terme de logement.

La fragilisation de l'accueil des nouveaux venus

Accueillir ou ne pas accueillir : la réponse est loin d'être immuable, mais le contexte actuel semble plutôt défavorable. Or, la place faite aux nouveaux venus dans la ville est hautement significative : le logement des migrants indique la place que la société française entend réserver à ceux et celles qui viennent du dehors – et aujourd'hui, à leurs enfants.

L'histoire montre que la conjoncture économique et l'état du marché du travail sont déterminants. C'est une évidence pour Paris : à une phase d'accueil jusqu'au milieu des années 1930 succède une phase de repli ou plutôt de redéploiement (1950-2006) des logements de la mobilité. Depuis les débuts de la première révolution industrielle, les migrants de l'intérieur, puis venus du dehors – tous confondus longtemps dans l'appellation « étrangers » – sont « de passage » : ils semblaient n'être que provisoirement et superficiellement concernés par la fonction d'habiter, nécessité malheureuse avec laquelle ils étaient censés s'arranger. Comme l'a écrit Abdelmalek Sayad, « *un migrant avec des meubles, ça n'existe pas* ».

Avant les années 1950, les politiques du logement non plus n'existent pas. Contrairement au travail qui est censé être le tenant et l'aboutissant des migrations, le logement a longtemps été pensé comme relevant tout entier de la sphère privée (la famille) ou des initiatives privées (patronales et philanthropiques). Non que les mouvements de population soient peu importants : ils sont au contraire considérables (intérieurs comme extérieurs). On estime à environ 14 millions le nombre de personnes ayant effectué une migration interne entre 1806 et 1911. Entre 1860 et 1960, la mobilité a doublé. Les grandes villes sont les destinations les plus visibles.

Après la seconde guerre mondiale, dès les années 1950, des entrées massives de travailleurs étrangers ont lieu, avec l'encouragement plus ou moins explicite par

les pouvoirs publics de stratégies patronales visant à contourner la tutelle de l'Office National d'Immigration créé en 1945, en particulier concernant les Algériens, à l'époque Français musulmans d'Algérie. Les logements-foyers, souvent isolés et construits selon des normes bien inférieures au logement ordinaire, devaient suffire pour une main d'œuvre de célibataires que l'on pensait provisoire, et permettre d'en finir avec les bidonvilles.

On le sait, l'immigration de travail est arrêtée en 1974, et les entrées au titre du regroupement familial prennent le dessus. La stabilisation de la population immigrée a entraîné l'émergence, sur le sol français, d'une « deuxième génération ». Les entraves au regroupement familial voulues par les lois (dont la loi dite Sarkozy sur l'immigration de 2006) manifestent la peur et le refus de la poursuite de ce processus historique et contribuent à gonfler la clientèle captive des mauvais logements.

Les migrants du « premier âge » (Sayad, 1999) étaient nombreux dans les quartiers populaires. Notons bien que l'habitat des classes populaires jusqu'à la veille de la seconde guerre mondiale ne différait pas beaucoup de celui des migrants. Simplement, les derniers arrivés étaient les plus mal lotis, surtout lorsqu'ils arrivaient dans des conjonctures de pénurie particulièrement marquée de logements à bon marché (années 1880, 1920/30), et lorsque le contexte était favorable à une xénophobie active. Impuissants face aux bailleurs et aux autorités, les migrants devaient pouvoir compter sur les réseaux familiaux ou de connaissance, et c'est pourquoi, dans un premier temps, ils se regroupaient dans les bas quartiers et les rues à garnis. On parlait de « villages », de « pays », à propos de ces regroupements visibles dans l'espace urbain, situés dans les centres anciens ou dans les anciens faubourgs ouvriers jouant le rôle de sas protecteur. Du côté des autorités, le logement des masses ouvrières n'était généralement vu que sous l'angle des dangers potentiels pour l'ordre et la santé publique. D'où une hostilité ancienne face aux regroupements, et très tôt, la mise en place de politiques visant l'action sur le territoire. On agissait ainsi dans la ligne indiquée par les promoteurs des « îlots insalubres », établis à Paris puis dans d'autres villes à partir des années 1890, périmètres urbains à traiter à terme par la démolition et dans lesquels les migrants étaient particulièrement nombreux. Remarquons enfin que selon les contextes, le contrôle policier, dans ces lieux de

circulations intenses que sont les garnis, mais aussi, à travers des tentatives répétées, chez l'habitant, se fait plus ou moins rapproché (Lévy-Vroelant, 2001)

A la fin des années 1960, les conditions de logement des immigrés sont encore bien mauvaises. Très peu de réalisations concernent les familles, un ménage sur cinq vit dans des logements de fortune ou à caractère provisoire. Certaines nationalités sont particulièrement défavorisées : près de la moitié des Algériens vivent à l'hôtel ou dans des baraques, où les Portugais aussi sont nombreux avant d'être transférés dans des foyers où les travailleurs venus d'Afrique sub-saharienne les rejoindront.

S'il n'est pas de vagues migratoires qui n'ait, au début, connu le stade du taudis, toutes n'en sortent pas dans les mêmes délais ni dans les mêmes conditions. Si l'on reprend l'exemple de Paris, depuis la fin du 19^{ème} siècle, les périodes se suivent et ne se ressemblent pas. En effet, après une phase inflationniste pendant laquelle les meublés poussent comme des champignons, accompagnant la croissance démographique de la capitale, une phase de stagnation, qui s'ouvre après la crise de 1929, et l'on constate que les étrangers sont les premiers à quitter les lieux. S'ensuit une phase de réduction, puis de liquidation du secteur dans un contexte de recul des flux migratoires et de déclin démographique de la capitale. La période actuelle voit les conséquences d'une politique de limitation de la construction des logements sociaux qui combine ses effets négatifs, du point de vue de la demande, avec le rétrécissement du marché de l'emploi. Malgré les efforts de la nouvelle municipalité parisienne pour maintenir dans Paris des ménages pauvres et immigrés, la tendance historique, à Paris comme ailleurs, est à un éloignement centrifuge dont la « crise des banlieues » est aujourd'hui un des avatars.

Conclusion

Les formes de logement marginales sont partie intégrante d'un ensemble plus vaste qui comprend tous les logements. Nécessaires, voire indispensables pour assurer l'accueil et la mobilité des populations en mouvement, leur inflation est aussi le signe d'un déséquilibre : hier l'« explosion » des hôtels meublés dans la capitale était le résultat d'une pénurie dramatique de logement, le développement des foyers de travailleurs migrants s'est fait sur le mode de la séparation, et aujourd'hui, la multiplication des formes de logement d'insertion, conçus comme temporaires et néanmoins durables, témoigne de la consolidation d'un sous marché du logement

destiné à recueillir les exclus du marché ordinaire. Aussi, loin de constituer une anomalie dans le paysage, elle montre que le marché du logement, florissant comme chacun sait, se développe en marginalisant. Dans un contexte où la décentralisation commence à devenir réalité, et où la question sociale est devenue une question urbaine, voire une question de territoires et de quartiers, les pouvoirs publics renouent avec l'approche traditionnelle concédant à l'initiative privée des pans entiers de l'action sociale destinée aux immigrés et aujourd'hui aux « personnes défavorisées ». S'ils ont une composante essentiellement urbaine, les logements de passage et leurs transformations renvoient donc, sur le fond, à la question sociale. Repris en main par la puissance publique, via les sociétés privées ou publiques et les associations, les logements de passage (hôtels et foyers devenus « résidences sociales », asiles et garnis devenus centres d'hébergement et maisons relais) témoignent d'une technocratisation de l'hospitalité. Il faut ajouter que la lutte contre l'insalubrité et le logement dit « indigne » ne se réalise pas sans effets pervers. Les diagnostics d'insalubrité, et aujourd'hui d'indignité, ou encore de périmètre « sensible » constituent les fondements incertains du renouvellement urbain.

Or, si l'on constate une modernisation et une amélioration générale des conditions de logement, on constate aussi que la marge d'insécurité est envahissante. Les opérations de rénovation urbaine ne suppriment pas, globalement, l'habitat insalubre ou indigne, elles contribuent au contraire à le nourrir. D'une guerre à l'autre, entre 1918 et 1945, les îlots insalubres de la capitale ont perdu 8,5% de leurs maisons, mais plus d'un quart de leur population (Lévy-Vroelant, 1999). Où sont partis se loger les pauvres et les étrangers ? La même question se pose aujourd'hui de manière lancinante. Le logement des très pauvres et des sans papiers reste largement à découvert, ouvrant par conséquent, au-delà des logements dits d'insertion, de nouvelles marges pour les exclus : « logements de fortune » diversement situés sur l'échelle de la légalité (voir l'épisode récent du squat de Cachan) et encore et toujours, la rue.

Bibliographie des ouvrages cités :

- Ballain René, Maurel Elisabeth, Le logement très social. Fragilisation ou extension du droit au logement ? Éditions de l'Aube, 2002
- Fondation Abbé Pierre, Rapport sur le mal-logement en France, 2006.
- Faure Alain, Lévy-Vroelant Claire, *Une chambre en ville. Hôtels meublés et garnis parisiens 19^{ème}-20^{ème} siècle*, à paraître, Créaphis, janvier 2007.

- Haumont Bernard, Morel Alain dir., *La société des voisins*, 2ditions de la Maison des sciences de l'homme, 2005
- Haut Comité pour le logement des personnes défavorisées, *Vers un droit au logement opposable*, rapport octobre 2002.
- Laferrere Anne, « L'hébergement d'après les enquêtes Logement », communication à la Missions d'information sur la pauvreté et l'exclusion sociale, 23 mai 2003
- Lelévrier Christine, « Rénovation urbaine, relogement et recompositions territoriales », in *Le renouvellement urbain dans les quartiers d'habitat social*, *Cahier de FORS Recherche sociale* n°176, oct-déc. 2005
- Lévy-Vroelant Claire, « Le diagnostic d'insalubrité et ses conséquences sur la ville. Paris 1894-1960 », *Population*, 54, (4-5), 1999, 707-744
- Lévy-Vroelant Claire éd., *Logements de passage. Normes, formes, expériences*, L'harmattan, 2000.
- Lévy-Vroelant Claire, « La surveillance des garnis à Versailles : 1830-1930, in *Police et migrants, France, 1667-1939*, textes réunis par M.-C. Blanc-Chaléard, C. Douki, N. Dyonet et V. Milliot, Presses Universitaires de Rennes, 2001.
- Lévy-Vroelant Claire, « Les avatars de la ville passagère, de la location meublée à l'hébergement incertain », in *Annales de la recherche Urbaine*, L'accueil dans la ville, n°94, 2003.
- Lévy-Vroelant Claire, « Le logement des migrants en France du 19^{ème} siècle à nos jours », *Historiens et Géographes*, n°385, 2004.
- « Retour sur une catastrophe annoncée : le logement précaire dans la capitale », *Mouvements* n°42, novembre décembre 2005
- Lévy-Vroelant Claire, « entretien sur les taudis », in *La France invisible*, Beaud Stéphane, Confavreux Joseph, Lindgaard Jade dir., La Découverte, Paris, 2006
- Maurin Eric, *Le ghetto français. Enquête sur le séparatisme social*, La République des idées, le Seuil, 2004
- Prud'homme Nicole, *Accès au logement, droits et réalités*, rapport pour le CES, 14 janvier 2004
- Sayad Abdelmalek, *La double absence. Des illusions de l'émigré aux souffrances de l'immigré*. Publication posthume, éditions du Seuil, 1999
- Unal Marion, *Acteurs et circuits du logement en France*, n° 5332 et 5333 du Moniteur, 3 et 10 février 2006, cahiers spéciaux.

Le désenclavement des quartiers sensibles et le potentiel individuel de mobilité :

L'exemple de la cité des Cosmonautes à Saint-Denis

Mike Rackelboom

RATP – Prospective et développement innovant, CIFRE, UMR LOUEST,

Hervé Vieillard-Baron,

UMR LOUEST, Université Paris 8

La mobilité est reconnue aujourd'hui comme l'un des piliers fondamentaux de l'insertion sociale²², au même titre que le logement, la formation et l'emploi. Pourtant, même s'il est présent dans les différents programmes d'intervention, le thème des transports n'a jamais été un point central de la politique de la ville vis-à-vis des quartiers en difficulté²³, à l'inverse du logement par exemple.

En ce qui les concerne, les entreprises de transports publics et les autorités organisatrices répondent aux besoins des habitants de ces quartiers par une approche globale. Elles "raisonnent sur un niveau d'offre de transport à des échelles différentes (ville, agglomération). Les modalités de choix d'infrastructures (analyses socio-économiques) intègrent l'espace (matrice Origine/Destination, maillages des systèmes de transport, etc.) mais rarement le temps quotidien (au profit des gains de temps globalisés) et les habitants (estimations de besoins théoriques)."²⁴ Au total, les solutions proposées visent le plus souvent, à désenclaver les quartiers par l'ajout de lignes de transport.

La définition du terme "mobilité" a fortement évolué, et par conséquent les recherches dans ce domaine. On peut observer par exemple le passage de travaux sur l'analyse des déplacements dans l'espace-temps (enquête ménage, chronotopie,

²² Eric Le Breton, *Bouger pour s'en sortir*, A. Colin, 2005

²³ Dominique Laousse, *Innovation transport et développement urbain*, Profession Banlieue, 18 juin 2004

²⁴ D. Laousse, *op.cit.*

maillage) à des travaux centrés sur les “individus-voyageurs” et sur la compréhension des logiques d’actions. De nouveaux termes apparaissent : potentiel, compétences, capacités, capital, motilité, etc... Pour les opérateurs de transport, ces mots traduisent, d’une part, la nécessité de prendre en compte l’individu et ses besoins au sein de son territoire de vie au-delà de l’offre technique de transport, d’autre part la mission intégrative assignée aux transports publics.

Pour mettre en évidence cette double dimension individuelle et collective de l’action publique en matière de transport vis-à-vis des quartiers difficiles, l’étude présentée ci-dessous se concentre sur un secteur de la petite couronne parisienne, celui du quartier des Cosmonautes à Saint-Denis. L’analyse d’un seul territoire a permis d’effectuer un travail de proximité auprès des habitants et des acteurs sociaux. Pour avoir une approche comparative pertinente des ressorts de la mobilité des habitants, il nous a semblé important d’intervenir dans un même contexte social et environnemental. Enfin, l’intérêt porté au quartier des Cosmonautes s’est fondé sur la particularité d’une bonne desserte par les transports publics afin de “mesurer” leur dimension intégrative.

Le désenclavement réussi de la cité des Cosmonautes à Saint-Denis

Le quartier des Cosmonautes²⁵ se compose, à l’exception de quelques rues pavillonnaires, d’une seule cité portant le nom même du quartier. Achevée en 1969, cette cité se situe à l’est de Saint-Denis, à la limite de la commune de La Courneuve. Communément appelée “Les Cosmonautes”, elle occupe une position excentrée dans la ville. Son espace environnant est déterminé par les réseaux autoroutiers et de transports en commun, et par la présence à proximité d’un habitat social surdimensionné, celui des “4000” situés sur le territoire de La Courneuve. Globalement, le quartier des Cosmonautes compte 500 logements sociaux pour environ 1500 habitants, soit seulement 1,7% de la population totale de la ville Saint-Denis. La population est jeune puisque, en 1999, la classe des 0/19 ans représente 34,7% de l’ensemble des habitants. Le taux de chômage s’élevait en 2003 à 24,2% de la population active. Ce taux est beaucoup plus élevé que la moyenne du département (17,2%) et de celle de Saint-Denis (20,4%).

Un désenclavement progressif

La cité des Cosmonautes a été construite sur une partie peu dense de la ville de Saint-Denis. Dans les années 1960, la station de métro la plus proche se trouvait à trois kilomètres²⁶ : c'était la station *Carrefour Pleyel* qui, depuis 1952, était le terminus de la ligne 13²⁷. La cité des Cosmonautes n'était donc pas desservie par les transports en commun. Mais au début des années 1990, la desserte a été considérablement améliorée : selon le plan RATP de secteur, la cité bénéficie alors de six lignes de bus dans un rayon de trois cents mètres²⁸. Deux lignes desservent directement les Cosmonautes, les lignes 177 et 354 A. Quatre autres lignes (250A, 150, 143 et 302) se situent à proximité, au Carrefour des six Routes sur le territoire de La Courneuve. Ce même plan de secteur montre que les lignes 177 et 354A suivent un parcours identique à celui du tramway aujourd'hui en empruntant la RN 186 et en desservant le centre-ville de Saint-Denis.

À partir de 1992, le tramway T1 vient améliorer la qualité de l'offre de transport dans la banlieue nord de Paris. Il marque aussi le retour du mode "tramway" en région parisienne. Son succès auprès des voyageurs est immédiat et il ne cesse de croître. À l'ouverture, le tracé des lignes 177, 150 et 302 a été modifié. La ligne 354A a disparu. Depuis le mois de décembre 2003, ce tramway T1 relie la ville de Saint-Denis à celle de Noisy-le-Sec sur une distance de 12 km.

Le service actuel s'est mis en place en plusieurs étapes. Inauguré le 6 juillet 1992, un premier tronçon a d'abord desservi les communes de Bobigny et de La Courneuve. Sur une longueur de 3,6 km, le tramway va du complexe d'échange de Bobigny-Picasso au carrefour du 8 mai 1945 à La Courneuve. Un second tronçon est ouvert cinq mois plus tard le 21 décembre 1992. La ligne est prolongée jusqu'à la gare RER de Saint-Denis. Jusqu'en décembre 2003, cette ligne dessert les communes de Saint-Denis, La Courneuve et Bobigny. Enfin, le dernier prolongement

²⁵ Le nom de la cité a été donné par l'ancien Maire, André Gillot, à l'occasion de la visite à Saint-Denis du cosmonaute russe Titov, en décembre 1967, lors des célébrations du 50^{ème} anniversaire de la révolution russe d'octobre 1917.

²⁶ D'après une décision de justice rendue à l'occasion de l'expropriation des occupants des parcelles, voir le chapitre 1

²⁷ En 1976, la ligne 13 est prolongée jusqu'au centre-ville de Saint-Denis à la station Basilique Saint-Denis. En 1998, la station Saint-Denis Université, actuel terminus de la ligne, est ouverte.

²⁸ D'après un rapport de la RATP sur l'opération Autrement Bus 93 de 199 ? qui avait pour objectif de réorganiser le réseau d'autobus après l'ouverture de la ligne de tramway T1

a relié le pôle d'échange de Bobigny Picasso à la gare RER de Noisy-le-Sec. La ligne de tramway T1 propose ainsi un tracé en rocade, d'ouest en est.

Cette ligne de tramway est le fruit de dix ans de concertation entre l'Etat, la RATP et les différentes autorités locales. Dès 1982, un groupe d'étude se constitue et réalise une étude de faisabilité dans un contexte politiquement favorable puisque, la Région mise à part, l'ensemble des décideurs politiques appartient au parti communiste, du maire de la ville au ministre des Transports,. En 1986, lors de l'alternance à droite, le tram est abandonné au profit d'une ligne de bus en site propre. Le retour de la gauche au pouvoir en 1988 scellera définitivement le projet²⁹.

Il faut cependant remonter un peu plus loin dans le temps pour trouver les prémices de l'intervention et en comprendre les objectifs. Les premières réflexions sur ce tramway remontent aux années 1974-75 avec le tracé de l'autoroute A86. Cette autoroute devait initialement passer sur la N186. Son tracé fut repoussé finalement plus au nord. Mais c'est à partir de cette réflexion qu'est née la décision de faire de la N186 un axe fort de développement des transports en commun. Le Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme de la Région Ile-de-France de 1976, qui donne la priorité au développement des liaisons de transport en commun en rocade, retient d'ailleurs cet axe comme étant prioritaire.

Les raisons qui sous-tendent le choix de sa mise en service sont donc "d'accentuer l'effet structurant de la N186" et "d'augmenter l'efficacité du réseau de transports en commun et le service rendu aux usagers en facilitant les déplacements de banlieue à banlieue en rocade [...] en s'intégrant dans un réseau en site propre",³⁰, mais aussi d'offrir des correspondances avec les autres réseaux (Métro, Bus, RER). Il s'agit donc avant tout de combler le déficit de lignes de transport structurantes de banlieue à banlieue.

À un niveau plus local, le choix du tramway s'est fait sur des considérations urbanistiques et de redynamisation économique des quartiers des villes traversées. Le maire de Saint-Denis, Patrick Braouezek, l'explique dans un article³¹ d'une revue spécialisée après l'inauguration en 1992 du tronçon reliant sa ville à celle de Bobigny. Il loue les avantages du tramway en matière d'aménagement et de

²⁹ " Le tramway Saint-Denis-Bobigny entre enjeux et usages ", Jean-Marc Offner, Les Annales de la Recherche Urbaine, n°80-81.

³⁰ Document RATP, " Tramway Saint-Denis Bobigny. Effets sur le trafic et les déplacements ", Départements du Développement, Unité Projets de transport, décembre 1993.

requalification. Il insiste également sur le fait "qu'au contraire du métro qui est enfoui", le tramway n'est pas déconnecté de "la vie quotidienne". Il peut ainsi, selon lui, créer une économie de proximité, notamment dans les quartiers périphériques de sa ville.

Le tramway : un mode à haut potentiel de désenclavement (HPD)

Il s'agit ici de réaliser une comparaison objective des qualités de services et de performances des lignes 177 et 354A avec la ligne T1 de tramway. Celle-ci remplit-elle sa mission fixée par les autorités planificatrices qui consiste à améliorer l'efficacité des transports en commun en banlieue ? Des critères purement techniques et d'autres relevant plutôt de l'usage des modes ont été retenus pour effectuer cette comparaison.

Ainsi, on a mis en parallèle des facteurs techniques (la fiabilité, la rapidité, l'amplitude horaire du service, la fréquence et le système de tarification), des critères de confort et d'accessibilité physique, et des critères spatiaux (l'accessibilité géographique et les projets de requalification de l'espace public).

Critères de comparaison	Ligne T1	Lignes de bus 177 et 354A
Tracé	=	=
Fiabilité	+	-
Rapidité	+	-
Amplitude horaire	+	-
Fréquence	+	-
Accessibilité	+	-
Confort	+	-
Requalification de l'espace public	+	-
Tarification	+	-

Tableau : Comparaison de la performance de service entre la ligne T1 et les lignes de bus 177 et 354A

On voit immédiatement que le tramway T1 est plus performant en terme de service que les deux anciennes lignes de bus rassemblées qui desservait auparavant la cité des Cosmonautes. Une seule fausse note peut être relevée. Le tracé emprunté par le tramway n'est pas différent de celui des deux lignes de bus,

³¹ " Le tramway sur toute la ligne ", Transport Public, janvier 1993.

sauf depuis le prolongement récent jusqu'à Noisy-le-Sec. Néanmoins, l'accessibilité aux équipements a évolué. De nouvelles activités se sont notamment implantées tout au long du parcours du tramway³².

Les autres critères retenus soulignent l'avantage du mode "tram". Tout d'abord, le tramway circule en site propre sur la majorité de son tracé, à l'exception de la portion située dans le centre ville de Saint-Denis qui est intégrée à une zone piétonne. La fiabilité du service est supérieure à celle d'un bus qui partage son trajet avec les voitures et qui subit également les embouteillages. Cependant, le tramway ne bénéficie pas d'un parcours en site propre intégral. Ce dernier emprunte très souvent d'importants carrefours comme celui des Six Routes, ou celui de "Normandie-Niémen" à Bobigny. Les sorties des autoroutes A1, A3 et A86 ainsi que plusieurs routes nationales croisent en plusieurs points la ligne de tramway. L'organisation des feux au niveau de ces carrefours devraient permettre une fluidité dans la circulation. Mais l'importance du trafic automobile aux points de croisement provoque de nombreux embouteillages.

Malgré ces quelques difficultés, l'avantage du tramway est indéniable : 45 minutes de parcours d'un bout à l'autre de la ligne entre Saint-Denis et Noisy-le-Sec pour le tramway contre plus d'une heure en bus, si l'on prend en compte les correspondances entre chaque ligne. De plus, l'amplitude horaire du service est plus large pour le tramway puisqu'elle est de 18h45 contre 18 heures pour la ligne 177. Les passages sont deux fois plus fréquents aux arrêts pour le tramway : toutes les 5 minutes aux heures de pointe contre toutes les 10 minutes sur la ligne 177.

L'accessibilité physique est un autre point fort du tramway par rapport au bus. Les arrêts du tram sont tous pourvus d'une rampe douce pour faciliter l'accès aux handicapés, mais aussi aux personnes âgées, aux poussettes, aux personnes chargées de colis, etc... Les voitures sont configurées avec un plancher bas, contrairement au bus du début³³ qui n'étaient pas équipés pour accueillir des personnes à besoins spécifiques. De plus, la ligne T1 est dotée d'un système d'information en temps réel (appelé SIEL) aux stations et dans chaque voiture indiquant le temps d'attente jusqu'au prochain tramway, ou le temps restant pour

³² Un article récent paru dans la revue *Rail & Transport* fait état de la métamorphose de l'agglomération dionysienne sur le plan économique, "Métamorphose de Saint-Denis", *Rail & Transport*, 08 septembre 2004.

³³ Depuis 1988, la RATP s'est lancée dans une campagne d'équipement de ses bus. Chaque année, 400 bus sont aménagés afin d'améliorer leur accessibilité.

arriver à l'arrêt suivant. Un second système d'information installé à bord indique aux voyageurs le nom de l'arrêt suivant. L'espace et l'aménagement à l'intérieur des voitures sont aussi des éléments importants. Le tramway offre une habitabilité plus grande. L'emplacement des sièges dans la voiture permet une meilleure circulation des voyageurs que dans le bus.

Mais le plus grand atout du tramway, c'est sa capacité à générer la requalification de l'espace public tout au long de son parcours. Même si de vives contestations naissent lors des chantiers de construction, les résultats font oublier les premiers désagréments : amélioration des espaces publics, plantations, ouvertures de nouveaux commerces, construction de logements, etc.

Enfin, il est indéniable que le tramway est plus économique que le bus. Prenons un habitant de la cité des Cosmonautes souhaitant se rendre, après avoir fait son marché à Saint-Denis, au centre commercial Bobigny 2. Avant l'arrivée du tram, il aurait utilisé deux tickets puisqu'il aurait effectué une correspondance de bus alors qu'aujourd'hui, avec le tramway, il n'en utilise qu'un seul. Certes le voyageur qui possède un abonnement du type carte orange peut passer d'une ligne de bus à l'autre avec sa carte, sans prendre de ticket supplémentaire. Néanmoins, nous savons que cette situation est peu fréquente chez les populations défavorisées qui privilégient l'achat de tickets à l'unité ou de carnets de tickets afin de gérer au mieux leur budget personnel à court terme. Le tramway T1 a donc cet avantage de bénéficier d'une tarification propre sur toute la ligne.

Une ligne de tramway appréciée par les habitants de la cité Cosmonautes

Certes, l'enclavement est d'abord physique, mais il est aussi mental. Il se joue autant dans l'espace que dans la tête de chaque habitant. L'opinion que chacun porte sur les transports en commun pour telles ou telles raisons influe sur les pratiques de mobilité. Les entretiens menés³⁴ dans la cité des Cosmonautes à Saint-Denis montrent justement que le tramway T1 est fortement apprécié par la population. Parmi les éléments positifs relevés dans le discours des habitants, on peut retenir trois grandes qualités au tramway T1 : l'image qu'il véhicule, sa simplicité d'utilisation et son confort.

- L'image positive du mode tramway

³⁴ 50 entretiens menés en face à face

La qualité esthétique du mode tramway constitue un élément important dans le regard que posent les habitants sur le T1. Dans un environnement proche occupé pour l'essentiel par de grandes infrastructures routières, le tramway embellit le paysage.

“ Il [le tramway] est joli. Quand je le vois par ma fenêtre, ça fait joli ”

Cette représentation est intéressante car les infrastructures de transport sont souvent considérées comme des éléments de nuisance. Dans certaines communes, des projets urbains sont mêmes élaborés pour cacher ou enterrer les lignes ferroviaires. Aux Cosmonautes, le tramway est au contraire un objet qui donne de la qualité à l'espace urbain. À son arrivée en 1992, la route nationale 186 a été dotée d'un site propre central, mais les abords n'ont pas vraiment été modifiés. C'est donc bien le seul objet "tramway" qui a permis l'embellissement de l'environnement.

À plusieurs reprises dans les enquêtes, un autre critère est apparu : celui de la modernité/nouveauté du tramway. C'est une fierté pour de nombreux habitants de pouvoir bénéficier d'un mode de transport qu'une immense partie de la population francilienne ne possède pas - et ce, d'autant plus que le tramway T2, à l'ouest de Paris, dessert des quartiers plutôt privilégiés. Ce décalage des genres donne aux yeux de la population défavorisée des Cosmonautes de la valeur au T1.

À cette fierté liée à la présence d'un mode peu banal dans une banlieue plutôt banale du nord parisien, s'ajoute une autre fierté chez les habitants des Cosmonautes : celle de bénéficier d'une station qui porte le nom de leur quartier : "Cosmonautes". Sur le tronçon de Saint-Denis, aucune autre cité se situant à proximité de la ligne n'a eu ce privilège. L'arrêt aurait pu aussi se dénommer "Les 4000" puisque la cité de ce nom est toute proche, mais il n'en a pas été ainsi. Il est vrai que dénommer une station de la sorte aurait suscité de la crainte chez les voyageurs compte tenu de la mauvaise réputation des "4000". Ce choix du nom de "Cosmonautes" permet au quartier d'être reconnu par le reste de la ville. "Tout le monde connaît les Cosmonautes grâce au tramway !" nous a-t-on dit de nombreuses fois.

- Une identité revivifiée

Au vu des enquêtes, il apparaît évident que la présence du tramway T1 à proximité de la cité des Cosmonautes a modifié le regard des habitants sur l'offre de transport et, même, sur leurs pratiques de mobilité. Ce dernier point, difficile à

appréhender *a posteriori*, ne repose que sur des déclarations. Toujours est-il que le tramway représente un ensemble de commodités reconnues par les habitants. Son style différent du bus, son confort, sa disponibilité due à une fréquence de passages et une amplitude de service élevées font partie intégrante de l'identité de la cité.

En somme, aux yeux de nombreux habitants, le tram donne de la valeur à leur quartier. L'idée de la relégation des personnes pauvres ou immigrées dans des zones excentrées s'est estompée quelque peu grâce à l'arrivée du tram. Au-delà de la performance technique, l'ouverture de la ligne a donc provoqué un effet psychologique important sur les habitants des Cosmonautes. D'ailleurs, certains d'entre eux ne veulent plus quitter la cité "à cause du tramway".

- Quelques éléments négatifs

Bien sûr, il ne s'agit pas de faire croire que le tramway est un mode de transport parfait. Certains habitants émettent des critiques sur son fonctionnement et sur ce qu'ils nomment "les autres". Le rapport aux autres voyageurs est, en effet, le plus souvent conflictuel. Ces conflits sont d'ailleurs le signe que la ligne T1 n'est pas une simple ligne de transport en commun, mais qu'elle est aussi une "ligne de vie" pour les quartiers qu'elle dessert, notamment pour celui des Cosmonautes. Cette métaphore de "la ligne de vie" a été d'ailleurs le slogan commercial, et prémonitoire, de la RATP à son ouverture. Les raisons n'étaient pourtant pas les mêmes. Au départ, le slogan renvoyait plutôt au dynamisme que les responsables politiques locaux voulaient donner au secteur.

Finalement, le tramway apparaît comme un mode à "haut degré de désenclavement" pour les quartiers difficiles. Il a conduit les habitants des Cosmonautes à mieux s'approprier les transports en commun - et la qualité technique du mode les a confortés dans leur choix.

Des potentiels individuels de mobilité très variables

Quoi qu'on en dise, l'amélioration de l'offre de transport public et d'accessibilité à la ville n'est pas suffisante pour générer une forte mobilité. De nombreux acteurs associatifs du quartier des Cosmonautes continuent de se plaindre de la faible mobilité des habitants, tout âge confondu.

Deux grands types de déplacements

De fait, les cinquante entretiens semi directifs qui ont été menés en face à face révèlent des inscriptions territoriales différentes chez les adultes interrogés. La

cartographie des déplacements les plus récurrents (journaliers et hebdomadaires) met en évidence deux grandes catégories d'habitants³⁵ :

- Les linéaires (47% des personnes interrogées)

La presque totalité des déplacements des habitants appartenant à cette catégorie s'effectuent sur une trajectoire rectiligne correspondant à celle de la ligne de tramway T1. Pour 30% de ces "linéaires", les déplacements se font en totalité sur cet axe. Pour les autres (70%), un seul déplacement dévie de cet axe structurant.

- Les multipolaires (38% des personnes interrogées)

Les déplacements se font à Saint-Denis, mais aussi dans les communes voisines. Ils s'effectuent en dehors de l'axe T1. Pour 62% d'entre eux, les déplacements se font majoritairement en dehors de la commune de Saint-Denis.

Les "linéaires" s'affranchissent difficilement de la "ligne de vie" que constitue le tramway, à l'inverse des "multipolaires" qui semblent plus "à l'aise" dans leurs déplacements. Une analyse statistique précise, tirée des entretiens, met en évidence des portraits socialement très différents de ces deux groupes d'habitants. Tout d'abord, les "linéaires" sont des personnes mariées ayant un ou plusieurs enfants. Ils ne travaillent pas dans leur majorité et ils ressentent un fort sentiment de routine dans leur vie quotidienne. Leur ancienneté dans la cité est en moyenne de 18 ans, ce qui est supérieur à la moyenne des personnes interrogées³⁶. Ces "linéaires" prennent les transports en commun pour se déplacer et utilisent des tickets à l'unité ou en carnet. Ils ne sont pas vraiment satisfaits d'habiter la cité des Cosmonautes même s'ils déclarent avoir noué des relations amicales avec d'autres habitants. Globalement, ils sont très partagés quant à l'idée de quitter la cité.

À l'inverse, les "multipolaires" n'ont pas d'enfant, sauf exception, même s'ils vivent en couple. Ils ont un emploi et déclarent n'avoir aucun sentiment de routine. Ils ont une ancienneté plus faible que celle des linéaires (14 ans environ de présence dans la cité). Outre les transports publics, ils ont la possibilité de se déplacer à l'aide d'un véhicule particulier. Ils sont majoritairement satisfaits d'habiter la cité. Ces "multipolaires" s'investissent peu dans le quartier. Ils ne cherchent pas le contact

³⁵ Au total, sept types de mobilité ont été repérés.

³⁶ La moyenne se situe à environ 16 années.

avec les autres habitants, ni avec les structures associatives ou municipales du quartier.

Ces deux portraits, presque antinomiques, se précisent quand on analyse les motifs et les lieux de déplacement. Les "multipolaires" ont des motifs de déplacements plus variés (travail, famille, sport, amis, etc...), et ceux-ci se répartissent sur des territoires diversifiés (en moyenne cinq lieux différents). La place de la famille semble moins importante pour eux que pour les "linéaires" qui ont des activités centrées sur la famille, sinon sur les courses ou le marché.

Pour conclure, pour une même offre de transports publics sur un même territoire de vie, les déplacements apparaissent de nature et de forme très différentes. Il convient par conséquent d'éviter de généraliser des situations personnelles qui se déroulent dans des contextes socio-environnementaux différents.

Certains facteurs ne peuvent transparaître au cours d'un entretien en face à face. Ils ne se révèlent qu'en situation, lors des déplacements quotidiens, ou lorsque la personne est obligée de se déplacer dans un territoire qu'elle ne connaît pas forcément. Ces facteurs correspondent à la performance d'utilisation des transports publics.

Des usagers aux performances très inégales

La question des compétences

Même si l'on possède des connaissances de base, la maîtrise de l'usage des réseaux et des services peut s'avérer difficile. Le touriste, l'utilisateur occasionnel et même l'utilisateur habitué à faire tous les jours un trajet identique domicile-travail peuvent se retrouver dans des situations qu'ils ne savent pas gérer :

- *“ Quel billet prendre pour aller à Châtelet lorsque je viens d'arriver gare de Lyon ? ”*

- *“ Suis-je dans la bonne direction pour aller à Disneyland ? ”*

- *“ Ma ligne de métro est arrêtée ? Quelle ligne de bus prendre pour me rendre à mon travail ? ”.*

Ces interrogations qui apparaissent lors des enquêtes se posent régulièrement chez les usagers avec des conséquences variables. Pour des bénéficiaires du RMI en situation difficile, cette "incompétence" diminue leur chance de réinsertion. Afin de mettre en évidence cette absence de maîtrise, nous étudierons la catégorie des bénéficiaires du RMI (rmistes) qui constitue un cas éclairant puisqu'elle cumule de

nombreux freins à la mobilité. Précisément, nous avons suivi durant deux ans des groupes de personnes inscrites dans un parcours de remobilisation au sein d'une association dionysienne³⁷. Les chargés d'insertion de cette association ont souvent été confrontés à des problèmes de mobilité. Ils ont constaté qu'en se rendant à des entretiens d'embauche, certains de leurs stagiaires se perdaient, ne trouvaient jamais l'adresse de l'entreprise, se trompaient de ligne de métro ou de bus ; et quelquefois même, ils refusaient catégoriquement de s'y rendre. Les explications données au chargé d'insertion varient selon l'imagination de l'individu concerné : erreur dans la prise de note de l'adresse, rendez-vous trop éloigné alors qu'il n'a lieu qu'à quelques kilomètres dans une ville voisine, enfants tombés subitement malades, etc...

En réalité, il s'agit le plus souvent d'une absence de compétence dans l'usage des transports publics. Lors de nos nombreux échanges, les chargés d'insertion n'ont pas insisté sur les difficultés de leurs stagiaires à accéder à un mode de transport. Venus des communes de Saint-Denis, La Courneuve, Stains ou d'Epinais pour la plupart, ils ont à proximité des transports en commun disponibles, notamment des réseaux de bus. Parfois le métro et le RER, comme la ligne 13 du métro à Saint-Denis ou le RER B, sont présents. Selon nos interlocuteurs, leurs stagiaires ont de la chance comparativement aux demandeurs d'emploi situés en grande banlieue parisienne. Ce sont les difficultés dans l'usage même des transports en commun et dans la spatialisation qu'ils ont pointées comme étant les freins prioritaires.

En collaboration avec les responsables de l'association, nous avons alors décidé d'organiser des séances d'apprentissage - ou de ré-apprentissage - de l'utilisation des réseaux et des services de la RATP³⁸. Au cours des nombreux ateliers que nous avons animés dans les locaux de cette association, entre 2002 et 2004, nous avons pu repérer plusieurs freins. Par "frein à la mobilité", nous entendons tout obstacle susceptible de limiter ou d'annihiler la capacité à utiliser les transports en commun chez les stagiaires. Deux types de contraintes ont été repérées : des freins exogènes dépendant directement du contexte socio-environnemental dans lequel évolue l'individu, et des freins endogènes qui sont du ressort de l'individu lui-même.

³⁷ Association APIJ située dans la cité des Cosmonautes à Saint-Denis (93)

³⁸ Ces ateliers sont à l'origine de ce que l'on appelle désormais "Ateliers Mobilité"

Les freins exogènes

Ils relèvent essentiellement de l'environnement et des espaces de transport dans lesquels évoluent les individus.

L'accueil des agents RATP est déjà un premier élément. De fait, la relation "agent-client" n'est pas toujours facile pour ce public. Dans certains cas, la personne concernée s'exprime difficilement en français, ne manie pas bien les chiffres, les soustractions ou les additions, ou ne comprend pas l'ensemble des rouages de la tarification. Il faut beaucoup d'attention et de patience aux agents pour les renseigner. Mais ces derniers n'adoptent pas toujours le bon comportement pour donner un accueil adapté. Celui-ci doit d'autant plus être soigné qu'il peut entraîner, dans le cas contraire, la fraude, ou le renoncement au déplacement. Dans les deux cas, les conséquences sont socialement et économiquement inacceptables pour la RATP et les stagiaires, en tant que clients.

En second lieu, l'utilisation des automates de vente de billets ne va pas de soi. Les instructions du mode d'emploi ne sont pas comprises ou ne répondent pas à l'ensemble des interrogations des stagiaires. Ces hésitations face à l'automate révèlent un enjeu important en matière d'apprentissage compte tenu du déploiement prévu des comptoirs d'information. À moyen terme, la vente de titres se fera majoritairement par ce système. Mais à ce jour, 70% des voyageurs achètent encore leur titre de transport au guichet³⁹.

En troisième lieu, on observe que la signalétique est difficilement repérable et souvent mal comprise. Les informations qui servent à guider les voyageurs sont nombreuses dans les espaces de transport, mais leur emplacement n'est pas normalisé; elles se situent à mi-hauteur, à gauche, à droite, en face ou de profil... Bref, l'exercice de repérage est difficile, d'autant qu'il se produit dans un environnement qui est, le plus souvent, perturbé et en mouvement. La foule complique la tâche. Pour de nombreux stagiaires, novices ou occasionnels des transports, cette situation crée ce que l'on appelle en psychologie une "surcharge cognitive". Toutes les informations sont reçues de manière simultanée et le voyageur n'arrive plus à formuler un raisonnement. Cette surcharge cognitive qui peut provoquer du stress, de l'agressivité ou une fragilité émotionnelle, empêche le traitement de l'information.

³⁹ Article du Figaro économique du 08 septembre 2006

On constate aussi que les plans des réseaux sont difficiles à comprendre et souvent peu précis. Pour les stagiaires, il s'agit "d'un plat de nouilles" dans lequel ils n'arrivent pas à se repérer. La technique de lecture n'est pas maîtrisée. Comment distinguer une ligne de RER de celle d'un bus ? De plus, les plans affichés dans les stations ou aux arrêts indiquent l'ensemble du réseau concerné, sans préciser l'endroit exact où le voyageur se trouve. Les stagiaires ont donc des difficultés à construire leur itinéraire.

En quatrième lieu, le système tarifaire apparaît très complexe. Pour une population en difficulté, l'utilisation des billets à l'unité ou en carnet est une règle de fait. Il est difficile de saisir la logique qui prévaut dès lors que l'on veut passer d'une ligne de métro à une autre avec le même ticket, alors que c'est impossible de passer d'une ligne de bus à une autre dans les mêmes conditions. Il n'est pas évident non plus de comprendre que la station *la Défense* est située en zone 2 si le voyageur vient en métro, et en zone 3 s'il utilise le RER.

Les freins endogènes

Ces freins se sont révélés lors des Ateliers "mobilité" menés dans les locaux de l'association APIJ au cœur de la cité des Cosmonautes. Ils dépendent des capacités physiques, psychologiques et cognitives des participants.

Une santé mentale fragile

Rappelons brièvement, qu'un célibataire Rmiste, sans enfant, touchait 380 euros⁴⁰ par mois en 2003 alors que le salaire moyen en France était de 1750 euros net par mois⁴¹. À ces faibles ressources financières s'ajoutent bien souvent de graves situations personnelles : absence d'emploi depuis des mois ou des années, placement des enfants dans des familles d'accueil, absence de logement. Tout ceci a des conséquences sur la santé mentale et physique⁴² et se répercute sur la mobilité.

De rares expériences de déplacements

Les références de déplacements indiqués par les stagiaires sont souvent liées au travail. Compte tenu des situations précaires, les déplacements liés aux loisirs semblent minimes alors qu'ils progressent fortement chez d'autres catégories

⁴⁰ Une personne vivant en couple avec 1 enfant touche environ 685 euros et avec deux enfants, 805 euros

⁴¹ Dans le secteur privé et semi-public, INSEE 2003

⁴² Rapport Lazarus, " Une souffrance que l'on ne peut plus cacher ", Ministère de la santé publique et ministère de la lutte contre l'exclusion, 1995

sociales mieux insérées, notamment chez les cadres⁴³. De fait, la compétence des stagiaires dans l'usage des transports s'acquiert surtout à partir de trajets répétitifs. Leur degré d'expertise est ainsi fort limité.

Des situations d'illettrisme

L'illettrisme très certainement le frein le plus puissant. Il touche 9% de la population âgée de 18 à 65 ans en France, et 10% de la population située en zone urbaine sensible (ZUS).⁴⁴ Signalétique, automates de vente, plans sont alors incompréhensibles⁴⁵. La proportion de personnes dans cette situation est plus forte pour les groupes d'âge supérieurs à 45 ans.

Une faible maîtrise des savoirs de base

La compréhension de l'ensemble des supports d'informations dépend des connaissances antérieures⁴⁶. En effet, pour lire un panneau d'affichage de la direction des lignes RER sur le quai, il faut savoir lire un tableau à deux entrées, abscisse et ordonnée. Malheureusement, tous les participants ne savent pas le faire et ne comprennent pas dans quelle direction va le prochain train ou à quelle heure il va arriver. De plus, comment un voyageur peut-il demander son chemin au premier venu, y compris à un agent, s'il ne reconnaît pas sa droite de sa gauche et encore moins les points cardinaux ? Des renseignements tels que :

- " Vous allez à droite, vous suivez ligne 9, puis vous prenez à gauche... "

- ou encore " Saint-Ouen ? Oui, c'est au nord de Paris, c'est la ligne 13... "

deviennent vite incompréhensibles et finissent par décourager quand on multiplie les demandes.

Des difficultés dans la faculté d'abstraction

La faculté d'abstraction est nécessaire dans la réalisation de nombreuses tâches comme se diriger ou se repérer sur un plan. Certains chercheurs, comme Azouz Begag, ont montré que les représentations spatiales conditionnent les pratiques de déplacements⁴⁷ et inversement, que les déplacements enrichissent les représentations. Ainsi, comme dans un cercle, déplacements et représentations sont

⁴³ Sur ce sujet, voir notamment l'essai de Jean Viard, " Le sacre du temps libre. La société des 35 heures. ", L'Aube, 2002

⁴⁴ Chiffres 2005 tirés d'une brochure d'informations de l'Agence Nationale de Lutte contre l'Illettrisme

⁴⁵ Ceci ne les empêche pas totalement de se déplacer en transport car ils développent des tactiques que nous avons mis en évidence dans un article " ... "

⁴⁶ Nous l'avons vu dans le chapitre précédent

intimement liés : si un individu se déplace peu et toujours sur les mêmes axes, ses représentations ne s'enrichissent pas et par conséquent, il n'aura ni l'envie, ni la capacité d'aller ailleurs.

Le manque d'anticipation dans la gestion du déplacement

Dans la plupart des cas, les difficultés ne sont pas anticipées : absence de planification concernant la direction à emprunter, le nombre de tickets à utiliser, le repérage géographique du rendez-vous... Cette attitude témoigne d'un manque de savoir-faire concernant la mobilité. L'anticipation est pourtant nécessaire pour des novices ou des occasionnels. Elle constitue une ressource cognitive qui leur permettra de se guider⁴⁸. Après plusieurs expériences, l'exercice de planification laissera place à une expertise dont ils bénéficieront en situation de déplacement. Ce manque d'anticipation témoigne aussi d'un vécu dans le "présent omniprésent" des personnes en difficulté sociale, vécu que Salvador Juan avait mis en évidence dans son étude intitulée "Les sentiers du quotidien"⁴⁹. Certains stagiaires sont incapables de se projeter dans un futur, même proche, c'est-à-dire qu'ils ne peuvent anticiper leurs actes parce qu'ils sont obnubilés par des difficultés quotidiennes d'argent, de garde d'enfants, etc., mais aussi parce qu'ils disposent de connaissances et de moyens financiers et techniques limités, ce qui les oblige à répondre à un problème au moment où il se pose.

Les quelques freins présentés ne sont pas propres à la seule population Rmiste. Ils se rencontrent aussi chez des voyageurs habitués des transports en commun ou chez des occasionnels. Il apparaît donc que l'individu ne doit pas être considéré comme le seul responsable de ses difficultés à être mobile. Il convient de penser l'individu en interaction non seulement avec l'espace de transport, mais aussi avec son environnement social, économique et culturel pour comprendre les entraves qui sont les siennes.

⁴⁷ Azouz Begag, "Espace et exclusion, mobilités dans les quartiers périphériques d'Avignon", L'Harmattan, 1991

⁴⁸ Suchman L.A., "Plans and situated actions. The problem of human-machine communication", Cambridge University Press, 1987

⁴⁹ "Les sentiers du quotidien", Salvador Juan, RATP Prospective, juillet 1996

Les freins à la mobilité constituent-ils de véritables handicaps ?

Dans les années 1980, le monde de la médecine a connu une petite révolution en revisitant le handicap et en considérant que celui-ci est la conséquence de la maladie et non pas la cause.

Selon la Classification Internationale des Handicaps établie en 1980⁵⁰, le handicap correspond à une déficience (lésion et/ou déficit en résultant) qui peut entraîner une incapacité (partielle ou totale) à accomplir une activité dans des limites considérées comme normales. Le désavantage (conséquence des déficiences ou des incapacités) correspond à une limitation, voire à l'impossibilité de l'accomplissement d'un rôle social normal comme, par exemple, gagner sa vie ou faire des études.

Le parallèle avec la mobilité est troublant de ressemblances. Les déficiences physiques ou mentales en médecine peuvent être comparées, pour la mobilité, à des déficiences de connaissances de bases (impossibilité à lire, à construire un raisonnement logique, à maîtriser la langue...). Quant aux incapacités, elles correspondent à l'impossibilité de se rendre à l'endroit souhaité. Comme en médecine, les désavantages sont d'ordre social ; ils résultent principalement des inégalités dans l'accès à l'emploi et aux loisirs dans une société qui s'articule désormais autour de ces deux axes.

Mais ces freins à la mobilité, considérés comme handicaps, produisent-ils une exclusion permanente ?

Des handicaps de situation

Au début des années 1990, les médecins et les associations⁵¹ spécialisées proposent une synthèse du modèle individuel et du modèle socio-environnemental du handicap : "Le handicap n'est pas un phénomène statique mais dynamique, c'est un processus qui résulte de la combinaison de deux séries de facteurs : individuels (déficience et limitation fonctionnelle) et sociaux (barrière), l'accent étant mis sur la résultante sociale (intégration) de cette combinaison."

Depuis, on constate qu'en médecine, le terme même "d'handicapé" est contesté. On parle plus volontiers de "personne en situation de handicap" pour traduire l'ensemble du phénomène. En effet, le terme "d'handicapé" prend

⁵⁰ Selon l'Organisation Mondiale de la Santé

⁵¹ Lors du Forum des associations représentatives des personnes handicapées

uniquement en compte la dimension individuelle du handicap (caractéristiques physiques et mentales) alors que le handicap ne se révèle que dans certaines situations en fonction de la déficience des personnes et de l'environnement physique et social où elles se trouvent. Ainsi, l'enchaînement "déficience-incapacité-désavantage" n'est pas systématique. Une incapacité peut entraîner une déficience sans désavantage et une déficience peut entraîner un désavantage sans incapacité. Enfin, l'existence d'une déficience et d'une incapacité ne provoque pas toujours un désavantage. Concrètement, l'amputation d'un doigt chez un violoniste a comme conséquence d'être un désavantage majeur pour pouvoir exercer son métier alors que pour la plupart des personnes, cette amputation constitue une déficience sans conséquence notable. Une même déficience ne provoque donc pas les mêmes conséquences. Comme nous avons pu l'observer dans nos ateliers, un dionysien peut fréquenter assidûment le centre-ville de Saint-Denis pour ses loisirs et ses achats et ne pas pouvoir aller dans une ville voisine, car il ne sait pas où elle se trouve, ni comment s'y rendre (déficience). Cette situation produit-elle un désavantage social ? Nous ne le pensons pas. Maintenant, si cette même personne trouve un emploi dans une ville voisine qu'elle ne connaît pas, qu'elle ne sait pas lire un plan de transport (déficience) et que, par conséquent, elle renonce à s'y rendre (incapacité), sa déficience produit incontestablement un désavantage social. Les freins à la mobilité, s'ils constituent de véritables handicaps, peuvent ainsi conduire à l'exclusion, mais seulement dans certaines situations. Le désavantage social et les inégalités n'apparaissent pas systématiquement

Une exclusion à géométrie variable

Le degré d'exclusion des individus entravés dans leur mobilité est donc variable. Certaines personnes développent même des capacités d'action fort intelligentes et chaque frein ne produit pas systématiquement de l'exclusion ou de l'isolement.

En ce sens, les problèmes de mobilité s'apparentent à ceux de l'illettrisme. Tout comme le montre A. Villechaise-Dupont et J. Zaffran, dans leur article sur "Les résistances à l'infériorisation sociale chez les personnes en situation d'illettrisme"⁵², certains individus déploient des ressources souvent inédites pour pallier leurs problèmes. Pour eux, l'illettrisme est bien un handicap majeur, mais il ne doit pas

⁵² Revue Française de Sociologie, 42-4, 2001, p.669-694

toujours être associé à une grande souffrance, à la marginalisation ou à l'impossibilité de tout épanouissement personnel. Concernant la mobilité, des individus peuvent avoir des difficultés à se déplacer, mais ceci ne les empêche pas systématiquement de sortir de chez eux et de se sentir bien dans leur vie. En somme, comme pour l'illettrisme, les freins à la mobilité ne se font sentir que dans certaines circonstances : celles-ci font prendre conscience à la personne de sa différence avec ceux qui se meuvent aisément, non pas dans l'univers de l'écrit, mais dans l'univers urbain. C'est dans ces situations particulières que les inégalités et le risque d'exclusion apparaissent.

En ce qui concerne les participants aux ateliers de mobilité aux Cosmonautes, ils semblent évoluer dans un univers restreint de possibles. Des barrières qui sont des freins à la mobilité se dressent devant eux et bornent leur univers. C'est uniquement lorsque la société les oblige à passer au-dessus (pour trouver un emploi ou pour se rendre dans une structure d'aide sociale...) que les inégalités et les exclusions apparaissent.

Certains sont capables de trouver des solutions relevant plutôt du domaine de la tactique que de celui de la stratégie. Ils essayent de régler un problème immédiat qui se pose à eux dans des circonstances exceptionnelles (entretien d'embauche, remplacement, exercice de construction d'itinéraire...) sans avoir mis en place une stratégie de longue date pour pouvoir se déplacer. Ils répondent à un problème à un moment donné et qui ne se répétera pas souvent. A propos des illettrés qui déploient le même sens tactique, Villechaise-Dupont et Zaffran affirment que "la tactique est la ruse du faible" : c'est ce qui permet de pouvoir s'en sortir, de faire illusion à un moment donné face à la société.

D'autres, malheureusement, ne trouvent jamais les ressources nécessaires pour franchir ces barrières. C'est tout l'enjeu des ateliers de mobilité (mais aussi d'autres interventions dans d'autres structures⁵³) que de les aider à les surmonter.

Une réponse publique centrée sur les individus : l'apprentissage de l'utilisation des transports publics

Les différents organismes sociaux (ANPE, Missions Locales, association d'insertion, etc.) ont déterminé, depuis longtemps, les problèmes de mobilité de leurs

⁵³ L'IVM a réalisé une enquête auprès de 120 structures d'insertion par l'activité économique en France développant des actions dans le domaine de la mobilité

publics. Confrontés aux refus de se déplacer ou aux erreurs d'itinéraires, beaucoup ont mis en place, avec des moyens et des savoirs très limités, des modules centrés sur la mobilité pour essayer de répondre aux spécificités de leurs adhérents.

Pour une société de services comme la RATP, les difficultés que rencontrent les voyageurs deviennent un enjeu. En effet, elles mettent en question l'utilisation de services conçus pour tous. Les Ateliers "Mobilité" sont une des réponses proposées : ils ont été conçus, en 2002, dans le cadre d'une recherche prospective. En 2004, un partenariat avec CML-Relation de Service et le centre de bus de Pavillons a permis leur déploiement. Durant une ou plusieurs demi-journées, des usagers, ou des futurs usagers, suivent un apprentissage à l'utilisation des réseaux de transport. Les Ateliers sont animés par un agent formé à cet effet. Ils s'adressent aux chômeurs à la recherche d'un emploi et, plus largement, aux personnes en parcours d'insertion sociale (primo-arrivants, analphabètes, personnes intégrant une école de la seconde chance, etc...). Grâce aux Agences de Développement Territorial, des partenariats ont été conclus avec les structures sociales intéressées : Missions Locales, associations d'insertion, maisons de l'emploi, centres sociaux, etc.

Un Atelier "Mobilité" réunit en général 10 à 15 jeunes dans les locaux des structures partenaires et propose différents apprentissages :

- la lecture des plans de réseau;
- le repérage et la compréhension de la signalétique ;
- la construction d'itinéraires ;
- l'utilisation d'automates de vente ;
- la connaissance des différents titres et du système de tarification.

L'animation favorise au maximum l'échange avec les stagiaires et stimule leur participation. Pour cela, plusieurs supports - (film, plans, jeux, brochures d'informations) composant un " kit pédagogique " sur CD-ROM - permettent de s'adapter au niveau des participants. Les séances sont co-animées par un agent de la RATP et un responsable-partenaire. Selon les besoins, les ateliers durent une, deux ou trois demi-journées

La remise d'un " Certificat de mobilité " par un élu local et un responsable de la RATP conclut la séquence des séances d'apprentissage, d'accompagnement et d'échange. Ce diplôme, symbolique, permet de mettre l'accent sur l'importance de la maîtrise de l'usage des réseaux de transport pour trouver et conserver un emploi.

Pour conclure

Comme on l'a vu plus haut, l'innovation dans la manière de concevoir l'utilisation des transports en commun a de beaux jours devant elle. Il convient de créer de nouveaux services à la mobilité et à l'accessibilité pour contrer le risque d'exclusion qui touche en priorité les ménages les plus défavorisés qui résident dans les quartiers sensibles. Il s'agit d'abord d'accompagner le développement du potentiel de mobilité de chaque individu par des stages et des exercices appropriés, avec l'objectif de réduire les inégalités tout en respectant la qualité de vie et la liberté de chacun à se déplacer.

Pour que tout le monde puisse bénéficier des nouvelles formes de mobilité, il est nécessaire de mettre en place une gestion globale de la mobilité, en partenariat avec les acteurs économiques et sociaux en visant prioritairement la lutte contre les exclusions. Il ne s'agit pas seulement d'être égalitaire dans le déploiement des moyens au niveau des quartiers marginalisés ; il faut aussi être équitable, c'est-à-dire tenir compte des handicaps et des entraves spécifiques qui pèsent sur les individus apparemment les moins mobiles

Il est évident que donner les moyens à chacun de sortir de son quartier ne suffit pas. L'exemple du quartier des Cosmonautes est particulièrement significatif à cet égard, dans la mesure où cette cité, techniquement bien reliée par les réseaux de transport en commun, reste en grande difficulté sociale. Il faut accompagner les individus les plus fragiles pour les amener à comprendre le bien fondé des déplacements multiples et ensuite, il faut les conduire à réfléchir sur les entraves qui les paralysent dans leur déplacement et, dans un troisième temps, les aider à s'en sortir et à en sortir...

Pour beaucoup de jeunes en échec scolaire ou en situation d'illettrisme, l'intégration à la ville peut passer par les Ateliers "Mobilité", tels ceux qui ont été expérimentés à la cité des Cosmonautes à Saint-Denis. Dans ce cadre, on a pu noter l'évolution de la RATP : celle-ci est passée progressivement de logiques à dominante technique à une "culture de services" qui voudrait accorder une égale importance aux lignes, aux espaces de transport et aux personnes. Souhaitons ici que la qualité des services s'améliore encore pour que tous les habitants des secteurs sensibles se sentent également partenaires du développement social et territorial.

Réseaux productifs et acteurs bio-politiques informels Le 19^e arrondissement de Paris

Giovanna Demontis

Doctorante CEME

Mon approche aux transformations de la société se fait à partir d'un exemple local, bien évidemment, il ne peut pas prendre en considération toutes les amplitudes et les variables du changement "Une telle entreprise est irréalisable, c'est sans doute la raison pour laquelle les approches globales sont construites à travers des facteurs explicatifs d'ordre macroéconomique traités comme des forces extérieures aux hommes : à nous de nous y adapter ou mourir.

Il s'agit (pour ce qui me concerne) d'esquisser des modèles de changement sur la base d'analyses d'ordre pragmatique, c'est-à-dire capable de prendre en compte les façons dont les personnes s'engagent dans l'action, leurs justifications et le sens, qu'elles donnent à leurs actes Les petits réseaux ou les luttes locales que je décris ne sont pas un exemple généralisable pour le monde. Mais il y a des bonnes raisons pour penser que des processus similaires se vérifient partout ailleurs dans les autres pays développés, selon les spécificités de l'histoire politique et sociale."⁵⁴

En accord avec ces mots je décrirai un petit réseau de coopération localisé à Paris dans le 19^e arrondissement.

Le terrain

Le 19^e qui est encore un des grands quartiers populaires de Paris est articulé, au Nord, autour de l'avenue de Flandre, où il présente un ratio important d'ouvriers et employés. Au Sud, autour du secteur des Buttes Chaumont, où comporte plus de catégories socio professionnelles supérieures. Notamment avec un taux de chefs d'entreprises, cadres supérieurs et professions libérales supérieures à 40%.

Le secteur de l'avenue Secrétan se situe au sud de l'avenue Jean Jaurès et dispose d'une situation intermédiaire (entre le Nord de l'arrondissement et les Buttes

⁵⁴ Boltanski L, Chiappello E., *Le nouvel esprit du capitalisme*, Paris, Gallimard, 1999

Chaumont) en termes de caractéristiques de population. C'est dans ce petit secteur, niché entre les lotissements de logements populaires et la Butte Bergère, que vit le menu réseau de personnes dont il sera question.

Tout angle de vue est par nature subjectif et donc contestable. Les personnes et les collectifs dont je parle partagent mon quotidien et ma vie. Pour ma part, je considère mon implication et ma connaissance du terrain et des personnes un élément de force et je tâche de m'en servir pour fournir des clefs de lecture nécessaires à la compréhension.

Le terrain de l'observation et de l'entretien biographique comporte l'engagement dans une démarche difficile sous différents points : la restitution d'un matériel extrêmement vaste, difficile parfois à réorganiser et à rendre intelligible. Le fait qu'il demande d'être capable de faire des actes symboliques de toutes natures, pas seulement techniques, mais également purement sensoriels et intuitifs.

Ces éléments m'ont incité à réfléchir sur la nécessité d'une approche multidisciplinaire qui puisse accompagner la complexité de la thématique et mettre en évidence l'importance des aspects subjectifs qui sont essentiels pour comprendre le cadre de vie post-fordiste : un contexte hautement communicationnel qui nécessite un haut niveau de compétence "linguistique" pour pouvoir être créateur à tous niveaux.

Le réseau

L'observation dure depuis deux ans et a permis de présenter les sujets, un certain nombre de pratiques ainsi qu'une ébauche de leurs modes de vie et les convictions qui les accompagnent. Le réseau est composé d'une quinzaine de familles. Il s'est formé à l'école maternelle Sadi Lecointe, fréquenté par 159 enfants habitant le quartier Secrétan.

Je définis "réseau" l'entrelacement de relations et d'échanges qui existe parmi ces individus. Mais personne ne le nomme ainsi et tous agissent comme si, cette organisation simple mais raffinée, n'existait pas. Bien que le réseau soit considéré, au moins idéalement, expansifs et sans limites les échanges et le partage d'informations et de services est destiné à un groupe identifié. Il existe une "modération" implicite quant à la participation des "externes".

Les individus en question sont entrés en relation grâce à leur attitude de “parents concernés”. Ils se sont connus et ont établi des relations dans les classes, en bavardant sur les besoins des enfants. La majorité affirme avoir fait le choix de l'école publique. D'autres hypothèses éducatives ont été prises en considération, mais « *le public nous à paru la chose meilleure, c'est un choix qui permet à l'enfant d'être dans la réalité. Je ne voulais pas pour mon fils un milieu fermé de petits protégés tous pareils.* » (Anne, journaliste/écrivain)

Il faut préciser que l'école Sadi Lecointe garde des aspects de réelle “mixité sociale”. C'est d'ailleurs assez paradoxal à relever puisque cette “mixité” qui constitue la raison de la présence de ces parents dans l'école publique n'existerait pas sans eux. C'est leur présence qui fait la différence et encourage d'autres familles du même milieu social à rester dans l'établissement.

Comment cela fonctionne ? Le réseau s'est formé il y a quatre ans, à l'occasion de la constitution d'une liste de parents d'élèves au sein de la FCPE.

La quotidienneté de la vie scolaire a favorisé les rapprochements et la constitution d'une maille souple mais efficace, faite d'échanges d'informations, de menus services : échanges de gardes, trouver des chaussures à bon prix.

Une proximité plus importante s'est réalisée avec le constat que les enfants ne partaient jamais en sortie avec le centre de loisir. La directrice expliquait que les “gamins chanceux” qu'ils sont n'ont pas besoin du centre pour bénéficier de loisirs variés et intéressants. L'équipe privilégie “les enfants en difficulté”, ceux pour qui le centre représente la seule possibilité de faire des activités.

Les parents (très “*politically correct*”, mais pas ravis de payer le plein tarif au centre pour que les enfants passent la journée dans la cour d'école) ont rapidement mis en place une organisation. Une équipe de deux à quatre parents s'alterne les mercredis et les vacances scolaires. Il accueille un groupe de quatre à huit enfants et plus. Les appartements des uns et des autres sont mis à disposition du centre auto géré. Ça dure depuis quatre ans, sans complications. Il arrive qu'occasionnellement les enfants fréquentent le centre de loisirs, mais ce dernier n'accueille désormais que un “public captif.”

De ce moment les initiatives se sont multipliées : constitution d'une liste (10 familles) pour acheter des légumes livrés directement à la maison. Constitution d'une

liste afin de partager un professeur de musique pour les enfants. Ventes de vêtements, tissus et livres à la maison. Mise en place des systèmes d'échange voiture/moto ou vélo/mobylette selon les nécessités (deux personnes seulement se déplacent en transport en commun). Le tout caractérisé de façon fortement anti-consumériste.

La coopération entre ce petit groupe d'individus s'est organisée tout autour des enfants pour déteindre sur tous les autres aspects du quotidien. Les enfants sont un élément central dans l'organisation de ces familles. Ils représentent la réification de toutes leurs convictions, une mise en application des credo, un fait public, une forme de militance.

Qui sont-ils ?

Qui sont ces personnes ? Les informations biographiques classiques (âge, niveau d'études, origine sociale, profession) montrent un réseaux homogène dans sa composition. Les personnes qui en font partie appartiennent à une tranche d'âge entre 35 et 45 ans. Le troisième cycle est le niveau moyen des études.

Ils sont issus du prolétariat, des classes moyennes. Ils ont des histoires de vie non ordinaires, parfois aventureuses. Un bon nombre semble avoir suivi le courant de la vie, sans se soucier du lendemain, évitant les parcours traditionnels. Leurs existences et leurs histoires professionnelles n'ont pas de cohérence apparente (gardien de nuit dans un hôtel et après journaliste, formateur en alphabétisation et illustrateur de livres pour enfants, mannequin et ensuite "esprit libre et débrouillard" au Laos, puis photographe au Japon etc.)

L'art dans toutes ses formes a une place constante dans ces parcours. Le groupe compte beaucoup de "professionnels créatifs" et un écrivain. D'ailleurs "les activités de création ne sont plus l'envers du travail, mais elles sont au contraire revendiqués comme l'expression plus avancée des nouveaux modes de production"⁵⁵. Les grands voyages et les expériences de travail à l'étranger (Etats-Unis, Japon, Brésil) sont courants. Un tiers du groupe est constitué par des étrangers : Allemands, Italiens, Sud-africains, Canadiens.

⁵⁵ Menger P.M., *Portrait de l'artiste en travailleur. Métamorphoses du capitalisme*, Paris, Seuil, 2002.

Une étonnante homogénéité de discours se dégage des entretiens. Une lutte lucide et acharnée pour défendre sa subjectivité, le droit à une existence particulière. Une quête existentielle se dégage, un besoin d'unité mystique et une habitude à la précarité, qui généralement est assumée et revendiquée comme système de vie. Professionnellement, ils sont travailleurs de l'industrie du spectacle, journalistes, chercheurs, photographes, formateurs, stylistes, travailleurs du social, comédiens, une vaste panoplie avec les statuts les plus hétéroclites : travailleurs indépendants, intermittents, free lance, sous-traitants, *self employers*, travailleurs au noir.

Ils représentent une pluralité de subjectivités et des fragments de la production qui identifient un secteur bien précis. Toutes ces personnes appartiennent à des différents secteurs de l'immatériel, cette forme de travail qui "crée des produits immatériels, tels que du savoir, de l'information, de la communication, des relations ou encore des réactions émotionnelles. Ce type de travail (qui) crée non seulement des biens matériels mais aussi la vie sociale elle-même"⁵⁶

Un premier élément d'analyse pour comprendre l'esprit et l'agir social de ces personnes est représenté par la réflexion sur les lieux et les temps où ils produisent. Ces individus sont flexibles et atypiques dans leur vie ainsi que dans leur travail. Ils travaillent la plupart du temps à leur domicile. À l'extérieur, leur prestation s'effectue dans des lieux occasionnels. Ceux qui ont un travail plus traditionnel et "un bureau" ont la possibilité de gérer leur temps, ou travaillent "sur projet".

« J'ai officiellement un bureau et des horaires fixes, seulement mon travail exige disponibilité à n'importe quel moment. Il est lié à l'occasion. Je travaille partout, il m'arrive de finir chez moi, le soir, plutôt qu'au bureau. » (Alain, journaliste.)

Une des effets de l'extensibilité de l'endroit où s'effectue la prestation de travail, est l'absorption de ce lieu dans le système de règles de la vie privée du travailleur. La culture, le monde subjectif, les habitudes de la vie privée de celui qui travaille se transfèrent sur le travail. Ce type de travailleur ne travaille pas simplement avec son intelligence et sa subjectivité, sa capacité de gérer et organiser son activité mais aussi avec les matériels de son histoire, de sa vie privée, dans les mêmes lieux physiques où il vit sa propre vie.

3 M.Hardt, A.Negri, *Multitudes, guerre et démocratie à l'âge de l'empire*, Paris, La Découverte, 2004.

Le travail suit les habitudes et les cycles vitaux de la vie privée

« Travailler c'était devenir un objet et je voulais être le sujet de moi-même. Il y a toujours quelque chose à sacrifier pour être libres et je ne supportais pas d'être dans un bureau sans pouvoir sortir quand je le voulais. Là je peux sortir pour m'acheter le journal : dans ma tête c'est important. » (Anne, journaliste/écrivain.)

Le premier résultat est que “ le travail suit les habitudes et les cycles vitaux de la vie privée et l'organisation du temps de travail est un temps sans règles, donc sans limites. La deuxième conséquence est une mutation des habitudes mentales par rapport aux différentes coordonnées de la vie civile. L'aliénation du travailleur salarié divisait la vie de l'individu en deux cycles socio affectifs, le cycle de la vie privée et celui de la vie professionnelle, l'apparente non aliénation du travailleur indépendant réduit l'existence à un seul cycle socio affectif: celui de la vie privée⁵⁷.

« Le boulot m'envahit quand même. Je ne supporte pas qu'on m'appelle à sept heures quand j'ai mon fils dans le bain pour parler d'un article (ou alors) il m'arrive d'être attiré par un livre, le sujet m'intéresse moi, et j'écris dessus : c'est du travail ou pas ? Je suis envahie par le monde, il n'y a pas de frontière entre moi et le monde. J'aime quand Pessoa dit « J'ai mal à la tête et à l'univers » c'est tout à fait ça. » (Anne, journaliste/écrivain.)

La relation de l'individu à son activité tend à devenir une monade, dans un sens proche de Leibniz, une totalité en soi (mais) doublement ouverte : par ouverture interne et par ouverture externe. La monade est une singularité, mais une singularité qui condense les enjeux des rapports sociaux Cet univers pénètre la monade de l'intérieur, sans en annuler la singularité. C'est au contraire dans cette singularité, et dans elle seule, que cet univers global prend sens et portée. Là se situe le paradoxe : interpénétration de deux globalités : une monade dans un univers qui est présent dans son intériorité.”⁵⁸

« Si mon employeur m'emmerde, je m'en trouve un autre parce que tu es ton propre patron au moins dans ta tête. Je déteste la mentalité du milieu de l'édition. On te fait comprendre que tu es tellement privilégié que tu ne peux pas demander ta

4 Bologna S., Fumagalli A., (a cura di), *Il lavoro autonomo di seconda generazione. Scenari del postfordismo in Italia*, Milano, Feltrinelli, 1997.

rémunération (alors que) en réalité on travaille beaucoup plus que si on était au bureau, on est beaucoup plus productif, parce que la prescription vient de l'intérieur de toi, sans que cela ne coûte rien à personne. Je bosse beaucoup plus quand je veux faire quelque chose après. » (Anne, journaliste/écrivain.)

« (C'est) une domination distanciée, mais qui opère avec d'autant plus de force qu'elle exerce un effet de rappel permanent. Je n'analyserai pas ce phénomène en termes d'intériorisation de la domination, d'autant moins que les salariés sont lucides sur ce qui se trouve en jeu (je parle d'un) assujettissement forcé. Mais il y a liberté. Et liberté d'abord dans l'exercice de la puissance de penser, d'agir et de coopérer des individus sujets (qui deviennent sujets dans cet exercice). » ⁵⁹

« Pendant longtemps j'ai pensé être nul, inadapté. Je me disais que je ne savais rien faire, parce que pour moi travailler c'était produire et je ne produis rien. L'immatérialité, j'y suis arrivé tout seul. Je suis dans l'assemblage social. C'est ce qui m'a toujours intéressé, je travaille vraiment avec ce qui fait de moi, moi-même. » (Marco, Thérapeute, consultant, formateur)

Le manque d'identité professionnelle conduit à une réaffirmation du rôle de la personne humaine et de l'importance des singularités individuelles. Le professionnalisme devient une attribution personnelle. Le travail fait appel aux qualités cognitives et interprétatives de celui qui travaille.

« Il faut être opportuniste, il faut être à l'affût tout le temps, il faut avoir un train à l'avance tout le temps, on ne peut pas se reposer un moment. je suis mon patron et il faut que je me trouve du boulot, il faut que je sois sur les occasions. » (Anne, journaliste/écrivain.)

Les personnes interviewées font preuve d'un orgueil étonnant. Si n'ont pas de fierté de corps, elles portent un fort sens d'indépendance, un sentiment de la dignité humaine en vertu duquel elles refusent toute proximité avec les attitudes politiques "revendicacionnistes". C'est sûrement dû à un impossible communication sur le plan politique, mais aussi à une volonté forte de vivre de soi-même, de son travail. La condition d'allocataire est une condition de dépendance, dévalorisante, dépréciatrice. Intolérable pour ceux qui n'ont que la valeur de soi. Chacun d'eux est son propre

5 Zarifian P., *A quoi sert le travail ?* Paris, La Dispute, 2003.

⁵⁹ *ibidem*

capital, il mise et il investit sur soi même, son intelligence, sa formation, sa capacité de s'en sortir.

« Je ne supporte pas leur attitude (les intermittents), ils sont tout le temps à piauler. Ils sont liés mains et pieds aux négociations UNEDIC, ils vivent en comptant leurs heures. C'est obsessionnel. Je ne veux pas de ça pour moi, je ne veux pas de l'attitude : « je porte sur moi la misère du monde ». (Eckart, Paris, Photographe)

« Faire résistance »

Dans les moments ensemble on discute des transformations du quartier, on se demande comment "faire résistance" et affronter la spéculation immobilière. Il faut rester sur Paris pour être "sur le coup" dans les questions de travail. Seulement deux familles vivent sur le quartier depuis plus de dix ans, toutes les autres sont arrivées dans les derniers 3 ou 4 ans. Ils viennent du Marais, de la zone du Canal Saint-Martin. On parle de la montée des loyers (une seule famille est propriétaire de son logement). On réfléchit à des formes d'achat multiples mais ce n'est pas facile. Il n'y a pas de capitaux et pas d'épargne. Mais surtout dans la logique connexionniste et flexible qui anime le groupe, le mode de vie locataire correspond mieux aux exigences de liberté des personnes. La propriété ne semble pas être une exigence.

« C'est un monde dur et violent où il y a plein de sources de bonheur. C'est une société inhumaine et manipulatrice . Le capitalisme nous vend les bonnes choses, il nous donne plus de liberté pour mieux nous asservir. Je n'ai jamais voté, je ne supporte pas que quelqu'un me représente. » (Anne, Paris, journaliste/écrivain)

Ce groupe demeure absolument invisible, parfaitement opaque par rapport à l'extérieur. Il a une attitude mimétique, clandestine dans la préservation farouche de son indépendance. On évite soigneusement la relation avec l'Institution, malgré (ou grâce) la connaissance détaillée de l'offre politique. Seulement les deux anciens militants hasardent leur présence aux réunions. Mais tout le monde est intéressé par les comptes-rendus. Les discussions qui en font suite sont parmi les plus intéressantes et agréables que je peux avoir. Pas d'enjeux de pouvoir, pas de "prime donne" et un public fin, cultivé, au courant des nouveautés. L'extrême lucidité que les individus ont de leur condition est émerveillant.

« Je ne vois pas pourquoi je devrais militer quelque part, je fais politique dans mon travail, j'opère des choix, je veux dire que j'ai plus de pouvoir en tant que

travailleur qu'en tant que militant et le compromis au travail je le vis bien et en plus les questions sont bien plus intéressantes, je suis dans la vie. Si j'étais dans un parti je devrais continuellement plier ma tête. » (Marco, Thérapeute, consultant, formateur)

Et "*last but not least*" un constat sur la place des femmes: ces réseaux sont des réseaux de femmes. Les hommes actifs sont deux. Les autres sont présents, concernés, mais pas moteurs de l'initiative.

Je crois que une des raisons est due au fait que aujourd'hui "l'activité domestique de la femme comporte une augmentation de ses qualités cognitives, il est nécessaire d'interpréter constamment, et de traduire en travail vivant, les signes et les informations qui proviennent du contexte dans lequel la famille est insérée. Inviter un tel à dîner, décider de ce qu'il faut cuisiner « pour être à la hauteur ». Investir dans les réseaux de rapports socioculturels pour assurer aux enfants un environnement favorable à leur éducation.

Le travail vivant devient toujours moins un travail matériel dans le sens de mécanique et d'exécution, mais toujours plus un travail de relation et de communication, ce qui n'en réduit pas la quantité, mais en modifie la substance. dans le cas du langage et de la communication féminine, ce qui est réellement nouveau par rapport aux pratiques de luttes classiques c'est le fait que la sphère publique est immédiatement constitutive de communauté politique.

L'innovation politique de portée générale est dans les formes qu'on choisit pour parler ou se taire, pour changer la réalité ou interpréter la réalité qui change: pour faire de la politique et du lien social.

Jamais ce ne furent les mêmes formes, les mêmes gestes et les mêmes mots que ceux de la politique des hommes."⁶⁰

« Parler d'exode est intéressant seulement cette fois, ce n'est pas nous, mais les autres qui sont dehors. » (Anne, journaliste/écrivain.)

6 Marazzi C., *La place des chaussettes, le tournant linguistique dans l'économie et ses conséquences politiques*, Paris, Editions de l'Eclat, 1997.

Jeunes des quartiers populaires et espaces du dehors

Jeanne-Abigaïl Denzler

Doctorante CEME

En octobre 2002, le ministre de l'intérieur Mr Nicolas Sarkozy propose à l'Assemblée Nationale son « projet de loi sur la sécurité intérieure ». Celui-ci, à travers un verrouillage très sévère de l'espace public, se place dans la lignée des politiques publiques de répression pénale et de contrôle des masses, déjà annoncées par le tournant sécuritaire qui est devenu la priorité de l'Etat depuis quelques années. Ce projet de loi sur la sécurité intérieure examiné et approuvé en mars 2003 par l'Assemblée Nationale, fait de « l'espace public » un lieu sous contrôle de l'Etat et de sa police. Notre lecture de ce verrouillage forcené est celle-ci : l'espace public, la rue devient un des lieux du désordre pour l'Etat, parce qu'elle est l'espace de vie de ceux qui ne répondent pas à sa « norme », puisque c'est ainsi que le champ social est analysé aujourd'hui. Ceux qui sont dans la norme et ceux qui n'y sont pas, les « in et les out », les intégrés et les exclus, les insérés et les inadaptés aux système

Les mesures de répression que le projet de loi amène vont plus loin que toutes les politiques de différenciation de traitement des gens mises en place jusqu'alors. Approuvée, la loi sur la sécurité intérieure fait de « l'espace public » un lieu sous contrôle de l'Etat, à travers les nouvelles formes de délit qu'elle crée mais aussi par le renforcement des forces de sécurité, de leurs moyens et de leurs champs d'action.

Mes travaux sont organisés autour de deux axes de questionnement :

1- D'une part, une réflexion sur la question du contrôle de l'espace public par le pouvoir :

Le gouvernement, à travers ce projet de loi, impose une manière de vivre celui-ci qui annihile tous les « possibles » permis par l'espace urbain, la ville, la rue, les usages qui pouvaient jusqu'à présent en être fait, relatifs à sa nature sociale : Qu'implique la destruction du caractère polyfonctionnel de l'espace urbain ainsi que celui d'espace vécu en subjectivité ? La question qu'on peut se poser est celle-ci :

Comment interdire à certains les lieux de tous ? N'est-ce pas incompatible avec ses fonctions premières ?

Selon moi, le projet de loi sur la sécurité intérieure nous indique les formes que prennent ou du moins que peuvent prendre aujourd'hui le contrôle des masses. C'est ce à quoi, j'ai tenté de réfléchir.

2- un questionnement sur le rapport des gens à l'espace public, et sur l'évolution de celui-ci dans le temps s'est posé à moi :

L'espace du dehors dans les quartiers populaires a de tout temps été investi par ses habitants. Qu'en est-il aujourd'hui ? L'évolution des sociétés a ainsi naturellement transformé notre rapport à l'espace public. La rue n'est plus le lieu de tous ni de toutes les activités. Partant de ces constats, certains sociologues et urbanistes contemporains ne cessent de clamer la mort de la rue : ses fonctions sociales et socialisantes ne seraient plus.

Il suffit pourtant de flâner dans les quartiers populaires pour s'apercevoir que la rue est bien vivante : les jeunes des quartiers populaires des centres et ceux des banlieues investissent toujours de manière subjective l'espace du dehors. Responsables, aux yeux de l'Etat et de ses sociologues d'un certain désordre social, les jeunes des quartiers populaires et banlieues sont directement visés par la loi sur la sécurité intérieure. Pourtant, ils font bien partie de ceux qui donnent sens à cet espace,

Aujourd'hui la ville dispose deux espaces de vie populaire : les banlieues et les quartiers populaires des centres ville. Pour des raisons liées à leur histoire et à des politiques d'habitat différentes, leurs caractéristiques urbaines sont dissemblables. Ainsi, je me suis intéressée à l'investissement du « dehors » par les jeunes.

Enjeux de l'appropriation de l'espace par les jeunes

Je me suis demandée si le rapport au dehors était différent, que l'on soit jeune de quartier populaire parisien et jeune de banlieue. En effet, les conditions d'existence de ces derniers sont les mêmes, ils sont pareillement stigmatisés par l'Etat : d'un côté les jeunes « des banlieues », de l'autre, les jeunes « des quartiers ». Or, les différentes enquêtes menées par la « Maîtrise de Sciences et Technique de formation à la connaissance des banlieues » ont montré que la cité, en réalité et par

ses caractéristiques urbaines, mais aussi dans les consciences de ses habitants, *ne fait pas partie* de la ville.

Considérant l'absence des caractéristiques urbaines qui font que la cité « *ne fait pas partie* » de la ville (absence de commerces, de lieux d'activités et de loisirs, de services, qui en font un espace clos et monofonctionnel); ainsi que celles qui, à l'opposé, *font* la ville - la rue et ses caractéristiques polyfonctionnelles-, est-ce que le rapport au dehors est aujourd'hui différent, que l'on soit jeune de quartier populaire parisien ou jeune de banlieue ?

Pouvais-je penser que l'occupation des lieux du quartier amène une conscience de la ville, un lien à la ville différent de ceux liés à l'occupation de l'espace de la cité ? En fait, l'« urbain », en ce qu'il fait ville, était-il un enjeu d'ouverture sur l'extérieur, l'enjeu d'un rapport d'altérité entre soi et le monde ?

Une précision est nécessaire à ce sujet. Ce questionnement sur l'« urbain », ou plutôt sur ce qui fait ville ou pas dans les caractéristiques de l'espace urbain, ne va pas sans une profonde conviction personnelle : la question du caractère polyfonctionnel ou non de la ville et des lieux publics ne dépend pas seulement d'une question de formes urbaines mais relève de la manière dont un Etat décide ou pas de tenir compte de ses habitants. Les incohérences urbaines sont seulement l'illustration de ce choix politique. (Le rapport que les gens – jeunes ou pas-, entretiennent avec les institutions en découle de même.)

Pour tenter d'apporter quelques éléments de connaissance sur cette question du rapport des jeunes au « dehors », j'ai choisi de m'attacher à l'étude de celui-ci, du point des jeunes d'un quartier populaire de Paris, me disant que la pensée des jeunes de banlieue serait à découvrir lors d'une prochaine enquête

Regardons brièvement les enjeux liés à l'appropriation de l'espace par les jeunes :

Pédagogues et psychanalystes considèrent certains moments du processus de construction de soi comme indispensables et structurants. Selon le psychanalyste Serge Lesourd, l'âge de la jeunesse, de l'adolescence en particulier, est un « *enjeu majeur du sujet dans son inscription dans le champ social* »⁶¹.

⁶¹ *adolescences, rencontres du féminin*, ERES, 1994

Citons le encore une fois :

« (...) essayer de comprendre la violence collective des jeunes, qu'elle soit considérée comme légitime ou illégitime, ne peut se faire sans le détour par l'agressivité individuelle de toute adolescence »

Or, l'espace public joue un rôle capital à ce moment de la vie, il fonctionne comme un lieu initiatique, rassurant. L'adolescence est cette étape de la vie où la construction de soi ne passe plus par la socialisation institutionnelle ou familiale mais par celle du groupe de pairs.

Citons encore Serge Lesourd.

« La pensée agitée par les questions et les angoisses liées aux bouleversements psychologiques, est vécue par les adolescents comme dangereuse. Le dehors, réel ou imaginaire, apparaît à cette époque de la vie comme sécurisant. Les jeunes vont donc, massivement et de tous temps, investir les espaces publics. »⁶²

L'Etat n'est il pas, par sa position répressive, en train de compromettre un point important du développement des jeunes, en train de transformer le rapport au dehors des jeunes en un lien encore plus destructeur et violent ?

Selon J.Y Barrère, « *La rue sert à entrer dans la ville dans tous les sens du terme.* » En imprégnant de violence le rapport des jeunes à l'espace public, l'Etat n'est-il pas en train de détruire cette inscription, déjà si fragile et conflictuelle dans la ville, dans le champ social, la société ? Certains sociologues regrettent les fonctions génératrices de lien social de la rue et de l'espace public en général, et parlent de crise, apparemment déplorable, du tissu social.

L'enquête

Pour tenter d'apporter quelques éléments de connaissance sur cette question du rapport des jeunes au « dehors », j'ai choisi de m'attacher à l'étude de celui-ci, du point de vue des jeunes d'un quartier populaire de Paris, me disant que la pensée des jeunes de banlieue serait à découvrir lors d'une prochaine enquête.

⁶² *La Jeunesse et la Rue*, sous la direction d'Alain Vulbeau et Jean-Yves Barrère, Desclée de Brouwer, 1994

Dans le contexte d'une enquête visant à interroger le rapport au « dehors » des jeunes des quartiers populaires, il m'a fallu commencer par identifier les mots de ce « dehors » dans la pensée des jeunes que j'allais interroger, et bien sûr, savoir s'il existait un réel intérêt à travailler sur cette question.

Méthodologie

Comment les interroger sur quelque chose dont je ne connaissais pas le nom dans leur pensée ? J'ai effectué une pré enquête qui m'a permis de nommer ce que j'appelais alors le « dehors » : dans la pensée des jeunes, ce dehors se nommait « la rue ». Cette pré enquête m'a aussi permis de comprendre que la rue était bien l'objet d'un investissement particulier pour les jeunes interrogés. Un dernier point est assez important car il est partie intégrante de mes questionnements de départ : celui du choix des jeunes interrogés.

J'ai volontairement interrogé, non pas des adolescents mais de jeunes adultes, de 20 à 30 ans environ. Effectivement, l'espace du dehors répond pour différentes raisons que nous avons évoquées plus haut, aux besoins adolescents, par les dimensions socialisatrices qu'il permet – Il est un enjeu majeur de l'inscription de l'adolescent dans le champ social », ainsi les dimensions socialisatrices qu'il permet sont nécessaires pour se construire à cet âge⁶³, notamment dans les milieux populaires dont les conditions d'existence en permettent peu d'autres.

Le fait de ne pas renoncer à cet aspect de l'espace du dehors pour des jeunes plus âgés m'a interrogée.

- Que représentait l'espace du dehors pour eux ?

- Pouvaient-ils pérenniser ce type de socialité en étant pourtant dans une projection autre que celle de l'adolescence, d'autres représentations d'eux-mêmes, à un moment de leur vie où les normes sociales leur demandent de s'insérer par le travail dans la société ?

- Quel sens avait cet ancrage au dehors, quel place avait-ce dehors dans leur représentation de la ville ?

⁶³Voir les travaux du psychanalyste Serge Lesourd, notamment : - *Adolescences, rencontres du féminin*, ères, 1994. Sous la direction d'Alain Vulbeau et Jean-Yves Barrère, *La jeunesse et la rue*, Desclée de Brouwer, 1994

Mon enquête a concerné 20 jeunes d'un quartier du XVIIIème arrondissement de Paris, situé à peu près entre les stations de métro Porte de St Ouen à l'ouest, Simplon au nord, la fourche à l'est et Guy Moquet au sud. Le questionnaire était composé de 22 questions, séparées en 4 grands chapitres ainsi que de quelques questions de retour sur l'enquête: Qu'en avaient pensé les jeunes? Avaient-ils des choses à ajouter?

L'objet de l'enquête

L'anthropologie des singularités subjectives propose une vision du monde selon laquelle la pensée subjective porte en elle une légitimité à penser le réel. Elle est l'un des regards sur celui-ci et mérite d'être mise à jour au même titre que d'autres, elle est une rationalité parmi d'autres.

Portant la thèse « la pensée ne pense que la pensée »⁶⁴, l'anthropologie des singularités subjectives ne recherche pas les preuves de cohérence d'un tout sociétal, mais s'intéresse aux multiplicités. Aussi, elle veut identifier, non l'implacable rapport des choses entre elles, mais au contraire, ce qui fait leur singularité.

La quête du chercheur est celle du multiple. Ici, penser, c'est dégager les différents « possibles » proposés sur les choses. Comment approcher la singularité des choses : à partir de ce qui fait leur singularité, le subjectif. L'anthropologie des singularités subjectives propose une approche du subjectif à partir de lui-même. Elle choisit d'appréhender la connaissance *en intériorité*.

Cette démarche anthropologique, puisqu'elle s'intéresse aux singularités subjectives, puisqu'elle considère la pensée subjective comme une rationalité à part entière et disposant une intellectualité propre, propose, comme catégorie de connaissance du réel, l'enquête car celle-ci va disposer le singulier, le subjectif et le multiple en interrogeant la pensée des gens.

Les propos recueillis par l'enquête ne sont pas tous de l'ordre de la pensée : un travail sur les mots permettra de mettre à jour ce qui est de l'ordre de la pensée dans ce qui est dit : « ce qui est pensé dans la pensée ».

⁶⁴ Sylvain Lazarus, *Anthropologie du nom*, Seuil, 1996

Cette partie est consacrée à une lecture rapide des entretiens que j'ai effectués. Il s'agit d'un travail en intériorité sur la pensée des jeunes. Il s'organise autour de trois thèmes : la rue, le quartier, les jeunes et le gouvernement

Le mot « rue »

Le mot « *rue* » est complexe, multiple de sens et de prescriptions.

Il dispose plusieurs représentations singulières et disjointes, chacune étant liée à une idée de ce qu'est la rue pour les jeunes. La rue est donc apparue comme un mot multiple. Avec la catégorie de multiplicité, j'entends indiquer que le mot ne peut être restreint à la définition de son signifié, il est producteur de polysémie. Travailler sur un mot va permettre de rompre avec cette polysémie et mettre à jour ce qu'il prescrit là.

Une première entrée présente « *la rue* » comme l'objet d'un attachement particulier.

Elle peut représenter « la routine », répétitive et lassante, et dispose un rapport au temps particulier fait d'inaction et de rapports de groupe.

L'analyse a aussi fait apparaître qu'un lien passionnel, d'amour et de rejet pouvait être tissé avec la rue. L'amour de la rue n'est pas un amour choisi, c'est un amour fou dont on n'est pas maître et qui engage des liens de dépendance non contrôlés.

La rue est très souvent personnifiée, parfois comparée à une femme, souvent à une famille car elle dispose des rapports interpersonnels non choisis mais empreints de sentiments ambivalents, d'indifférence, d'amour, d'hypocrisie, de cruauté, typiques des liens familiaux.

L'analyse a fait apparaître que la rue n'est rien sans les gens qui la composent, qu'elle n'existe que par ce qu'elle représente pour chacun ou encore par ce que chacun y fait : « *la rue sans les gens qui la composent, ça veut rien dire du tout* ».

D'autres thèses, donnent la rue comme un lieu public et en partage. Le mot « *rue* » porte des prescriptions différentes selon son usage. La rue des jeunes n'est pas la rue de tous. Pour certains jeunes, elle est juste un lieu de passage, pour d'autres c'est beaucoup plus. Dans tous les cas, ce n'est pas « *la rue donnée à tout le monde* », c'est la rue qu'on « *fréquente* ». Il apparaît que « *fréquenter la*

rue » induit un rapport singulier et difficile, objet d'un choix, celui de « *la vie de la rue* ».

Une autre entrée montre les différentes fonctions de la rue selon les jeunes. Elle apparaît comme le lieu d'expression des différentes sphères de la vie des jeunes.

Elle peut être le lieu d'expression des conflits : lieu d'affrontement entre quartiers ou encore avec la police. Elle est aussi l'expression d'une certaine liberté ; liberté de s'exprimer, absence de contraintes, tribune libre. Mais elle est aussi le lieu de l'échec individuel : au présent, elle est la représentation d'une vie en échec, l'expression de la résignation à une existence sans choix. Dans la projection, elle est le symbole d'une vie ratée : « *c'est là où je finirai si j'ai pas réussi* ».

Enfin, elle est le lieu du rapport à autrui ; lieu du multiple, de l'hétérogène, lieu du « *tout* » et du « *tout le monde* », lieu du lien, quand toutes les autres sphères socialisantes sont en rupture : « *la rue c'est le dernier lien social quand t'es coupé du monde du travail et des études (...)* ».

Enfin, une dernière entrée montre que le rapport à la rue est organisé non selon un schéma de continuité mais selon un principe de ruptures qui dissocient un « *avant dans la rue* » et un « *maintenant* ». J'ai identifié trois principes de rupture : le temps, le choix, la prise de conscience, ceux-ci induisant des usages différents des usages antérieurs : l'« *avant* » étant lié à « *subvenir à ses besoins* », « *intérêt* » et « *argent* » le « *maintenant* » à « *amitié* » et « *tuer le temps* ». La rue est considérée dans le rapport à l'autre et plus dans ce qu'on peut y prendre pour soi.

Rue, en conclusion

Les caractéristiques principales de cette rue décrite par les jeunes sont celles-ci : lieu du multiple, de l'hétérogène, lieu du « *libre* » et lieu du lien.

En fait, la rue permet ce lien avec la ville, et par extension avec la société ce qui n'irait pas de soi chez certains jeunes, coupés de sphères socialisantes. L'attachement à la rue, c'est finalement très souvent l'attachement à la diversité, au multiple, c'est le refus de l'enfermement et de la rupture.

Etre dans la rue permet aussi de ne pas perdre pied. Dans ce sens, la rue est productrice de lien. Déjà, dire cela, parler de la pratique de la rue par les jeunes

comme lien social, c'est aller à l'encontre de tous les discours produits sur le rapport des jeunes à l'espace. Peut-être est-ce un des points importants de cette étude :

Les jeunes, ne se positionnent pas, dans l'espace de cette enquête, « *contre* » la société à travers leur appropriation de l'espace, au contraire elle témoigne d'une inscription dans le champ social, d'une conscience des possibles de la ville.

On le voit aussi, cette rue-là n'est pas le lieu du repli identitaire, « ethnique » – comme diraient d'autres- ou religieux. Cette rue n'est pas non plus la rue de la violence, de la drogue, des gangs, de la « sous culture de cité ».

Vraiment, mes interlocuteurs ne m'ont pas parlé de cela, mais bien de leur pratique de l'espace. Bien sûr, celle-ci a ses codes, mais comme toute pratique sociale, elle est faite de lois spécifiques : la moindre queue à la boulangerie fonctionne selon des principes bien définis, implicitement et inconsciemment connus de tous, il en a de même pour l'usage de la rue.

Michèle de la Pradèle, anthropologue à l'EHESS, a rédigé dans l'ouvrage « *La ville et l'urbain, l'Etat des savoirs* »⁶⁵, le chapitre « *la ville et les anthropologues* ». Elle y critique très explicitement une certaine pratique de l'anthropologie urbaine comme représentation ethnographique de la réalité sociale, une tendance à « *découper de l'intérieur le phénomène urbain* », le décrire comme autant de petites sociétés autonomes où se manifestent des comportements censés être caractéristiques de celles-ci. Ce n'est pas cette anthropologie « urbaine » là qu'elle entend pratiquer, car selon elle, « *le propre de cette ville des ethnologues est que la ville y disparaît, il n'en reste qu'une série de fragments disparates juxtaposés (...)* ».

Aussi, la catégorie d' « *urbain* » ne désigne pas, dans sa pensée, la somme des cultures (et « *sous cultures* ») existant dans la ville : selon elle, « *est urbain pour l'anthropologue ce qui est produit comme tel par les différents acteurs* ».⁶⁶ Cette enquête, je crois, montre la capacité des jeunes à créer leur propre inscription dans la ville. A travers les mots des jeunes, c'est l'un des visages de la ville qui se dévoile. Ce travail prend donc sa place dans la problématique d'un questionnement sur la ville, sur les différentes logiques à l'œuvre dans la ville et sur leur sens. En cela, il met à jour un des modèles d'appropriation de l'urbain.

⁶⁵ Sous la direction de Thierry Paquot, Michel Lussault et Sophie Body-Gendrot, *La ville et l'urbain, L'état des savoirs*, Ed, La découverte et Syros, paris, 2000

A côté de cela, on l'a vu, on ne compte plus les textes des urbanistes et sociologues de l'urbain qui clament la mort de la rue. Alain Leménorel, dans l'ouvrage collectif « *La rue, lieu de sociabilité ? Rencontres de la rue* »⁶⁷ écrit par exemple « *le plus grave (...) est l'éclatement de la ville et la mort de la rue, en tant qu'espace de référence, de représentation et de socialisation.* »⁶⁸

Dans mon enquête, ceci est erroné. On ne compte plus non plus les textes des sociologues qui écrivent sur l'appropriation de l'espace des jeunes des milieux populaires. Ils parlent d'« *intrusion* », d'« *appropriation intempestive* », d'« *occupation* », de « *squat* ». Ainsi, selon eux, les jeunes s'approprient l'espace, mais mal.

Les travaux de ces sociologues se placent dans la droite ligne de la thématique de l'ordre et du désordre social invoqué par les gouvernements actuels. L'appropriation de l'espace par les jeunes des milieux populaires est analysée comme une mise en désordre de l'espace public. Elle ne peut être analysée autrement de leur part, puisqu'elle vient d'une catégorie de population dont l'existence même tient, de leur point de vue, de la rupture d'ordre et dont la présence en France est intrinsèquement liée à la question du désordre social. Nous n'avons cessé de le voir cela, jusque là.

La pratique de l'espace des jeunes des milieux populaires

Ce travail voulait donc ouvrir à une autre analyse du thème de la pratique de l'espace des jeunes des milieux populaires.

Travailler sur l'inscription dans l'urbain des jeunes, sur le sens de l'espace pour eux, n'est rien d'autre que poser la question de leur citoyenneté.

La catégorie de « *citadin* », je l'appréhende ici selon son sens premier, c'est-à-dire, simplement, « *de la ville* ». Telle que je l'entends, la notion de « *citoyenneté* » désigne une pratique et une représentation de la ville. Ici donc, on parle de citoyens et de leur liberté à créer quelque chose de particulier dans l'espace de la ville.

⁶⁶ *La ville et l'urbain, L'état des savoirs, page 47*

⁶⁷ *La rue, lieu de sociabilité ? Rencontres de la rue*, Actes du colloque de Rouen, textes réunis par Alain Leménorel, publications de l'université de Rouen, 1997

⁶⁸ page 429

Cette enquête nous permet de remettre en cause une des catégories phare de la thématique du désordre social qui est « *la fracture* ».

Dans les thèses portées par les mots des jeunes, il n'y a pas trace de fracture ; ni sociale, ni urbaine. Les jeunes parlent au contraire de la rue de l'espace public comme lien.

Les mots des jeunes confirment par ailleurs les travaux de la MST « formation à la connaissance des banlieues » sur la question de l'urbain :

Ce qui fait ville, c'est l'hétérogénéité, la polyfonctionnalité, le multiple, l'imbrication du chacun et du tous, le croisement du public et du privé. C'est cela qui fait que la cité ne fait pas partie de la ville, car la cité, dans ses formes urbaines, ne permet que de l'entre-soi.

En ce sens, peut-être, l'investissement de la rue pour des jeunes vivant dans les quartiers populaires des centres, est-il différent de celui des jeunes de banlieue. Mais c'est encore à voir.

Les jeunes ont mis en valeur ce qui faisait sens pour eux dans la ville : la rue des jeunes, nous l'avons vu, dispose les catégories de « multiple », d'« hétérogène », de « possible ». Les jeunes parlent aussi de la rue comme lieu du libre. Cette idée de liberté dans la rue se déploie aussi avec la question du choix, et notamment, celle du choix de vie – *la vie de la rue* – qui est une prescription d'une grande force. Cette idée de liberté peut aussi s'entrevoir dans cette question du rapport au temps, désinvesti, sans rapport de dépendance à celui-ci (ni dans l'épreuve de l'attente, ni dans la course au temps,...).

Nous pouvons aussi constater que la notion de liberté prescrite par les jeunes rejette toute idée de responsabilité, d'obligation, de contrainte. Selon eux, c'est cela être libre.

Liberté, du point des jeunes, est je pense un mot à interroger, à creuser, pour comprendre quelque chose du rapport à la vie, à l'existence des jeunes d'aujourd'hui.

Face aux discours de certains sociologues pour qui l'espace de la ville ne semble pouvoir être investi qu'en fonction d'une certaine norme, qui est celle de l'ordre des choses à ne pas déranger, se pose une vision des jeunes différente.

L'inscription dans la ville des jeunes, parce qu'elle prend des formes qui ne sont contrôlées que par eux-mêmes (par exemple à travers ce rapport au temps bien particulier) et parce qu'elle prescrit, dans leur pensée, une certaine idée de la liberté, est dérangeante et n'est pas acceptée comme telle.

Pour toutes ces raisons, (et pour beaucoup d'autres) la rue des jeunes est selon moi, un lieu de contre pouvoir.

Quartier

Passons maintenant à un retour sur l'analyse du mot « *quartier* », qui, au même titre que « *rue* », est apparu comme un mot des jeunes aux assignations multiples.

Le mot « *quartier* » propose un rapport au monde d'un autre ordre que celui qui ressort du mot « *rue* ». Dans la pensée des jeunes, le mot « *quartier* » renvoie à une perception de l'espace totalement singulière et distincte de sa définition administrative. (« *D'une, un quartier, c'est pas là où on habite, c'est là où on traîne* »)

Selon la même logique d'organisation que pour le mot « *rue* », un premier chapitre montrait les différentes prescriptions sur le quartier dans la pensée des jeunes.

Avant tout, la définition du quartier passe par l'évocation de l'humain, « *un quartier, c'est des gens* ».

La catégorie « *quartier* » est subjective. Elle représente une délimitation approximative du territoire essentiellement liée à une perception subjective de celui-ci.

Le lien qui attache au quartier est presque un lien de sang, un lien dont on ne peut se défaire malgré les années et la distance : « *quoi que tu sois ou qui que tu sois, si t'es du quartier, tu reviendras* ».

Les limites du quartier sont déterminées par soi-même : « *un quartier, c'est là où on traîne* », c'est « *partout où tu connais du monde* ». Peu importe les limites de ces lieux, il faut pouvoir garantir des liens nombreux. Ainsi, l'analyse montre que le « *18^{ème}* » est le nom subjectif de tous ces endroits où l'on connaît du monde. C'est le nom d'une division affective et personnelle du territoire.

« Quartier » convoque aussi « quartier pauvre » et « quartier riche » pour les jeunes interrogés. Selon les jeunes, le fait d'habiter un quartier pauvre est la condition d'une inscription singulière dans la ville.

Un second chapitre associait au mot « quartier » un ressenti personnel. Ainsi, le quartier en soi n'est rien, ou alors, il est comme tous les quartiers. Ce qui lui donne son importance et même sa grandeur sont les références subjectives de chacun, la référence au quartier est empreinte d'affect. Le quartier, en effet, est le territoire de l'intime, des relations de familiarité.

Le quartier est doté de dimensions personnelles, sentimentales et symboliques. Il est un prolongement de soi, la relation au quartier est intense, emprunte de morceaux de soi. On vit le quartier.

Le quartier réfère aussi au vécu, il est une identité personnelle, mais il est aussi une référence collective, il est l'âme du groupe. (« *C'est là où on a grandi* »). Il est fédérateur, instigateur de collectif. Il est la condition du vécu en commun. Tantôt les références au collectif sont négatives et vécues comme un poids écrasant, la marque de la primauté du groupe sur l'individu (« *On subit la vie du quartier puisqu'on est conditionné par le quartier* ») ; tantôt, elles sont positives, et le quartier est vécu comme un endroit reposant, disposant un rapport aux autres qui permet l'abandon de soi. (« *C'est mon QG, c'est mon repos, c'est là que je vais chercher du réconfort quand je suis perdu* »)

Jean-Claude Izzo, écrivain mort en 2000, disait à propos de sa ville aimée : « *Marseille, voilà mon identité, ma culture et ma morale* »⁶⁹. Soit exactement ce qui est reproché aux jeunes des quartiers populaires. On ne reproche pas à Izzo d'investir sa ville.

Revenons sur deux prescriptions des jeunes, tout à fait distinctes l'une de l'autre :

- 1- « *J'aime mon quartier, et c'est que entre moi et mon quartier* »
- 2- « *Dans les quartiers pauvres, on est fou amoureux de sa ville* ».

Elles me font encore penser aux écrits d'Izzo. Quand Izzo parle de Marseille, il dit les mêmes choses :

« Ce sont souvent des amours secrètes, celles qu'on partage avec une ville »⁷⁰

« Je ne suis pas chauvin, je suis marseillais, c'est à dire d'ici, passionnément. »

On y retrouve dans les deux cas, cette idée d'amour, voire d'humanisation et de personnification de l'urbain. Deux choses diffèrent cependant.

La première réside (en tout cas dans ces extraits là) dans le fait que les jeunes parlent du quartier et Izzo de la ville. Cependant, je pense que pour que chez les jeunes, l'inscription au quartier s'élargisse à l'espace de la ville, il faudrait que l'espace de la ville soit accessible aux jeunes des quartiers populaires des centres et des banlieues. Ce qui n'est pas le cas, ni dans les faits, ni dans les consciences.

La deuxième tient au fait qu'Izzo pratique et pense sa ville en toute légitimité. Il n'existe pas de catégorie de jugement extérieur concernant le rapport à la ville de Jean-Claude Izzo.

Au vu des études sur les jeunes et la ville, ce n'est pas leur cas. De plus, dans ces études, il n'est accordé aux jeunes aucune capacité à penser et à vivre individuellement l'espace du dehors. Les thèses qui ressortent de ma précédente enquête sur le mot « quartier » - ainsi que les multiples prescriptions sur « rue » - montrent le contraire.

Conclusion

Parler du quartier comme lieu de la ville aimé et approprié : nous sommes bien là dans ce qui « fait sens » dans une ville.

Je conclus ici sur « quartier » en soulevant l'absence de catégories liées à la violence dans les énoncés sur le mot « quartier ».

Le quartier, chez les jeunes interrogés n'est pas l'espace de la violence. (La catégorie « rue » déployait le registre de l'affrontement, pas celle de « quartier »).

Aussi, ce travail va à l'encontre des thèses emblématiques de la sociologie et de l'anthropologie urbaine actuelles, notamment celles de Jacques Donzelot

⁶⁹Marseille, Jean-Claude Izzo et Daniel Mordzinski, Hoëbeke, Paris, 2000

⁷⁰ibidem

exposées dans « *la nouvelle question urbaine* »⁷¹ dans lesquelles la catégorie « quartier » est directement liée à la problématique de la violence.

La rue, mon quartier

Dans la pensée des jeunes, « rue » et « quartier » désignent des représentations et des modes d'investissements du dehors distincts. La rue est le lieu d'un investissement du dehors singulier qui rompt totalement avec l'usage et les représentations courantes de la rue. La rue des jeunes n'est pas la rue de « tout le monde ». Elle est l'objet de comparaisons ou de métaphores multiples qui disposent toutes ses facettes dans la pensée des jeunes : la routine, la famille, le lieu d'expression des conflits, de la liberté, de l'échec individuel,...

Le rapport des jeunes à la rue n'est jamais fait d'indifférence. Il est passionnel, même quand il est rejeté. Parfois le rapport à la rue est difficile, cru. La rue peut être vécue comme dangereuse car elle peut prendre le dessus sur soi. On ne maîtrise pas forcément son rapport à la rue. On peut décrire les formes qu'il prend. Le rapport à la rue est exprimé comme un fait. « La rue, c'est ça ». Il peut même être subit. Si je ne réussis pas, je finirais là.

Le quartier est aussi le lieu d'investissements singuliers et multiples mais il n'est pas le lieu du multiple. Il ne fait pas l'objet d'une multitude de définitions disjointes. Il est le lieu de l'intime, du familier. Il fait partie de soi car il est imprégné de vécu individuel et collectif.

Il est une sorte de prolongement de soi dans la ville, autant d'un point de vue personnel que collectif : il est l'âme du groupe, il est même l'identité populaire revendiquée. Le quartier parle de soi. Il représente ce que l'on est. Les rapports affectifs qui nous lient au quartier sont revendiqués. Quartier est le nom d'un découpage subjectif du territoire. Quartier est le mot qui décrit une urbanité assumée, revendiquée, faite sienne.

Faire ville prend tout son sens avec la notion de quartier déployée ici.

⁷¹*La nouvelle question urbaine*, Jacques Donzelot, 1999.
Selon Donzelot, l'« intégration » au quartier engendre une « culture de la violence ».

Rue est le nom d'un rapport subjectif à l'espace du dehors.

Quartier est le nom d'un rapport subjectif au territoire. C'est pourquoi ils portent des enjeux différents et font appel à des sphères de la pensée d'ordre différentes. Les résultats de mon enquête m'avaient emmenée loin des thèses que j'ai pu lire dans les divers ouvrages qui mettent en scène jeunes et espace public.

Bien sûr, le discours des jeunes sur la rue et sur leur pratique du dehors est parfois dur et désabusé. Mais cet aspect de la rue a été assez décrit, repris et utilisé.

La question du choix de certains objets d'étude implique des choix éthiques, politiques. Je l'avais déjà écrit dans la partie méthodologique de mon précédent travail, selon moi, la science est une question de choix et de subjectivité : le point de départ d'une recherche et son application sont de l'ordre de la subjectivité.

J'ai essayé par ce travail et par le précédent, de montrer que le dehors des jeunes n'était pas réductible à ses aspects difficiles. Je ne prétends pas qu'il n'est pas *aussi* cela, mais il est multiple, et ses multiples aspects sont mis en valeur en fonction des auteurs.

Je pense qu'il est nécessaire de contrer cette sociologie servant de justification aux politiques étatiques de répression. Cependant, et cela est certainement fondamental, lutter contre un certain type de discours ne peut constituer la base d'une vraie réflexion. Penser, écrire « contre », tenter de démonter l'inexactitude d'une pensée implique de rester dans le système de pensabilité qu'elle propose en y opposant des arguments contraires. Rapidement, on se heurte aux limites de ce système ce qui atténue la puissance et la liberté de nos propres énoncés. Contourner ces écueils de la critique n'est pas un exercice facile. J'y ai encore beaucoup de peine.

D'une manière générale, l'investissement de l'espace par les jeunes pose de vraies questions sur ce à quoi sert une ville aujourd'hui, donne aussi de vraies réponses sur les possibles qu'elle dispose. Ceci reste le point de départ de mes questionnements.

Je pense que le débat sur la ville, le lien social, les fractures sociales et urbaines reste totalement vide de sens tant que l'on refuse d'interroger, de comprendre, d'accepter les multiples manières d'habiter aujourd'hui sa ville, son quartier, son immeuble,...

Travailler sur le rapport à la rue des jeunes adultes dans les quartiers populaires permet de réfléchir à leur inscription à la ville. Du point de vue d'une anthropologie pragmatique, ceci est à creuser dans la perspective de réflexions sur la ville aujourd'hui.

Selon moi, il est essentiel de réfléchir aux formes de conscience, nouvelles, de la jeunesse d'aujourd'hui.

Les exilés dans la ville

Fernanda Marrucchelli

Doctorante, CEME

L'organisation internationale des migrations (OMI) estime à plus de 175 millions le nombre de personnes qui résident dans un pays autre que celui d'origine. La plupart de ces migrants se trouve en Afrique subsaharienne. Suivent le Moyen Orient, le Sud et l'Est de l'Asie et, loin derrière, l'Amérique Latine. Nous sommes entrés, comme le démontrent certains auteurs dans l'ère des migrations.

Depuis quelques années des formes nouvelles de déplacements des populations sont apparues. Sangatte et plus récemment les événements tragiques de Ceuta et Melilla mettent au grand jour ces formes de migrations, de mobilité dans un monde globalisé.

La nature de ces migrations est différente de celle habituellement décrite de la mobilisation internationale de la force de travail avec un pays de départ et un pays de destination. Nouvelles parce qu'elles engendrent des statuts et des destins collectifs qui échappent aux visées des Etats Nation et à l'injonction faite de sédentarité et à l'intégration.

Nouvelles, encore, car elles proposent des contrastes sans précédents entre officialité et invisibilité, entre mobilité et enracinement, entre lieux et monde, entre identité et altérité.

Réfléchir sur le mouvement de migrants et leur condition dans les pays d'installation permet aussi une double interrogation sur la nature de l'Etat et son « pouvoir de faire vivre et de faire mourir » le dire avec Michel Foucault. A partir de ces questionnements j'ai effectué une enquête sur ce que les migrants pensaient des frontières.

Cette enquête s'est construite au fur et à mesure de la rencontre avec des migrants qui se retrouvaient (et se retrouvent) près de la gare du Nord à Paris. Rencontre avait démarré par une maraude associative. On appelle « maraude » dans le jargon du travail social la démarche d'aller vers les personnes à la rue, marginalisée. Ce mot vient du français « marauder » qui veut dire voler.

Pour rendre compte de cette enquête je vais présenter ces migrants de la gare du Nord que j'appellerai « exilés », leur attachement à la ville comme lieu de la modernité, la vision polysémique de la frontière. Je terminerai par des réflexions sur la ville comme caisse de résonance des déreglements mondiaux.

Les exilés de la gare du Nord à Paris

En 2002, le gouvernement décide de fermer le centre de Sangatte. Le ministre de l'Intérieur, Nicolas Sarkozy, l'annonce avec grand fracas après des mois de battage médiatique qui faisait de ce centre un lieu d'appel d'air de l'immigration clandestine.

Le Centre d'Hébergement et d'accueil d'urgence humanitaire de la Croix Rouge française de Sangatte a été créé en septembre 1999. Ce centre se situait dans un hangar de 25 000 m² en tôle. A l'intérieur des cabines et des tentes non chauffées avec des lits en toile.

Il avait été mis en place pour faire face à une situation d'urgence à l'égard des réfugiés fuyant la guerre au Kosovo. Mais au fur et à mesure d'autres réfugiés venant d'Irak, Afghanistan, Iran, Afrique..., sont venus les rejoindre avec le projet d'aller en Angleterre, pays considéré plus accueillant avec les demandeurs d'asile.

Pendant l'hiver 2002-2003, après la fermeture du centre, les riverains, les militants associatifs remarquent que des irakiens, des afghans et des iraniens, venant de Sangatte ou du Calais, se retrouvent dans le square Alban-Satragne, dans le X^e arrondissement, à proximité de la gare du Nord.

Une « maraude », un soir de mars 2003 est le point de départ de la naissance du « collectif de soutien aux exilés du 10^e arrondissement de Paris ». Cette maraude avait été organisée par des militants politiques et associatifs et avec le concours d'interprètes en kurde et en persan.

Ce collectif formé de militants associatifs, politiques et d'exilés met en place une stratégie d'intervention où les problèmes de fond (la législation, l'information sur les droits, l'hébergement) se mêlent aux questionnements singuliers des exilés.

Une assemblée générale réunit tous les exilés et les soutiens chaque samedi après midi au siège de la section locale du PCF. Cette assemblée est un lieu

qui, pour de nombreux exilés (prévenus par le bouche à oreille »), d'avoir des renseignements mais aussi de discuter sur les stratégies à mettre en place.

Profils des exilés. La majorité de ces exilés est composée d'hommes seuls (célibataires en France), âgés de 20 à 35 ans en moyenne. On trouve des mineurs, cependant. Il n'y a pas de femmes seules parmi eux et les quelques familles prennent rapidement d'autres chemins.

Les itinéraires empruntés avant qu'ils arrivent en France sont d'une très grande diversité. Pour les irakiens le parcours le plus fréquent est la Turquie, la Grèce, l'Italie. Mais le nord de l'Europe via l'Allemagne est aussi l'un des itinéraires. Si certains arrivent en bateau depuis la Turquie, d'autres comme les afghans sont sur la route depuis des mois, voire des années. Ils ont fait des haltes dans différents pays : Turquie, Iran, Grèce.

A la recherche de modernité. Les motifs de départ des pays d'origine sont variables, et souvent plusieurs facteurs se mêlent. Facteurs objectifs s'imbriquent à des facteurs subjectifs.

Concernant le pays de destination certains veulent rejoindre un proche (en Angleterre, Allemagne, Norvège, Suède, Pays-Bas...), d'autres qui veulent aller en Angleterre car travailler là-bas leur semble plus facile mais la plupart souhaite s'installer dans le pays qui leur permette de vivre dignement.

Ce qui semble, en revanche, non négociable est le leur envie de vivre dans une grande ville.

« ...*Ce que je suis venu chercher en Europe, ce n'est pas ce confort, c'est la modernité* » dit un jeune homme irakien qui avait obtenu par un couple en province une chambre, de l'argent de poche, une formation et même un scooter. Il a préféré rejoindre le square Alban-Satragne et les vicissitudes de la vie à la rue⁷².

Il n'est pas le seul. D'autres qui après la fermeture de Sangatte avaient obtenu une place en CADA (Centre d'accueil pour demandeurs d'asile) dans l'Eure, la Moselle ou encore en Touraine ont fait le même choix car comme l'a dit l'un d'entre eux « ce n'est pas une vie ».

⁷² V. Carrère

Dans la vie difficile que leur est faite à Paris la « modernité » n'est plus recherchée. Elle est mise en acte.

Tout d'abord, nombreux sont ceux qui ont une adresse e-mail et fréquentent les « taxiphoneS » parisiens. Ils échangent avec des compagnons de voyage qui ont pris d'autres chemins ou laissé sur la route en Italie ou en Grèce. Ils échangent les informations, les tuyaux, les ressentis mais, aussi, les photos. Un énorme réseau transnational d'échanges des savoirs se met en place.

Aucune solidarité de « communauté » dans ces échanges. Plutôt une affinité liée à la rencontre d'individus nés et élevés dans des pays différents et qui ont dû négocier et s'organiser ensemble, à un moment de leur vie,

Les échanges avec les exilés que nous avons montrent qu'on ne peut pas parler d'eux comme des « demandeurs d'asile » au sens classique du terme. Pour la plupart ils n'ont pas subi personnellement menace, tortures ou emprisonnement ni craignent d'en subir. Ces exilés ont les moyens de pouvoir vivre chez eux, mais au fur et à mesure de rencontres, de confiance qui s'installe, une forme d'amitié, aussi, ils racontent autre chose. Se promener dans la rue main dans la main avec son amie, voir en vrai ce qu'ils regardaient à la télé ou sur internet, vivre dans un pays où tout marche.

Comme l'affirme Violaine Carrère « ... *La soif qui les a saisis semble n'être ni un besoin de protection au sens fort du terme, ni le simple désir d'un mieux-être matériel. Ils veulent vivre en Occident – d'ailleurs pour temps indéterminé – parce que l'Occident est dans leur tête une terre de liberté, de paix, de démocratie, d'abondance, d'instruction, de services qui fonctionnent, de lumière... Peut-être simplement comme un monde où tout n'est pas désespérant...* »

La ville, la frontière, les frontières

La situation des exilés du 10^e arrondissement est un exemple concret de comment la ville devient caisse de résonance locale des dérèglements mondiaux.

Aujourd'hui le monde contemporain est caractérisé par le mouvement, la mobilité, circulation..

La circulation prend des formes hétérogènes : Finance, marchandise, population . Les réfugiés, les travailleurs spécialisés des entreprises et des

organisations internationales, les touristes, représentent des types différents de migrants. Cette circulation généralisée est à l'origine de nouveaux référents subjectifs qui rendent de plus en plus anachroniques les formes d'identification liées au territoire et à l'Etat.

Qu'est-ce que c'est qu'une frontière pour les exilés?

Institution établie par des décisions politiques et régie par des textes juridiques, la frontière a une histoire. Et comme le dit Balibar, c'est le type même de l'institution discrétionnaire, le lieu où les droits des citoyens cessent et sont remis à l'Etat.

Mais l'enquête auprès des exilés montre que la frontière n'est pas seulement un tracé sur la carte, où un lieu géographique unidimensionnel de la vie politique, où un Etat finit et l'autre commence. Elle est, aussi, un capteur des dynamiques du monde contemporain.

De l'enquête sort que la frontière difficile à passer n'est pas celle géographique. Et de toute manière, le passage de la frontière géographique ne semblait pas marquer le migrants qu'il entrait sur le territoire français avec un VISA ou en situation irrégulière. Les récits décrivaient des difficultés passagères qu'on peut résoudre par la solidarité collective et qui sont presque le dernier avatar de la société qu'on quitte.

La frontière en tant que barrage devient immatérielle, ce qui est matérialisé est le temps qui passe. La concrétisation de la difficulté, du désespoir, de l'angoisse ce sont les heures, les jours, les semaines qui ont passé. La frontière géographique on ne la voit pas, sa matérialisation est le corps enfermé dans un camion et qui ne supporte plus, ce sont les odeurs, c'est voir la souffrance de ses proches. La frontière, les frontières c'est aussi un « savoir-faire » : « payer » à la douane, se cacher, acheter un billet de première classe.

Pour toutes les personnes interrogées la frontière semble pas être une question de territoire national et que la géographie du monde que chacun a dans sa tête dépasse les frontières d'un pays. On pourrait émettre l'hypothèse que les individus en intégrant les effets de la mondialisation ont assimilé aussi le monde déterritorialisé. La frontière c'est le temps qu'il faut laisser courir, un temps dont la linéarité est constituée par les minutes, les heures, les jours et les nuits qui passent.

On peut dire que le migrant ne rencontre pas la frontière dans le voyage mais quand il se pose pour une étape ou parce qu'il décide de s'installer, quand le mouvement s'arrête.

C'est l'espace de la vie quotidienne, l'espace urbain que se présente pleins de rugosités, coupé et interrompu de murs, seuils, obstacles, bords, frontières virtuelles, airs spécialisées, zones protégées. Bouger, déplacer son corps d'une route à l'autre un nombre croissant de systèmes de contrôles ou de frontières.

Démarches auprès de la préfecture, auprès des associations, des organismes caritatifs ; éviter le contrôle de police, trouver un lieu pour dormir, comprendre le système administratif. On peut dire qu'il y a frontière là où le déploiement de l'individu ne peut pas exister : là où la personne ne peut pas exister pleinement

Mais les frontières ne sont pas seulement murs ou lignes. Ces frontières sont les capteurs des dynamiques du monde contemporain.

Le territoire est le produit de ceux qui le vivent. Ce sont les gens/ habitants qui le font et le transforment.

Avec les exilés du 10^e arrondissement de Paris, je remarque que l'espace urbain autour de la gare du Nord est *le produit de pratiques déterritorialisées de ruptures des frontières et de constitution libre du présent. Dans ce sens c'est la reterritorialisation qui alimente et s'alimente de la déterritorialisation.*

Lors de la migration des individus se rencontrent et s'agrègent non sur la base de la confiance intimiste mais sur la base du projet commun, le projet migratoire dans lequel se fonde le projet individuel. Nous remarquons aussi la capacité de maintenir des liens malgré la mobilité et la distance par le biais d'internet. Presque tous les exilés que nous rencontrons ont une adresse e-mail. Ces relations déterritorialisée permettent une véritable compétence sociale *et ont pour effet de créer de nouvelles solidarités translocales.*

Mais ces mouvements, ces relations déterritorialisées ne sont jamais synonyme de perte d'identité. Il produisent eux-mêmes leur propre localité, selon l'expression de Appadurai, anthropologue nord américain d'origine indienne.

Pour Appadurai la localité n'est pas une question d'échelle et d'espace mais avant tout une question de contexte..

La localité est vue comme « ... *une qualité phénoménologique complexe, formée d'une série de lieux entre le sentiment de l'immédiateté sociale, les technologies de l'interactivité. Le prédicat majeur de la « localité » est donc la qualité phénoménologique qui s'exprime dans certains type d'action, de socialité et de reproductibilité...* »⁷³.

Individus et groupes produisent leurs propres paysages, les ethnoscares, eu égard à leurs propres origines et aux avatars qu'ils subissent.

De nouveaux espaces identitaires détériorialisés dérivent des migrations « ...*Les groupes migrent , se rassemblent dans des lieux nouveaux , reconstruisent leur histoire et reconfigurent leur projet ethnique... Désormais les groupes ne sont pas plus étroitement territorialisés, ni liés spatialement, ni dépourvu d'une conscience historique d'eux-mêmes, ni culturellement homogène...* »⁷⁴

Ces flux ne sont ni convergents ni isomorphes. Le centre est l'individu qu'en reconnectant tous ces éléments construit son propre monde, sa « communauté imaginée » en évolution constante.

Interaction avec la ville.

La situation des exilés du 10^e arrondissement de Paris est un exemple concret de comment la ville devient caisse de résonance locale des dérèglements mondiaux.

Les exilés sont visibles dans différents lieux du X^e arrondissement. Une visibilité physique et pacifique avec le rassemblement de groupes autour de l'avenue Verdun, au square Alban-Satragne, au jardin Villemin et une visibilité « devinée », indiquée par des sacs de couchage sur les branches des arbres. Des nids pas très douillets pour des oiseaux migrateurs d'un nouveau genre.

⁷³ Ibidem

⁷⁴ Ibidem

Développement territorial et émergence d'une économie équitable à travers l'achat public local

Philippe Maingault

Doctorant CEME

Les marchés publics occupent une place importante en France (9 % du Pib⁷⁵) et en Europe (16% du Pib⁷⁶). Cette proportion différente s'explique par une conception plus extensive de la notion de marchés publics au niveau européen (on parle plutôt alors de commande publique) avec notamment une définition très large des pouvoirs adjudicateurs ainsi que l'inclusion des entreprises de services publics détentrices de droits exclusifs ou spéciaux.

Dans l'avenir, il est probable que le poids de la commande publique en France approchera progressivement la proportion qu'il représente dans le Pib européen avec l'inclusion des Délégations de Services Publics, des Partenariats Public- Privé mais aussi avec l'extension des marchés publics aux concessions d'aménagement et aux Sem.

En France, le poids de l'achat public local représente déjà plus de la moitié des marchés publics avec une part relative croissante liée à la décentralisation et à l'augmentation hors effet décentralisation des budgets locaux⁷⁷.

Au sein de la commande publique, le poids de la commande locale continuera probablement à augmenter.

Enjeux et contradictions de l'acte d'achat public actuel

Le droit des marchés publics : un droit instable peu propice à l'innovation des acheteurs publics locaux

Le droit très changeant des marchés publics (3 refontes du Code des marchés publics - CMP- en 5 ans), soumis à d'intenses pressions politiques, judiciaires et

⁷⁵ Source site internet Ménéfi 2006

⁷⁶ Source http://ec.europa.eu/internal_market/publicprocurement/index_fr.htm en 2006

⁷⁷ Julie Marcoff écrit dans « Diagnostics Prévisions et analyses économiques n° 97 » de la Direction générale du trésor et de la politique économique que le poids de la dépense publique locale est passée de 7,9% du Pib en 1980 à 9,5% du Pib en 2004 hors effet décentralisation.

économiques conduit les praticiens et politiques souvent désespérés à rechercher la sécurité juridique en retenant le candidat le moins-disant ou en s'en tenant le plus possible aux aspects procéduriers de l'achat. Les récentes modifications du Code 2004 confirmées par le Code 2006 avec l'introduction d'une hiérarchisation et d'une pondération possible des critères de choix ne devraient pas modifier en profondeur la situation tant la crainte et le risque de délit même non intentionnel pèsent.

Dans ce contexte, les élus et acheteurs des collectivités locales laissent relativement peu de place à la réflexion sur les conséquences macroéconomiques de leurs achats.

L'achat public sous l'influence du libéralisme économique

Lorsque les enjeux économiques sont traités, c'est sous l'angle de l'optimisation des achats par la recherche du meilleur rapport qualité-prix en intégrant dans le meilleur des cas les coûts ultérieurs de maintenance, de fonctionnement et d'élimination. Le Code 2006 des marchés publics facilitera cette démarche globalisante en incluant notamment dans les critères de choix pour les achats durables la notion de coût global d'utilisation (article 53).

Reste que la mesure d'une bonne pratique d'achat demeure cantonnée, malgré cette amélioration, à la recherche d'une sécurité juridique procédurale alliée à une optimisation de l'utilité micro-économique de « l'acheteur-donneur d'ordres » par le jeu de la concurrence.

Cette optimisation s'appuie sur les recherches issues de la théorie des contrats et de celle des incitations. Cette nouvelle microéconomie prend acte du caractère irréaliste de certaines hypothèses de l'équilibre général walrasien et tente de conserver néanmoins les fondamentaux de l'individualisme méthodologique en construisant des techniques sophistiquées incitant à la révélation des préférences et informations privées des agents économiques. Un optimum de second rang peut alors être atteint et l'essentiel de l'édifice théorique néo-classique est sauvegardé.

Ce corpus théorique est étendu depuis quelques années aux contrats particuliers que sont les marchés publics. Les conditions non remplies de concurrence pure et parfaite ont amené des auteurs⁷⁸ à bâtir une théorie économique des contrats publics justifiant entre autres l'existence de différentes procédures

Source : http://www.minefi.gouv.fr/directions_services/dgtpe/dpae/pdf/2006-003-97.pdf

⁷⁸ Michel Mougeot et Florence Naegelen, « Analyse micro-économique du Code des Marchés Publics », *Revue économique*, n° 4, Juillet 1988

d'attribution des marchés publics. Le point commun à ces procédures réside dans la mise en concurrence sous des formes variables selon les situations particulières de marchés. Cette mise en concurrence doit aboutir à la sélection de l'entreprise la plus compétitive afin d'optimiser l'utilité de l'acheteur même si des exceptions sont possibles avec des attributions préférentielles dans le cadre de politiques industrielles. Mais ces exceptions à la règle sont de moins en moins tolérées.

Ainsi, les possibilités de réserver, sous certaines conditions, une partie du marché aux entreprises de l'économie sociale ou aux Pme ont quasiment disparu depuis le CMP 2001.

Aujourd'hui, la prise en compte de critères autres que micro-économiques dans l'achat, est devenue plus difficile avec une législation poussant l'acheteur public à développer au maximum la concurrence anonyme du marché (CMP sous hiérarchie des directives européennes et en concordance avec l'accord sur les marchés publics au sein de l'OMC).

La Commission Européenne considère que l'argent des administrations et des contribuables n'est pas utilisé de manière optimale au sein de l'Union européenne. Pour améliorer l'efficacité de la commande publique, elle préconise un système concurrentiel accru. La Commission avance comme indicateur d'insuffisance de la concurrence la part modeste des marchés publics transfrontaliers plafonnant à 10% depuis 1998 alors que celle des marchés transfrontaliers représente 20% au sein du secteur privé⁷⁹. Pour la Commission, l'élargissement de la concurrence doit permettre une réduction bienvenue des coûts d'achat pour les budgets publics soumis à de fortes contraintes.

La jurisprudence européenne contribue fortement elle aussi à ce processus de libéralisation. S'appuyant sur les principes fondamentaux du Traité de Rome, modifiés par le Traité d'Amsterdam (1999), elle interdit notamment à travers l'article 14 toute discrimination fondée sur la nationalité et par les articles 28, 43 et 49 toute entrave à la libre circulation des marchandises, à la liberté d'établissement et de prestations de services.

Selon ces diverses approches libérales, aucun lien particulier n'est à établir entre les marchés publics et le développement économique. Toute tentative d'instrumentalisation des marchés publics à des fins de politique économique doit

être bannie car elle éloigne les parties cocontractantes de l'optimum économique, fût-il de second rang.

Limites et contradictions des critères libéraux dans l'achat public

La recherche de « l'optimum économique » selon les canons libéraux conduit à des impasses et des difficultés dans la réalisation d'équipements (défaillances multiples de sous-traitants pressurisés, problèmes de qualité, de conditions de travail y compris avec le travail illégal, pollutions...)

Cette contractualisation marchande génère en outre des contradictions entre les pratiques de d'achat public et certaines politiques publiques sociales ou d'aménagement.

Cela s'explique par le fait que les pouvoirs publics ne sont pas uniquement des agents micro-économiques engagés sur le marché au même titre que d'autres agents. Selon François Perroux, les décisions du pouvoir public sont, en règle générale, multicritères⁸⁰ ; elles ne se définissent pas comme un arbitrage de forme déterminée une fois pour toutes. Ces choix multicritères doivent aussi s'appliquer pour l'achat public.

Ambivalence de l'achat public local

La collectivité doit en effet prendre en compte le fait que l'achat public est ambivalent notamment lorsqu'il s'agit d'achats locaux. En effet, la commande réalisée n'est pas seulement un coût à minimiser (sous réserve de qualité...) mais aussi une création de richesses et une distribution de revenus qui s'effectuent éventuellement en tout ou partie sur son territoire. Création de richesses et distribution de revenus sont à maximiser lorsqu'elles se produisent sur le propre territoire de la collectivité locale. A noter cependant que la minimisation des coûts n'offre d'intérêt que si elle est générée par une efficacité productive conséquente. Toute minimisation monétaire par l'écrasement des coûts du travail ne présente aucun intérêt dans une perspective d'émergence d'une économie équitable.

⁷⁹ Extraits de la Communication 238 du 7/05/2003 de la Commission européenne intitulée « Stratégie pour le marché intérieur –Priorités 2003-2006 »

⁸⁰ François Perroux, *Pouvoir et économie généralisée*, PUF Grenoble, 1994, p 238

Persistence de pratiques d'achats peu orthodoxes dans les collectivités locales

Face aux contradictions des approches libérales de l'achat public, des pratiques non conventionnelles d'achat perdurent. Florian Linditch⁸¹ en souligne la persistance avec l'absence de mise en concurrence sérieuse de la part d'acheteurs publics, l'existence de reconductions quasi-tacites de contrats ainsi que des adhésions de circonstance d'entreprises à ces procédés.

Ces pratiques ne sont pas nécessairement frauduleuses même si elles sont illégales et constitutives de délit de favoritisme au regard du droit positif. En outre, elles invalident la théorie économique néoclassique des marchés publics. Ces agissements « non orthodoxes » puisent souvent leurs sources dans l'habitude, la simple reconduction à l'identique de l'existant ou encore dans l'idée que la confiance, la bonne prestation effectuée, l'expérience particulière du titulaire sortant du contrat, les retombées économiques locales... justifient de déroger à la mise en concurrence, au marché.

Derrière ces expériences, transparait une critique implicite des rapports marchands impersonnels, anonymes dont l'efficacité, pour répondre aux besoins d'achat des collectivités locales, est sujette à caution. Cependant ce type d'achat n'est pas sans danger. Il convient de réguler ces pratiques en introduisant les concepts de réciprocité, en les fondant sur des critères d'achat alternatifs explicites afin d'éviter le risque de préférence locale aveugle voire de collusion ou même de corruption.

Quelles orientations pour construire des critères alternatifs d'achat ?

Pour construire une théorie des choix alternatifs, il semble indispensable d'opérer un renversement radical des modes d'achat en récusant l'efficacité économique. Cette efficacité peut être théoriquement repérée au niveau de la production mais beaucoup plus difficilement au niveau de la circulation, de l'échange où la position charnière des groupes sociaux commerçants et financiers s'exerce généralement au détriment des producteurs en imposant des prix déconnectés des coûts de production.

⁸¹ Florian Linditch, *le droit des marchés publics*, Dalloz 3è éd, Paris, 2004, p 91-94.

Au-delà des questions techniques, c'est un objectif difficile à atteindre tant les rapports dans la sphère de l'échange masquent le process amont constitué par la production.

Le développement de relations de type partenarial avec les fournisseurs pourrait faciliter la réalisation de cet objectif et aussi constituer un second objectif en soi de l'achat public local.

En effet, d'autres rapports d'échanges entre acheteurs publics et entreprises, notamment au niveau local, peuvent être créés en s'appuyant sur la réciprocité, notion très ancienne et de caractère quasiment anthropologique⁸². l'opposition systématique d'intérêts entre acheteurs publics et fournisseurs et les approches utilitaristes corrélatives. Sans pour autant écarter tout critère d'émulation.

Plusieurs objectifs économiques peuvent être assignés à l'achat public local. Préalablement, on supposera définis correctement les besoins d'achat de la collectivité. Les aspects techniques de l'achat jugés nécessaires (qualité technique du produit, délais de livraison...) ne sont évidemment pas remis en cause. On considère l'achat au sens large, c'est à dire l'acquisition d'un produit incluant le cas échéant ses coûts de maintenance, fonctionnement et destruction. Il s'agit en effet d'optimiser l'utilisation d'un produit (lorsque celui-ci n'est pas immédiatement consommable) dans la durée.

Le premier objectif est la détection de l'efficience.

Le concept de réciprocité est généralement défini selon l'expression « donnant-donnant ». Il en est ainsi d'une transaction mutuelle entre deux parties qu'on qualifie de réciprocité équilibrée. L'idée sous-jacente est l'équilibre dans la relation. Cet équilibre se traduit en économie par l'équité dans les échanges.

Pour Aristote « l'égalité » (l'équivalence dans l'échange) est sauvegardée lorsque « chacun a autant après qu'avant »⁸³. Cet échange est fondamental à la socialité humaine. La condition pour que ne soit pas troublé le processus social est que l'équivalence dans l'échange soit réelle. Les contestations, malaises... entraînent en effet la perte de confiance entre échangistes. Or, celle-ci est un élément fondamental pour la qualité de l'échange. Car, derrière le rapport économique contractuel, ce sont des rapports sociaux d'hommes ou de groupes humains.

⁸²

Maurice Décaillot, *Au-delà du marché, l'économie humaine*, La dispute, Paris 1999, p35-39

La confiance, l'accord sur les normes d'échange génèrent de la réciprocité, du non-anonymat et diminuent les coûts de transaction, les asymétries d'informations ainsi que le risque d'aléa moral. Cependant, l'établissement de normes d'échanges équitables est difficile car les équivalences réelles sont inapparentes⁸⁴.

Malgré tout, la transparence entre les cocontractants sur le *process* de production et la formation des prix peut contribuer à l'émergence du juste prix, du prix d'échange équitable⁸⁵. Néanmoins, les relations partenariales et réciproques ne sauraient revêtir un caractère immuable incompatible avec la détection de l'efficacité économique et vecteur de possibles connivences voire de corruption.

La conjugaison de l'émulation, seul élément positif dans la concurrence, avec la recherche d'équité, de réciprocité, de partenariat durable mais non immuable fonde les orientations alternatives de base des achats publics.

Le troisième objectif souhaitable ne relève plus de l'optimisation économique et technique de l'achat mais du développement local puisque l'achat, acte de consommation, demande sociale, génère une production, une offre. Offre-production qui donne lieu dans certains cas à distribution de revenus sur le territoire de la collectivité locale. L'idéal est la maximisation de ces revenus qui alimentent le circuit économique local.

Le quatrième et dernier objectif assigné à l'achat public local est la minimisation des externalités négatives issues de cet acte. Les externalités négatives sont potentiellement très nombreuses. On se limitera à celles qui apparaissent pouvoir être détectées et mesurées, c'est à dire aux externalités environnementales.

Ces dernières sont de divers ordres ; leur impact peut n'être que localisé sur tout ou partie du territoire de la collectivité locale mais aussi affecter une échelle beaucoup plus large (national, mondial par exemple). On considérera néanmoins que la collectivité locale n'agira pas en « passager clandestin » même en cas de dilution sur une large échelle des impacts négatifs d'externalités environnementales. Son rôle de garant de l'intérêt général a fortiori lorsqu'elle manifeste une volonté de politiques alternatives vertueuses ne peut réellement être efficace et crédible qu'en se positionnant comme collectivité locale citoyenne du monde. Dans ces conditions,

⁸³ Aristote, *Ethique de Nicomaque*, Préface de J.Voilquin, GF Flammarion, Paris 2001 (1965), p 146

⁸⁴ Maurice Décaillot, *Le juste prix*, L'Harmattan, Paris 2003, p 27

⁸⁵ L'aide de tiers, de réseaux d'informations associatifs ou publics s'avère cependant indispensable pour un développement à échelle significative de relations tendant vers l'équité.

les enjeux typiquement mondiaux comme la réduction de l'émission des gaz à effet de serre concernent aussi la collectivité locale.

Comment traduire ces orientations générales en critères alternatifs d'achat public local?

Ebauche de critères alternatifs d'achat public local

L'efficacité économique

Notre définition de l'efficacité économique, en cohérence avec le refus d'instrumentaliser l'Homme, est empruntée à Maurice Décaillot⁸⁶ qui l'analyse comme minimisation d'intrants externes (consommations intermédiaires dans les soldes intermédiaires de gestion plus dépenses d'investissement amortis sur la période) pour un produit (bien ou service) donné d'une activité donnée (selon un temps et un rythme moyen d'exécution). Ce produit (bien ou service) possède des caractéristiques intrinsèques qualitatives et une utilité sociale. Il doit en outre générer, selon nous le moins d'externalités négatives possible⁸⁷. Son expression n'est pas d'abord monétaire mais matérielle. Les divergences d'efficacité dans la création de deux produits identiques pour une activité donnée résident donc dans l'efficacité d'optimisation des intrants externes. Pour être efficace, on vise la minimisation de ces intrants. Mais cette minimisation n'est pas monétaire avec la recherche du minimum d'intrants acquise grâce à une position de marché favorable; c'est par l'optimisation technique et par un travail social efficace que l'efficacité réelle peut être atteinte.

L'optimisation technique, l'intervention humaine intelligente vise à minorer techniquement le travail passé (intrants externes) et à utiliser les produits de celui-ci au mieux par un travail présent productif.

Cette efficacité sera difficile à détecter car les sources statistiques existantes ne visent pas au calcul de ces données mais retracent les flux marchands au sein d'une chaîne productive. Ces flux marchands reflètent des rapports de force souvent inégaux entre les différents échangistes et donc des prix déformés ne traduisant pas la réalité des valeurs-travail successives. Il convient ici de faire une parenthèse en définissant plus précisément le statut de valeur-travail avant de poursuivre.

⁸⁶ Maurice Décaillot, *Au-delà du marché*, La dispute, Paris 1999, p 73

Chez Marx mais aussi parmi les économistes classiques tels Ricardo, la valeur des marchandises est égale à la quantité de travail socialement nécessaire à leur production. Par ailleurs et secondairement des oscillations de prix autour de cette valeur-quantité de travail existent en fonction de la confrontation offre et demande. Mais en moyenne, les prix sont le reflet des valeurs-travail. Si cette définition convient pour la masse des travaux sociaux, la mesure d'un travail particulier exige pour Décaillot une élaboration plus complexe. En effet appliquer cette définition aux travaux particuliers paraît dangereuse car indépendante de la qualité des apports de travail. Or la reconnaissance de la qualité des apports de travail est un élément important d'efficacité dans l'ajustement de la division du travail mais aussi dans la reconnaissance sociale et subjective des hommes engagés dans ces travaux sociaux. Le risque existe que derrière cette mesure de la valeur réduite au temps pointe un collectivisme niveleur contradictoire avec l'impératif d'équité. Décaillot propose une nouvelle définition de la valeur-travail pour dépasser ces contradictions. Il commence par réfuter le lien entre augmentation de la productivité et baisse de la valeur. Il considère que la baisse du prix d'une marchandise créée dans des conditions productives supérieures est un effet des conditions de l'échange marchand appelé aussi marché⁸⁸. Ainsi, « l'effet de compression des prix est imputable, non à une hypothétique capacité du travail à se maintenir invariable par unité de temps, mais à la pression marchande qui, entretenant l'étroitesse de la demande, enclenche pour chaque activité un processus auto-entretenu de dépréciation⁸⁹. Décaillot poursuit en argumentant qu'un « même travail, apporteur d'un même ouvrage, peut être réalisé de façons différentes, en y consacrant plus ou moins d'effort ou d'habileté, sans que pour autant la valeur sociale de l'ouvrage donné s'en trouve affectée . Il n'y a pas moins de travail dans un ouvrage habilement fait que dans un autre... »⁹⁰. Par conséquent, le gain de productivité généré par un gain d'habileté (produit disponible croissant pour un temps et des moyens donnés ou

⁸⁷ Un grand nombre de produits crée des externalités négatives. Certains produits génèrent même plus d'externalités négatives que de richesse. La société doit pouvoir intervenir et empêcher au nom de l'intérêt général la production de biens ou services jugés globalement plus nocifs que bénéfiques.

⁸⁸ Décaillot distingue le marché de l'échange. L'échange est consubstantiel de la vie des hommes et transhistorique alors que l'échange marchand est un mode historique particulier d'échange marqué par la relation contractuelle face à face des échangistes. Or cette relation est le plus souvent inégale car les cocontractants ne sont pas dans des positions identiques qui permettraient un échange équitable. D'où la nécessité de construire socialement des modalités d'échanges équitables et non de supprimer l'échange.

⁸⁹ Maurice Décaillot, *Au-delà du marché, La dispute*, Paris 1999,

⁹⁰ Maurice Décaillot, *Le juste prix*, Paris 2003, pp 85-90

diminution du temps et des moyens nécessaires à la création d'un produit donné) ne débouche pas sur une baisse de la valeur-travail.

Finalement la valeur-travail pour laquelle le temps constitue le support de l'action comporte une dimension d'efficacité ou d'habileté et une dimension d'effort ou de peine. L'effort fourni est d'autant plus grand que l'activité a exigé de temps et de moyens pour un produit donné alors que l'habileté déployée est d'autant plus grande qu'elle a procuré un résultat disponible important pour un temps et des moyens donnés. L'effort correspond à l'extension du travail, l'habileté à son efficience. L'effort correspond à l'inverse de l'habileté.

L'acheteur local essaiera de retracer la réalité des valeurs-travail successives et de détecter⁹¹ ainsi les prix équitables et l'efficience productive. Ce travail ne pourra être effectué seul. Il nécessitera l'inscription de la collectivité locale dans des réseaux d'achats publics éthiques comme celui existant au sein de Cités Unies France. Ce réseau devra être étendu pour atteindre un niveau d'expertise et d'informations suffisant pour éclairer les choix des collectivités-partenaires.

La quête de l'équité

Le développement de relations partenariales avec des fournisseurs lorsque c'est possible contribuera aussi à détecter plus aisément l'efficience économique. Les partenariats formels sont interdits par la législation car considérés comme discriminatoires vis-à-vis de l'ensemble des fournisseurs potentiels. Cependant dans les faits, ces pratiques existent. Il est tout à fait imaginable de nouer des partenariats informels notamment avec des entreprises disposées à œuvrer dans une démarche de réciprocité (Pme locales, coopératives, entreprises artisanales...). En précisant cependant que ce partenariat ne saurait déboucher sur une rente de situation ad vitam æternam indépendante de l'évolution de l'efficience du fournisseur. Des exemples intéressants existent déjà.

Ainsi, des réseaux d'activités économiques fondées sur la recherche d'équités dans les échanges se déploient actuellement en France mais aussi dans d'autres pays occidentaux. Certains sont embryonnaires ou faibles (France), d'autres sont plus étoffés (réseau Mondragon au pays Basque, réseaux coopératifs inscrits dans

⁹¹ La détection ne peut être parfaite. Elle est toujours approximative pour deux raisons au moins. Premièrement et fondamentalement, l'économie marchande rend difficilement apparent l'équité. Deuxièmement, les productivités respectives relatives des unités de production varient à tout moment. Cependant, on peut considérer

les districts industriels en Emilie-Romagne⁹²). En tout état de cause, une collectivité locale peut aussi mettre en oeuvre une politique économique locale visant à l'émergence d'acteurs inscrits dans une démarche d'équité en favorisant ce type de création d'entreprises par des subventions, aides. Il est notamment envisageable sans budget particulier de favoriser l'implantation et le développement d'acteurs inscrits dans une démarche d'équité dans les territoires d'exonération fiscale et sociale des politiques de la ville ou de l'aménagement rural. Cette politique économique vise à « se créer » soi-même des partenaires économiques potentiels pouvant fournir par la suite la collectivité locale.

Combiner efficience et équité

Des partenaires économiques efficaces et engagés dans une démarche de réciprocité seront souvent des acteurs économiques locaux avec qui des relations informelles étroites pourront être envisagées sous condition d'une efficience suffisante. On cherchera à édifier ensemble des normes d'échanges équitables (l'achat de l'un est la vente de l'autre) à partir de données existantes construites progressivement via des réseaux d'achats équitables⁹³ et non à maximiser l'utilité de chacun dans un rapport de force. Ces échanges seront construits à partir des moyennes des valeurs-travail de l'activité considérée. La valeur-travail moyenne est relativement aisée à détecter puisqu'elle correspond au produit total des activités du même type divisé par le nombre d'individus oeuvrant à cette production. Cependant, certaines filières ou portions de filières économiques sont globalement sous-évaluées lorsqu'elles sont en relation d'échanges avec des filières ou portions de filières plus concentrées et dotées de ce fait d'un pouvoir de marché. On peut par exemple considérer que l'amont de la filière fruits et légumes est sous-évaluée globalement en France puisqu'elle ne représente que 35 à 40% du prix marchand des produits alors que la quantité de travail amont est supérieure à cette fourchette. Le prix d'échange au sein de la filière fruits et légumes des produits sortants de la production devrait s'établir au-dessus de cette fourchette si les valeurs-travail étaient prises en compte. L'équité nécessite de redresser les valeurs sous évaluées (cas de

que pour une période donnée ces variations ne sont pas significatives entre elles. Par contre, périodiquement, les productivités respectives et donc les conditions d'équité doivent être révisées.

⁹² Isabelle Halary, « Le réseau : une solution pour les coopératives face à la globalisation », CERAS-LAME-OMI, Université de Reims, 2006

la partie amont de la filière fruits et légumes) ou a contrario surévaluées par le marché.

Ce prix d'échange redressé tendant à faire coïncider les prix d'échanges avec les valeurs-travail sera le prix correspondant à l'efficacité moyenne. Ce redressement des prix devrait idéalement être effectué à tous les stades d'échange d'une filière lorsque des rapports d'échanges inégaux faussent les termes de l'échange. C'est techniquement difficile à opérer et il conviendra de se limiter à certains points saillants dans un premier temps.

On établira donc plutôt les prix des transactions au plus près possible des moyennes des valeurs-travail. Les entreprises moins efficaces distribueront de ce fait des revenus d'activités moindres et les plus efficaces des revenus supérieurs. Néanmoins, dans certains cas, des divergences importantes de productivité conduiront les entreprises les plus efficaces à diminuer leurs offres de prix afin d'obtenir plus de chances d'être sélectionnées. Bien que la recherche du prix plus faible ne soit pas un but en soi, on pourra considérer comme acceptable un prix bas ne découlant pas de revenus d'activité compressés⁹⁴.

L'impossibilité pour une entreprise particulière de contractualiser aux environs de ce prix moyen correspondant aux valeurs-travail signifiera son inefficacité productive ou son insertion dans des réseaux d'échanges inéquitables à son détriment. Dans ce dernier cas, on tentera d'aider l'entreprise victime de rapports d'échanges dissymétriques à s'en dégager. Si l'inefficacité productive est provisoire, un soutien par l'achat est envisageable si l'entreprise est liée au territoire. Si l'inefficacité est jugée définitive ou très difficile à juguler, la collectivité locale choisira une autre entreprise.

Ainsi les rapports de réciprocité ne seront pas déconnectés de la nécessité d'une efficacité correcte.

⁹³ Ces réseaux pourraient être la préfiguration de réseaux publics futurs aidant l'ensemble des partenaires économiques à construire des normes d'échanges équitables. Ils pourraient aussi jouer un rôle d'arbitrage tiers en cas de différends.

⁹⁴ Cette situation ne semble pas néanmoins optimale lorsque le signal de baisse des prix sur le marché conduit à minimiser l'apport de travail des producteurs les plus efficaces. Selon Décaillot, la baisse de prix consécutive à une hausse de productivité implique une dissymétrie favorable à l'acheteur plutôt qu'au producteur dont les résultats sont non pertinents pour la division sociale du travail. Cette précision est intéressante, mais il nous semble qu'une relative baisse des prix dont l'intervention serait possible après une certaine période afin de ne pas pénaliser le producteur pourrait aussi constituer un signal supplémentaire (en direction de l'acheteur cette fois-ci) dont les conséquences pourraient être utiles à une redéfinition plus féconde de la division sociale du travail.

Achat public local et dynamisation du circuit économique local

La détection de l'efficacité économique ne sera pas toujours réalisable et aisée dans le cadre d'une économie de marché. En l'absence de possibilité de choisir selon des critères efficaces et équitables tels que définis ci-dessus, des critères utilitaristes marchands pourront être tempérés dans certains cas par des critères d'attribution préférentielle locale conditionnelle.

Ces critères seront d'ailleurs rarement incompatibles avec les deux critères précédents puisque des circuits économiques courts fondés sur la recherche de l'efficacité et de l'équité impliquent souvent préalablement une connaissance mutuelle rendue plus probable par la proximité. Mais là encore, la proximité avec des intérêts communs objectivement plus forts ne saurait signifier rente de situation automatique pour l'offreur.

Ce troisième critère a pu être élaboré à partir d'une petite étude montrant qu'il est dans certains cas économiquement préférable pour une collectivité locale, de ne pas retenir dans le cadre d'un marché public, toutes choses égales par ailleurs, l'entreprise la moins-disante. Ceci est valable, lorsque la conjoncture économique est difficile et que les fournisseurs locaux potentiels n'utilisent pas la plénitude de leurs capacités de production.

Dans ces conditions, une entreprise présentant une offre à un prix plus élevé que ses concurrents peut être valablement choisie si le surplus financier pour la collectivité locale est inférieur aux revenus supplémentaires que génère pour le territoire cette entreprise par rapport aux autres candidats.

Cependant, ce choix d'intérêt général induit certains transferts au détriment des contribuables locaux.

Ce choix d'intérêt général suppose par ailleurs une connaissance fine des performances des entreprises intervenant dans la chaîne de production afin de pouvoir réaliser une « traçabilité comptable » et apprécier le rapport coûts/avantage.

Cette connaissance fine est difficile à obtenir encore plus lorsque la chaîne productive est longue et parsemée de produits importés de l'étranger. Il est envisageable de limiter pour des questions de faisabilité la remontée de chaîne aux premiers fournisseurs quand ceux-ci totalisent un pourcentage très significatif des intrants.

En cas de stabilisation de l'économie, ce troisième critère de choix disparaîtrait.

Cette convergence d'intérêts probable entre collectivité locale et entreprises locales (voire filière locale fournisseuse) a toutes les chances de s'épanouir si la collectivité locale et les fournisseurs potentiels travaillent dans une optique d'achats de long terme et d'équité dans la transaction. Sans toutefois accepter un droit acquis ad vitam æternam. La relation privilégiée potentielle n'implique pas l'absence de dynamique, la position statique. Un lien avec les critères précédents d'efficience et d'équité existe donc.

La minimisation des externalités négatives.

Tout achat public génère des flux de production et donc des nuisances et pollutions. Ces nuisances sont rarement comptabilisées dans le prix de transaction. Lorsque ces pollutions sont localisables et circonscrites temporellement, il est à peu près envisageable d'internaliser les externalités négatives selon les principes des éco-taxes et des droits à polluer. Par contre, pour des pollutions plus globales et dont les conséquences sont peu prédictibles, l'internalisation monétaire est impossible. Or, la principale pollution de notre époque résulte du réchauffement climatique dû à la trop forte croissance d'émission de gaz à effet de serre (GES). S'il est concevable d'attribuer un prix ou une valeur monétaire à certaines dépollutions ou aux ressources naturelles de marché, comme les minerais ou les réserves de pétrole dont les stocks sont connus mais toutefois évolutifs, il apparaît hors de portée d'attribuer une valeur marchande d'échange à des phénomènes comme l'accroissement de l'effet de serre ou les atteintes à la biodiversité. Jean-François Noël⁹⁵ relève que ces pollutions globales entraînent des risques planétaires, mal identifiables, irréversibles à l'échelle de plusieurs générations et soumis à une grande incertitude scientifique sur l'intensité et la localisation de leurs conséquences. Le rapport Guesnerie⁹⁶ évoque la non-linéarité possible de ces phénomènes. Jean-Marie Harribey⁹⁷ précise qu'une des raisons principales de l'incommensurabilité des biens naturels et des biens économiques tient dans la non-équivalence des temps biologique et économique. Il ajoute que les processus de constitution et d'évolution des écosystèmes échappent à tout horizon humain. Dès lors, « un prix de droit de polluer éventuel ne doit pas être considéré comme un prix économique ; c'est

⁹⁵ Noël, J-F, « Economie et écologie », *L'économie dévoilée*, Paris : éd Autrement n°159, 1995

⁹⁶ Guesnerie, Roger, Rapport « *Kyoto et l'effet de serre* » pour le Conseil d'analyse économique, 2003.

⁹⁷ Harribey, J-M, « Marxisme écologique ou écologie politique marxienne ». *Dictionnaire Marx contemporain*. Paris : PUF, 2001, pp 183-200.

obligatoirement un prix socio-politique qui résulte directement de la norme de pollution à ne pas dépasser retenue par la société ».

Ce prix socio-politique est néanmoins éclairé par les recherches scientifiques même incomplètes. Des normes de réduction de GES ont été établies sur ces bases pour la France et prévoient une division très ambitieuse par 4 desdites émissions.

A cet effet, une collectivité locale peut reprendre ces objectifs et définir pour elle, par exemple dans le cadre d'un Agenda 21 local,⁹⁸ des objectifs de réduction d'émissions de GES pour ses activités propres (services publics en incluant aussi ses fournisseurs propres).

On sélectionnera ainsi en partie les fournisseurs en fonction des objectifs de réduction de GES lorsque l'objet du marché le justifie.

Conclusion

Il paraît impossible d'unifier dans une unique fonction les quatre critères alternatifs de choix. Ils apparaissent plus comme de premières ébauches de critères orientant vers un achat public alternatif.

Toutefois, ces critères sont vraisemblablement assez largement combinables entre eux. En effet, le développement de relations économiques équitables et la détection de l'efficience peuvent être en partie dialectiquement liés. L'achat préférentiel local sous les conditions énumérées ci-dessus se combinera souvent aisément avec la minimisation d'externalités négatives telles que les GES.

Un travail d'approfondissement doit cependant être poursuivi afin d'aller vers une certaine unification de ces critères pour faciliter leur utilisation progressive dans les achats publics locaux.

Par ailleurs, il faudra travailler à la faisabilité juridico-politique de ces critères alternatifs d'achat en lien avec des professionnels et des politiques ouverts à des évolutions radicales.

Ce ne sera pas facile. Il faudra très certainement exploiter à fond les contradictions et failles du droit actuel mais surtout créer des conditions économiques, politiques et sociales pour imposer par des pratiques dissidentes l'émergence de ces critères alternatifs d'achat.

⁹⁸ Un agenda 21 local est un des outils de transcription dans la réalité du développement durable.

Le critère d'équité utilitariste en question : le cas de la ségrégation urbaine

Proposition d'un critère *d'équité effective*

Aicha Ouharon

doctorante

Université Paris 8, CIRED/CNRS/EHESS

Elisabeth Tovar

doctorante

Université d'Évry, CIRED/CNRS/EHESS

Le problème de la ségrégation urbaine n'a été intégré que récemment dans le champ d'étude des économistes, mais depuis l'article fondateur de Kain (1968), de nombreux travaux théoriques successifs en économie urbaine ont permis d'explicitier comment se forme et perdure ce phénomène. Nous partons du constat suivant : si ces travaux sont éclairants pour expliquer la ségrégation urbaine du point de vue des mécanismes économiques à l'œuvre sur le marché du travail et sur le marché foncier, ils présentent des limites, à notre sens, quant au critère d'équité utilitariste qu'ils mobilisent pour l'évaluation du bien-être des agents économiques en situation de ségrégation urbaine. Notre critique porte d'une part sur l'utilité, mesure du bien-être, qui constitue la base d'information du critère d'équité utilitariste, et donc le discriminant sur lequel on se fonde pour évaluer le caractère plus ou moins juste d'un état social donné. D'autre part, elle concerne le critère d'évaluation de la justice de la distribution de cette base d'information.

Pour mener une évaluation éthique du bien-être en situation de ségrégation urbaine, nous avançons qu'un critère d'équité doit répondre à deux exigences fondamentales. D'une part, il doit tenir compte des réalisations mesurées en termes de fonctionnements et de la liberté d'accomplir dans la valorisation du bien-être individuel ; d'autre part, il ne doit pas être insensible aux inégalités dans la distribution de ce bien-être individuel, tout en tenant compte de son niveau moyen.

Pour mener une telle évaluation éthique, tout d'abord, nous donnons notre définition de la ségrégation urbaine. Ensuite, nous présentons le critère d'équité utilitariste ses limites au regard de ce phénomène de ségrégation. Enfin, nous

définissons un critère d'équité alternatif, le critère d'équité effective en ayant recours à l'approche par les capacités.

Définition de la ségrégation urbaine

Le mot "ségréger" signifie "mettre un animal à l'écart du troupeau". La ségrégation est donc une action consistant à séparer certains éléments d'un ensemble, cette distinction se traduisant nécessairement dans l'espace. À partir de cette base étymologique commune, le concept de ségrégation a été décliné selon de nombreuses acceptions où la convergence ne va pas de soi, tant en sociologie qu'en géographie urbaine ou en économie géographique. Le chercheur en sciences sociales, voulant étudier la ségrégation doit ainsi avant toute chose en délimiter le concept et définir le cadre (notamment normatif) de son utilisation. Faute de quoi, il s'expose à ne manipuler que de purs comptages à la signification incertaine, ou encore à dissoudre la notion dans l'ensemble plus large des multiples formes de différenciation, de distance ou de discrimination (Lajoie, 1998).

Nous prenons à notre compte deux conditions avancées par Grafmeyer pour délimiter, pour notre part, le cadre d'un recours légitime à la notion de ségrégation urbaine. En premier lieu, la ségrégation se caractérise à la fois par une séparation physique de groupes sociaux dans l'espace urbain et par une mise à distance sociale significative de certains d'entre eux. En second lieu, on ne peut qualifier en toute rigueur tel ou tel espace urbain de ségrégué que si les populations qui y résident sont soumises à des "processus enchevêtrés et cumulatifs de relégation" qui déterminent leur localisation dans les portions défavorisées de l'espace urbain. Cette définition met en avant la dimension "processuelle" du phénomène de ségrégation, qui résulte, indépendamment de toute intention ségréguative, de l'effet agrégé des choix économiques que les individus opèrent sous la contrainte de leurs possibilités économiques.

À nos yeux, une telle définition de la ségrégation urbaine s'appuie sur des notions de réalisations (exprimées en termes de distance sociale, mesurée par exemple par le revenu) et de choix dont la nature et l'imbrication restent peu précis. Nous proposons ici de dépasser ce cadre conceptuel flou en définissant précisément ces notions grâce à l'apport de l'approche par les capacités. Grâce à cette approche, nous définissons les réalisations comme les différentes choses qu'un individu peut aspirer à faire ou à être, à savoir les fonctionnements. De plus, nous précisons la

nature et l'objet de la liberté de choix dont disposent les individus, qui reste vague dans la définition que nous critiquons. En effet, dans un cadre démocratique, où les libertés formelles fondamentales (égalité équitable des chances, liberté de circulation) sont garanties pour tous, la question de la ségrégation se pose lorsqu'il existe des inégalités quant à la liberté effective dont disposent les individus (c'est-à-dire la liberté réelle d'atteindre leurs aspirations rationnelles). Dans ce cadre, on doit tenir compte à la fois de la dimension de choix individuel qui s'exprime librement sur les marchés urbains mais aussi de la dimension non choisie des modes de vie imposés par la localisation résidentielle, c'est-à-dire distinguer ce qui est voulu de ce qui est subi.

Voulant tenir compte de la contribution simultanée de ces facteurs, nous avançons la définition suivante : la ségrégation urbaine est une double privation⁹⁹ qui porte sur les deux composantes du bien-être des agents localisés sur un espace donné, à savoir leurs réalisations¹⁰⁰ et leur liberté effective.

À la lumière de cette définition de la ségrégation urbaine, quelles sont les limites du critère d'équité utilitariste ? Pour répondre, il nous faut tout d'abord revenir brièvement sur ce critère.

Le critère d'équité utilitariste : présentation

Un premier élément de la démarche méthodologique valable pour tout critère d'évaluation du bien-être porte sur les caractéristiques personnelles des agents, à savoir la base informationnelle particulière définissant le bien individuel. Cette base d'information structure l'information disponible en distinguant l'échelle de mesure et la possibilité d'effectuer des comparaisons interpersonnelles de bien-être. L'échelle de mesure permet d'apprécier le bien-être individuel. L'identifier, c'est distinguer l'ensemble des informations dont il est nécessaire de disposer pour formuler un jugement de l'ensemble des informations implicitement exclues. Dans le critère d'équité utilitariste, cette échelle de mesure est l'utilité, qui représente numériquement les préférences individuelles. Quant aux comparaisons

⁹⁹ Nous définissons la privation comme un déficit de bien-être entre le bien-être individuel et un seuil défini de manière arbitraire qui représente le minimum de bien-être socialement acceptable.

¹⁰⁰ Par exemple ce qu'ils accomplissent en termes de consommation, de logement...

interpersonnelles, elles peuvent être réalisées à partir d'une approche cardinaliste de l'utilité¹⁰¹.

Le second élément de tout critère d'équité a trait aux caractéristiques combinatoires, c'est-à-dire au critère permettant d'évaluer la justice de la distribution de cette base d'information. Le choix d'une forme particulière pour ces caractéristiques combinatoires découle de l'adhésion à ses fondements philosophiques. Pour le critère d'équité utilitariste, l'idée de la "vie bonne" se place en rupture avec les conceptions déontologiques¹⁰² qui ont marqué la pensée occidentale moderne. Rejetant toute idée de droit naturel ou de métaphysique englobante, l'utilitarisme est le paradigme type du conséquentialisme, où les propriétés normatives des états sociaux dépendent exclusivement de leurs conséquences en termes du niveau de bien-être. Dans ce cadre, le bien ultime qui préside à l'évaluation des conséquences se réduit à l'agrégat des biens individuels et le "tout social", d'un point de vue éthique, n'excède pas la somme de ses parties, mais prime sur celles-ci. D'un point de vue collectif, le critère permettant de classer différentes alternatives sociales est la maximisation de la somme des utilités. Il s'agit donc de poursuivre le plus grand bonheur pour le plus grand nombre.

Les critiques que nous allons mettre à présent en lumière n'épuisent pas l'ensemble des critiques que l'on peut formuler à l'encontre du critère d'équité utilitariste, mais portent uniquement sur celles qui sont pertinentes au regard de notre objet d'étude, la ségrégation urbaine.

Limites du critère de justice utilitariste dans un contexte de ségrégation urbaine

Il ne s'agit pas ici de faire une critique d'ordre moral sur le fait que ce critère d'équité retienne de mauvaises ou de bonnes valeurs (sélection d'une valeur ou

¹⁰¹ L'hypothèse de cardinalité implique que chaque individu possède une et une seule échelle d'évaluation quantitative des différentes options possibles.

¹⁰² Selon la conception déontologique, la "vie bonne", ou souhaitable, doit (ou tout au moins peut) être jugée à partir de critères moraux externes aux individus : d'autres considérations que le "bon" peuvent être mobilisés pour définir le juste, comme le devoir, ou les obligations sociales, morales ou religieuses. Par contraste, une démarche téléologique comme celle qui sous-tend la notion d'utilité définit le "bien" indépendamment de considérations morales (le juste).

théorie)¹⁰³. Nous critiquons en revanche le critère d'équité utilitariste en argumentant que le champ d'application qui lui est attribué n'est pas approprié.

L'indifférence distributionnelle du critère d'évaluation

Une difficulté qui interdit par construction d'étudier les inégalités¹⁰⁴ urbaines à l'aide d'un critère d'équité utilitariste est celle de son indifférence distributionnelle. En effet, dans ce critère d'équité, seule compte la sommation des utilités, quel que soit le mode de distribution. Bien plus, le gain le plus infime de la somme totale des utilités serait supposé l'emporter sur les inégalités les plus criantes.

Éclairons ce propos par un exemple de l'indifférence distributionnelle du critère d'équité utilitariste dans le cadre de la ségrégation urbaine. Dans le tableau ci-dessous, l'inégalité urbaine est illustrée par le différentiel d'utilité entre les quartiers I et II dans deux situations, la situation A représentant une situation d'égalité urbaine et la situation B une situation d'inégalité urbaine. De la situation A à la situation B, les 10 000 pauvres localisés dans le quartier I (soit 99,9 % de la population) enregistrent une baisse de leur bien-être de 95%. A l'opposé, les 10 riches résidant dans le quartier II (soit 0,1 % de la population) voient leur bien-être augmenter de 100 à 95 100,1 (soit une augmentation de 95 000,1 %). Ne tenant compte que de la somme des utilités, indépendamment de toute considération distributionnelle, le critère d'équité utilitariste conduit à préférer la situation d'inégalité urbaine extrême où la somme des utilités n'est supérieure que d'une unité par rapport à situation d'égalité.

¹⁰³ Malgré ce choix méthodologique, nous sommes tout à fait conscientes que d'importantes critiques d'ordre moral peuvent être adressées au critère d'équité utilitariste. En particulier, dans le contexte de la ségrégation urbaine, la conjonction de la présence de préférences moralement illégitimes et du principe de bienveillance rationnelle (Sidgwick, 1907), selon lequel l'individu doit être moralement capable de sacrifier sa propre utilité s'il en va de la réalisation d'un plus grand bonheur pour le plus grand nombre, le critère d'équité utilitariste peut conduire à violer le principe fondamental de la liberté de circulation, donnant ainsi une légitimité éthique à la ségrégation (pour une illustration de ce cas de figure voir Arnsperger et Van Parijs (2000)).

¹⁰⁴ Il faut cependant nuancer ce propos en remarquant que le critère d'équité utilitariste peut être considéré comme un critère égalitaire en ce sens qu'il traite de manière symétrique les êtres humains dans l'espace des gains et des pertes d'utilité : lors de la somme des utilités individuelles, chacune d'entre elles se voit attribuer le même poids, un poids unitaire.

Tableau 1. L'indifférence distributionnelle du critère d'équité utilitariste

	Quartier I		Quartier II		Ville entière (quartier I + quartier II)			
	Effectif	Utilité individuelle	Effectif	Utilité individuelle	Effectif total	Utilité totale (critère utilitariste)	Différentiel d'utilité	
							individuel	collectif
Situation A	10 000	100	10	100	10 010	1 001 000	0	0
Situation B	10 000	5	10	95 100,1	10 010	1 001 001	95 095,1	1

La liberté instrumentale individuelle au regard du principe de réalité

La nature subjective du critère utilitariste est à l'origine de deux limites de nature différente : celle de la base d'information du bien-être individuel et celle, plus méthodologique, qui porte sur les difficultés survenant lors de l'agrégation de ce bien-être individuel lors de la construction du critère de justice.

En premier lieu, dans la tradition utilitariste, l'essentiel n'est pas dans la liberté d'accomplir, mais dans les résultats accomplis. La liberté d'accomplir n'est, dans cette approche, qu'instrumentale, un moyen de réaliser le bonheur, sa réalisation effective étant seule porteuse de valeur. Ce traitement de la liberté ne peut être adapté à une situation de privation comme celle de la ségrégation urbaine, où les individus obéissent au principe de réalité : ils adaptent leurs désirs et leurs espoirs à des objectifs qu'ils jugent réalisables. Le critère utilitariste peut donc empêcher l'éthique sociale d'apprécier l'intensité de la privation subie par ceux qui sont exclus. Ce critère d'équité, subjectif par essence, est un critère faussé car il ne tient pas compte des conditions socio-économiques qui empêchent le plein exercice de la liberté de choix des individus dans la réalisation de leurs aspirations.

En second lieu, le critère d'évaluation de la justice de la distribution du bien-être individuel implique d'agréger celui-ci et donc de déterminer une fonction de préférences collectives à partir de préférences individuelles. Pour ce faire, dans une approche cardinaliste de l'utilité, il faut se donner deux hypothèses extrêmement exigeantes : (i) chaque individu possède une et une seule échelle d'évaluation des différentes options possibles et (ii) les échelles d'évaluation des différents individus sont comparables entre elles. L'impossibilité de respecter ces conditions lors de toute mise en œuvre pratique de la maxime utilitariste conduit de nombreux économistes à adopter l'hypothèse de l'identité des préférences individuelles. Or, une telle hypothèse ne peut être appliquée à une situation de ségrégation urbaine où les individus sont soumis de façon inégalitaire à la privation de bien-être. Dans ce contexte, certains individus sont en effet contraints d'adapter leurs désirs et leurs aspirations à ce qu'ils jugent réalisable. Par conséquent, le calcul utilitariste se trouve être d'une partialité fondamentale puisque les plaisirs et les peines de certains semblent moins aigus en termes de pertes ou de gains de bien-être.

La mise en évidence de ces limites montre à quel point, en situation de ségrégation urbaine, l'utilisation du critère d'équité utilitariste est contestable tant au niveau de sa base d'information du bien-être individuel que de son critère d'évaluation de la justice de la distribution de ce bien-être. Ces limites touchent à l'essence même du critère d'équité utilitariste. Vouloir mener une évaluation éthique exige alors de construire un critère d'équité original et pertinent pour apprécier une situation de ségrégation urbaine.

Le critère d'équité effective : essai de définition

Lors de toute construction d'un critère de justice, il est incontournable de se positionner par rapport à un débat essentiel au sein des théories de la justice. Ce dernier oppose deux types de courants de pensée : celui qui privilégie les droits formels sans considération de leurs conséquences sur le bien-être des individus et celui qui, au contraire, n'évalue la justice qu'au regard de celles-ci. Ne s'intéresser qu'aux conséquences risque de conduire à ignorer la liberté réelle des individus. Inversement, ne retenir que les droits formels signifie la non-valorisation de leurs conséquences réelles sur le bien-être, ce qui peut conduire à légitimer des situations éthiquement inacceptables. Ainsi, dans le cas de notre objet d'étude, la ségrégation urbaine peut exister malgré la garantie par le cadre démocratique des libertés

formelles fondamentales comme la liberté de circulation ou le principe de non-discrimination. Considérer uniquement les droits formels en faisant abstraction des conséquences entraîne une indifférence qui peut être quasi totale pour la liberté *réelle* d'atteindre ses aspirations rationnelles. Or, c'est précisément le problème révélé par le phénomène de la ségrégation urbaine.

Au sein de ce débat, notre position consiste à adhérer à un certain conséquentialisme où l'insertion de la liberté *parmi* les éléments valorisés dans la base d'information du bien-être est une condition fondamentale. Nous établissons ainsi un lien direct entre justice sociale et liberté, sans pour autant rompre avec le conséquentialisme. La construction du critère d'équité qui découle de ce positionnement doit impérativement respecter une exigence, celle de tenir compte des réalisations mesurées en termes de fonctionnements et de la liberté d'accomplir *dans* la valorisation du bien-être individuel. Un tel positionnement théorique a aussi une implication sur le choix du critère d'évaluation de justice de la distribution du bien-être individuel.

Pour mener à bien la construction d'un critère d'équité s'inscrivant dans cet esprit, notre démarche se déroule de la manière suivante. Dans un premier temps, nous définissons une base d'information multidimensionnelle du bien-être individuel, que nous appelons le bien-être effectif. Dans un deuxième temps, nous construisons un critère d'équité effective qui juge du caractère équitable de la distribution de ce bien-être effectif.

Le bien-être effectif, base d'information multidimensionnelle du bien-être individuel

Notre base d'information du bien-être individuel, le bien-être effectif, se compose de trois arguments : $B_i = B(RE_i, LO_i, LP_i)$. Le schéma suivant illustre d'une manière générale l'approche (matricielle) par les capacités que nous allons exposer plus en détail dans notre définition du bien-être effectif.

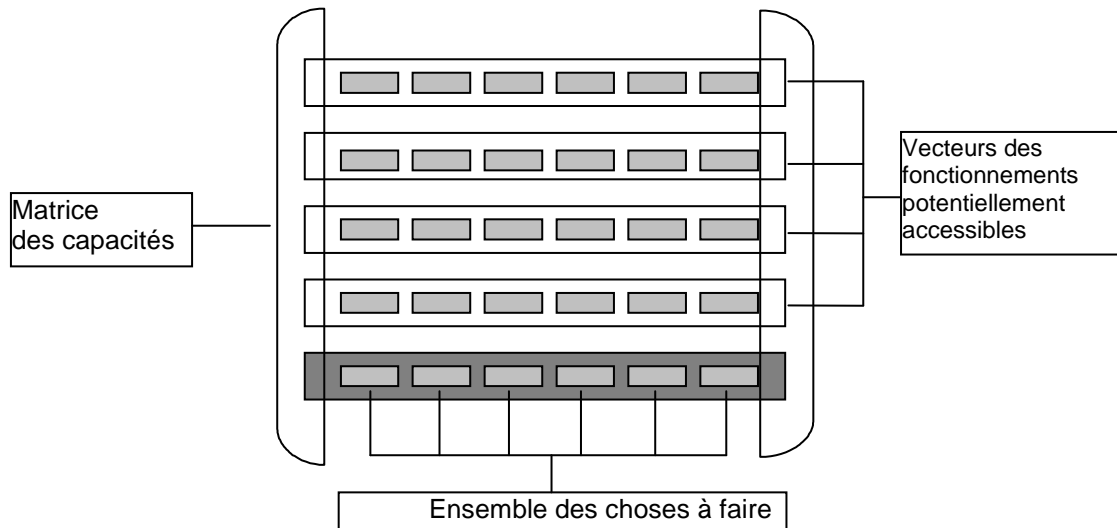


Schéma 1. Représentation schématique de l'approche par les capacités

Le premier argument RE_i correspond aux réalisations effectives de l'individu i , mesurées dans l'espace des fonctionnements, où le vecteur des fonctionnements recouvre les différentes choses qu'un individu peut aspirer à faire ou à être (Sen, 1985b). Toutefois, au vu de l'importance que revêt la liberté effective dans notre appréciation de la ségrégation urbaine, il est impératif de la placer parmi les éléments de valeur dans l'évaluation de la qualité de l'existence d'une personne. Dans cette optique, le deuxième argument du bien-être effectif, noté, représente le niveau de liberté d'opportunité de l'individu, c'est-à-dire l'ensemble des fonctionnements qui lui sont potentiellement accessibles. La liberté d'opportunité LO_i capture l'idée qu'il est nécessaire de tenir compte non seulement de la meilleure alternative disponible dans l'ensemble des choix possibles (c'est-à-dire celle qui sera effectivement réalisée par un agent économique rationnel) mais surtout de l'étendue et de la diversité de la gamme des choix dans l'espace des fonctionnements.

Cependant, une démarche d'évaluation du bien-être ne peut en rester là : en effet, l'étendue des possibilités de réalisation de soi dépend aussi de l'environnement social particulier des individus. Il est donc nécessaire de tenir compte du degré de contrôle que les individus exercent sur leur propre destinée dans le système socio-économique dans lequel ils sont insérés. Autrement dit, vouloir pleinement appréhender la liberté effective dont jouit un individu conduit à se pencher aussi sur sa liberté procédurale LP_i , c'est-à-dire sur la souveraineté de son choix et sur sa maîtrise du processus de choix (Sen, 1993).

En somme, dans l'évaluation du bien-être, les vecteurs de fonctionnements réalisés se distinguent d'un ensemble plus vaste, la capacité d'un individu, à savoir la liberté effective de choix dont il dispose pour mener tel ou tel mode de vie. Dans la définition de la liberté effective on souligne le rôle commun et complémentaire de la liberté d'opportunité et de la liberté procédurale¹⁰⁵.

Dotées d'une telle base d'information du bien-être individuel effectif, nous proposons à présent notre critère d'évaluation de la distribution de cette base d'information.

Critère d'évaluation de la distribution du bien-être effectif

Nous définissons notre critère de justice de la distribution du bien-être effectif au sein de la société comme celui qui **maximise** le bien-être social, noté W , composé du bien-être individuel moyen \bar{B} et de l'égalité relative E^r au sein de cette distribution.

Ainsi, à niveau moyen de bien-être donné, l'application du critère d'équité effective devra conduire à sélectionner l'état social correspondant à la minimisation des inégalités de bien-être effectif. Inversement, à inégalité de bien-être donnée, notre critère conduira à sélectionner l'état social correspondant au niveau le plus élevé de bien-être.

Notre critère d'équité effective prend la forme proposée par Fleurbaey d'une fonction de bien-être social W qui dépend à la fois de l'inégalité relative I^r ($I^r = 1 - E^r$) entre les éléments du vecteur $B = (B_1, \dots, B_n) \in \mathbb{R}^{n+}$ des niveaux de bien-être individuel effectif B_i des n individus et le niveau de bien-être effectif individuel

$$\text{moyen } \bar{B} = \frac{1}{n} \sum_{i=1}^n B_i \quad ; \quad W = \bar{B} (1 - I^r) = \bar{B} E^r .$$

D'où le critère d'équité effective : $Max W = \bar{B} E^r$.

¹⁰⁵ Cette complémentarité de la liberté d'opportunité et de la liberté procédurale permet de dépasser la dichotomie traditionnelle entre liberté positive et liberté négative. La première distinction entre liberté positive et liberté négative a été formulée par De Ruggiero (1925) et diffusée notamment à partir de sa discussion par Berlin

Conclusion

À la lumière de notre définition de la ségrégation urbaine comme une situation de privation, nous avons montré que le critère d'équité utilitariste n'est pas pertinent, tant au niveau de sa base d'information que de sa capacité à évaluer la justice de la distribution du bien-être dans différents états sociaux. En nous fondant sur l'approche par les capacités de Sen, nous avons défini une nouvelle base d'information pour le bien-être, le bien-être effectif, où la liberté d'opportunité et la liberté procédurale font partie d'une manière complémentaire de la valorisation de ce bien-être. En effet, la privation qu'incarne la ségrégation urbaine est un phénomène multidimensionnel qui ne peut être apprécié par les seules réalisations effectives (revenu). L'utilisation du seul revenu dans la base d'information du bien-être s'avère trompeuse, car la ségrégation urbaine se caractérise également par un déficit de liberté effective. Nous nous sommes alors dotées d'une fonction d'évaluation sociale de bien-être effectif nous permettant de juger du caractère juste des états sociaux.

Références bibliographiques

- Arnsperger, C., van Parijs, P. (2000) *Éthique économique et sociale*, Paris, La Découverte, 124 p.
- Balestrino, A., Sciclone, N. (2001) Should we use functionings instead of income to measure well-being ? Theory, and some evidence from Italy, *Rivista Internazionale di Scienze Sociali*, 109 (1), pp.3-20
- Basu, K. (1987) Achievements, Capabilities and the Concept of Well-Being, *Social Choice and Welfare*, 4, pp.69-76.
- Baumont C., Huriot J.-M. (1996) La ville et ses représentations formelles, in *Penser la ville, théories et modèles*, Pierre-Henri Derycke, Jean-Marie Huriot, Denise Pumain (Éds.), Paris, Anthropos
- Bentham, J. (1789), *Introduction to the Principles of Morals and Legislation*, Oxford, Clarendon Press (1907) <http://www.econlib.org/library/Bentham/bnthPML.html>
- Bentham, J. (1811) *Théorie des Peines et des Récompenses*, Londres, Vogel & Schulze
- Berlin, I. (1969) *Four essays on liberty*, Oxford University Press
- Bertin, A. (2004) Quelle perspective pour l'approche par les capacités ? *Document de travail du Centre d'Économie du Développement (IFReDE-GRES)*, n°92, Université Montesquieu-Bordeaux IV, 14p.
- Brun, J. (1994) Essai critique sur la notion de ségrégation et sur son usage en géographie urbaine, in *La ségrégation dans la ville* J. Brun, C. Rhein (éds.) Paris, l'Harmattan, pp.21-57
- Conseil d'Analyse Économique (2004) *Ségrégation urbaine et intégration sociale*, J.-P. Fitoussi, E. Laurent, J. Maurice (dirs.), Paris, La Documentation française, 328 p.
- d'Aspremont, C., (1985) Axioms for social welfare orderings, in L. Hurwicz, D. Schmeidler et H. Sonnenschein (Eds.), *Social Goals and Social Organization. Essays in Memory of Elisha Pazner*, Cambridge University Press: Cambridge.
- d'Aspremont, C., Mongin, A. (1998) Utility theories and Ethics, in *Handbook of Utility Theory*, vol 1, Principles, S. Barberà, P.J. Hammond, C. Seidl (éds.), Kluwer Academic Publishers, Boston, pp.371-481.
- Dworkin, R. (1978) *Taking Rights Seriously*, Londres, Duckworth
- Fleurbaey, M. (1996) *Théories économiques de la justice*, *Économica*, 250 p.

(1969). Le concept de liberté négative fait référence à l'absence d'imposition de la part de l'État ou d'autres individus sur l'activité d'un individu. En revanche, la liberté positive est une capacité active de faire et d'être.

- Gamel, C. (1992) *Économie de la Justice Sociale – Repères éthiques du capitalisme*, Paris, Cujas
- Grafmeyer, Y. (1994) Regards sociologiques sur la ségrégation, in *La Ségrégation dans la ville. Concepts et mesures*, J. Brun et C. Rhein (eds), Paris, L'Harmattan, 1994, p.85-117.
- Grafmeyer, Y. (1996) La ségrégation spatiale, in Paugam, S. (dir), *L'exclusion, l'état des savoirs*, Paris, La Découverte, pp. 209-217
- Huriot J.M. (1994) *Von Thünen : économie et espace*, Paris, Economica, 352 p.
- Knight, F.H. (1947) Freedom as Fact and Criterion, in *Freedom and Reform*, New York, Harper & Bros.
- Maric, M. (1996) Égalité et équité: l'enjeu de la liberté. Amartya Sen face à John Rawls et à l'économie normative, *Revue française d'économie*, vol XI, n°3, pp.95-125.
- Mill, J.S. (1961) Utilitarianism, in *The philosophy of John Stuart Mill*, New York, Modern Library
- Rawls, J. (1971) *A Theory of Justice*, Cambridge, Massachusetts, Harvard University Press
- Rawls, J. (1999) *Justice as Fairness : A Restatement* Cambridge, Massachusetts, Harvard University Press (2001).
- Robeyns, I. (2000) An unworkable idea or a promising alternative ? Sen's capability approach re-examined, *Discussion paper 00.30*, Center for Economic Studies, University of Leuven, URL : <http://www.ingridrobeyns.nl/Downloads/unworkable.pdf>
- Sen, A.K. (1970) The Impossibility of a Paretian Liberal, *Journal of Political Economy*, vol. 78 (1), pp. 152-57.
- Sen, A.K. (1979) Personal Utilities and Public Judgements : or What's Wrong with Welfare Economics ? *Economic Journal*, vol. 89 (127), pp.537-58.
- Sen, A.K. (1979) Personal Utilities and Public Judgements : or What's Wrong with Welfare Economics ? *Economic Journal*, vol. 89 (127), pp.537-58.
- Sen, A.K. (1980) Equality of What ?, in Sen, A.K. (1982) *Choices, Welfare and Measurement*, Cambridge, Harvard University Press
- Sen, A.K. (1985a) *Commodities and Capabilities*, Professor Dr. Hennisman Lectures in Economics, vol 7. Amsterdam, North-Holland, 130 p.
- Sen, A.K. (1985b) Well-being, agency and freedom; the Dewey Lectures 1984, *Journal of Philosophy*, vol. LXXXII, No.4, April, pp.169-221.
- Sen, A.K. (1987) *On Ethics and Economics*, Oxford, Blackwell
- Sen, A.K. (1988) Freedom of choice : Concept and Content, *European Economic Review*, 32.
- Sen, A.K. (1991) The Nature of Inequality, in *Economic Justice (II)*, G. Brosio, H.M. Hochman (éds.) The International Library in Critical Writing in Economics Edward Elgar, Cheltenham, United Kingdom (1998), pp.237-265.
- Sen, A.K. (1992) *Inequality Reexamined*, Clarendon Press, Oxford
- Sen, A.K. (1992) *Inequality Re-examined*, Oxford, Clarendon Press (trad. fr. de Paul Chempla, Repenser l'inégalité, Paris, Seuil, 2000, 282 p.)
- Sen, A.K. (1993) Markets and Freedoms : Achievements and Limitations of the Market Mechanism in Promoting Individual Freedoms, *Oxford Economic Papers*, 45, pp. 519-541
- Sen, A.K. (1997) *On Economic Inequality*. Expanded edition with a substantial annexe by James Foster and Amartya Sen. Clarendon Press: Oxford.
- Sen, A.K. (1999) *Development as Freedom*, Oxford, Oxford University Press
- Sen, A.K. (2000) *Un nouveau modèle économique : développement, justice, équité* , Paris, Odile Jacob, 356 p.
- Sidgwick, H. (1907) *The Methods of Ethics*, Indianapolis, Hackett Publishing Company, (1981)
- Sugden, R. (1993) Welfare, Resources and Capabilities : A Review of Inequality Re-examined by Amartya Sen, *Journal of Economic Literature*, XXXI, pp.1947-1962
- Van Parijs, P. (1991) *Qu'est-ce qu'une société juste ? Introduction à la pratique de la philosophie politique*, Paris, Le Seuil, 320 p.

Table des matières

AVANT-PROPOS	2
L'URBAIN CONFRONTE A LA MONDIALISATION ET AU TERRITOIRE HERVE VIEILLARD BARON	7
POUR UNE NOUVELLE ANTHROPOLOGIE DE LA VILLE ALAIN BERTHO	12
LOGEMENTS DE PASSAGE, LE RETOUR CLAIRE LEVY-VROELANT	19
LE DESENCLAVEMENT DES QUARTIERS SENSIBLES MIKE RACKELBOOM, HERVE VIEILLARD BARON	29
RESEAUX PRODUCTIFS ET ACTEURS BIO-POLITIQUES INFORMELS GIOVANNA DEMONTIS	50
JEUNES DES QUARTIERS POPULAIRES ET ESPACES DU DEHORS JEANNE-ABIGAÏL DENZLER	59
LES EXILES DANS LA VILLE FERNANDA MARRUCHELLI	76
DEVELOPPEMENT TERRITORIAL ET EMERGENCE D'UNE ECONOMIE EQUITABLE A TRAVERS L'ACHAT PUBLIC LOCAL PHILIPPE MAINGAULT	83
LE CRITERE D'EQUITE UTILITARISTE EN QUESTION : LE CAS DE LA SEGREGATION URBAINE AICHA OUHARON, ELISABETH TOVAR	98